



ORDRE DU JOUR

CAUCUS DU 31 mars 2026, À 19H30

1 ADMINISTRATION

- 1.1 Projet d'ordre du jour du procès-verbal de la séance du 7 avril 2026;
- 1.2 Location du Presbytère – suivi coûts travaux – signature bail – affichage recommandations CCU;
- 1.3 Location 30, rue de la Fabrique – maison de la famille – signature bail;
- 1.4 Suivi discussion SQI – évaluation de chacun des projets – si infos supplémentaires lui transmettre- demande de prix pour agronome spécialisé pour analyse des lots proposés;
- 1.6 Suivi rencontre avec les citoyens de la route Saint-Pierre;
- 1.7 Code d'éthique déterminer la valeur don à inscrire au règlement 200? ou moins ?, est-ce que les clauses facultatives sont retenues pour le nouveau code d'éthique et déontologie;

2 SERVICES PUBLICS

- 2.1 Suivi Rencontre MTMD (ministère des Transports et de la Mobilité durable) 11 mars pour demande d'ajout d'un panneau clignotant à l'intersection de la route Saint-Pierre et du 3^e rang Est;
- 2.2 Entente Premiers répondants – suivi;
- 2.3 Mise à jour Politique dos d'âne;
- 2.4 Passage piétons rue Principale (route 279) et Fabrique

3 HYGIÈNE DU MILIEU

4 LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

- 4.1 Suivi Entente de gestion des Loisirs et libération du siège au CA Loisirs;
- 4.2 Retour sur rencontre CA des loisirs par Josée Lemieux;
- 4.3 Invitation AGA Loisirs, 22 avril 2026 à 19h, chalet des sportifs
- 4.4 Suivi cadre des donateurs – CSC;
- 4.5 Guette ta Glace : reconnaissance 5 à 7, le 27 mai 2026 – inscription voir courriel ci-joint 2026-03-05- capsule vidéo sera dévoilée;
- 4.6 Demande des Loisirs – installation en août des cabanes du village de Noël dans le Parc historique des sœurs
- 4.7 Remise du procès-verbal de la rencontre des Loisirs du 14 janvier et du 18 février 2026;

5 URBANISME, ENVIRONNEMENT

- 5.1 Présenter Inventaire du patrimoine;
- 5.2 Possibilité de la venue d'un FOODTRUCK (casse-croute) du 15 mai au 15 octobre - changement de règlement;

5.3 Projet de regroupement services animaliers Montmagny;

6 ACTIVITÉS DES COMITÉS

7 VARIA

- 7.1 Remise de la version modifiée du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;
- 7.2 Remise rapport de visite préventive des installations municipales- Fonds FQM;
- 7.3 Remise documents Budget OMH;
- 7.4 Demande de Nicolas Asselin – rang du Bras - passage tuyau d'eau sous la route – section non-asphaltée – règlement sur occupation domaine public;



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
LE MARDI, 7 AVRIL 2026, À 20 HEURES
AU BUREAU MUNICIPAL**

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MARS 2026**
- 4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION**
 - 4.1 Comptes et adoption;
 - 4.2 Modification résolution comités élus;
 - 4.3 Location du 227, rue Principale ;
 - 4.4 Renouvellement entente au programme de supplément au loyer (PSL);
 - 4.5 Budget de l'office d'habitation Montmagny- Bellechasse (OHMB)- accord participation au financement aux projets;
 - 4.6 Nomination représentants pour siéger au conseil d'administration de l'OHMB;
 - 4.7 Adoption du code d'éthique et de déontologie des élus(es);
 - 4.8 Mandat Lemieux Nolet pour taxes – TVQ-RTI;
- 5. DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX)**
 - 5.1 Les communiqués
 - 5.2 Période de questions
- 6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS**
 - 6.1 Adjudication contrat – lignage des rues;
 - 6.2 Adjudication contrat – abat poussière.
 - 6.3 Regroupement services animaliers Montmagny;
- 7. DOSSIERS – HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1 Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2025.
- 8. DOSSIERS - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**
 - 8.1 Entente gestion des Loisirs St-Gervais;
 - 8.2 Autorisation cabanes – Village de Noël;
- 9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 10. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT**
 - 10.1 Demande dérogation mineure;
 - 10.2 PIIA
 - 10.3 Adoption du règlement #401-26 d'occupation et entretien des bâtiments;
 - 10.4 Hydro-Québec -axe ??;
 - 10.5 Mise à jour de la Politique de dos d'âne;
- 11. DOSSIER(S) - VARIA, AUTRE**
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

RÈGLEMENT 402-26 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Gervais a adopté, le 1^{er} février 2022 le Règlement numéro 363-22 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, RLRQ c. E-15.1.0.1 (ci-après la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1^{er} mai qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU qu'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élu(e)s révisé;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

ATTENDU QUE le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

ATTENDU QUE la Municipalité, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code ;

ATTENDU QUE l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens ;

ATTENDU QU'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics ;

ATTENDU QU'en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu'élu municipal, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens ;

ATTENDU QUE ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues ;

ATTENDU QUE ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts ;

ATTENDU QUE tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du conseil ;

ATTENDU QU'il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale.

ATTENDU QUE le présent règlement est adopté en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, RLRQ, c. E-15.1.0.1;

IL EST PROPOSÉ par

APPUYÉ PAR

ET RESOLU d'adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 402-26 ÉDICTIONNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX

1. Dispositions déclaratoires

- 1.1. Le titre du présent règlement est : *Règlement numéro 402-26 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux.*
- 1.2. Le préambule fait partie intégrante du présent Code.
- 1.3. Le Code ne se substitue pas aux lois et règlements en vigueur qui régissent la Municipalité et, de façon plus générale, le domaine municipal. Il est plutôt supplétif et complète les diverses obligations et les devoirs généraux applicables aux élu(e)s municipaux qui sont prévus dans les lois et les autres règlements applicables.
- 1.4. Le Code ne doit pas être interprété comme permettant de déroger aux dispositions contenues dans les lois et règlements en vigueur qui régissent la Municipalité, les élu(e)s municipaux et, de façon plus générale, le domaine municipal.

2. Dispositions interprétatives

Le présent Code doit être interprété selon les principes et les objectifs contenus à la LEDMM. Les règles prévues à cette loi sont réputées faire partie intégrante du présent Code et prévalent sur toute règle incompatible énoncée à ce Code.

Dans le présent Code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- a) « Avantage » : De nature pécuniaire ou non, constitue notamment un avantage tout cadeau, don, faveur, récompense, service, gratification, marque d'hospitalité, rémunération, rétribution, gain, indemnité, privilège, préférence, compensation, bénéfice, profit, avance, prêt, réduction, escompte, etc.
- b) « Code » : Le Règlement no 402-26 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus

municipaux.

- c) « Déontologie » : Désigne l'ensemble des règles et des devoirs qui régissent la fonction des membres du conseil, leur conduite, les rapports entre ceux-ci, ainsi que les relations avec les employés municipaux et le public en général.
- d) « Éthique » : Réfère à l'ensemble des principes moraux qui sont à la base de la conduite des membres du conseil, elle tient compte des valeurs de la municipalité.
- e) « Intérêt personnel » : Un tel intérêt est lié à la personne même de l'élu et il est distinct de la collectivité qu'il représente.

3. Application du code

Le présent Code et plus particulièrement les règles énoncées dans celui-ci guident la conduite de tout membre du conseil.

Certaines règles prévues au présent Code s'appliquent également après le mandat de toute personne qui a été membre du conseil.

4. Valeurs de la municipalité

4.1. L'intégrité

Tout membre du conseil valorise l'honnêteté, la rigueur et la justice. Il doit faire preuve de probité et d'une honnêteté au-dessus de tout soupçon

4.2. La prudence dans la poursuite de l'intérêt public

La prudence commande à tout membre du conseil d'assumer ses responsabilités face à la mission d'intérêt public qui lui incombe de façon objective et avec discernement. La prudence implique de se renseigner suffisamment, de réfléchir aux conséquences de ses actions et d'examiner les solutions alternatives.

L'intérêt public implique de prendre des décisions pour le plus grand bien de la collectivité et non à l'avantage d'intérêts privés ou personnels au détriment de l'intérêt public.

4.3. Le respect et la civilité envers les autres membres, les employés de la municipalité et les citoyens

Tout membre favorise le respect et la civilité dans les relations humaines. Il a droit à ceux-ci et agit avec respect et civilité envers l'ensemble des personnes avec lesquelles il traite dans le cadre de ses fonctions. La civilité implique de faire montre de courtoisie, politesse et de savoir-vivre.

4.4. Loyauté envers la municipalité

La loyauté demande de s'acquitter de ses fonctions dans le meilleur intérêt de la Municipalité, avec objectivité et indépendance d'esprit. Elle implique de faire abstraction de ses intérêts personnels et de les divulguer en toute transparence, conformément aux règles applicables. De plus, la loyauté implique de respecter les décisions prises par le conseil.

4.5. La recherche de l'équité

L'équité implique de faire preuve d'impartialité, soit avoir une conduite objective et indépendante, et de considérer les droits de chacun. L'équité exige de ne faire aucune discrimination.

4.6. L'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil

Tout membre sauvegarde l'honneur rattaché à sa fonction, ce qui présuppose la pratique constante des cinq valeurs énumérées précédemment, soit l'intégrité, la prudence, le respect et la civilité, la loyauté et l'équité.

5. Règles de conduite

5.1. Application

Les règles énoncées au présent article doivent guider la conduite d'un élu à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission :

- a) De la municipalité; ou
- b) D'un autre organisme lorsqu'il siège en sa qualité de membre du conseil de la municipalité.

5.2. Objectif

Ces règles ont notamment pour objectif de prévenir :

- a) Toute situation d'intérêt personnel du membre du conseil qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- b) Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

5.3. Conflits d'intérêts

5.3.1. Il est interdit à tout membre d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

5.3.2. Il est interdit à tout membre de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

5.3.3. Il est interdit à tout membre de solliciter, de susciter, d'accepter ou de recevoir, pour lui-même ou pour une autre personne, quelque avantage que ce soit en échange d'une prise de position sur une question dont un conseil, un comité ou une commission dont il est membre peut être saisi.

5.3.4. Il est interdit à tout membre du conseil d'avoir un intérêt direct ou indirect dans un contrat avec la municipalité sous réserve des exceptions prévues à l'article 305 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, RLRQ, c. E-2.2.

5.3.5. Il est interdit à tout membre du conseil de participer aux délibérations, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur une question dans laquelle il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier sous réserve des exceptions prévues à l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, RLRQ, c. E-2.2

6. Réception et sollicitation d'avantages

6.1. Il est interdit à tout membre du conseil de solliciter, de susciter, d'accepter ou de recevoir,

pour lui-même ou pour une autre personne, quelque avantage que ce soit en échange d'une prise de position sur une question dont le conseil, un comité ou une commission dont il est membre peut être saisi.

6.2. Il est interdit à tout membre d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui est offert par un fournisseur de biens ou de services ou qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions qui risque de compromettre son intégrité.

6.3. Tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée ou visée par l'article 6.1 doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet, dans les trente (30) jours de sa réception, d'une déclaration écrite par ce membre auprès du greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Gervais. Cette déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu, et préciser le nom du donateur, ainsi que la date et les circonstances de sa réception. Le greffier-trésorier tient un registre public de ces déclarations.

7. Utilisation des ressources de la municipalité

Il est interdit à tout membre du conseil d'utiliser les ressources de la municipalité ou de tout autre organisme visé à l'article 5.1 à des fins personnelles ou à des fins autres que les activités liées à l'exercice de ses fonctions.

Cette interdiction ne s'applique pas lorsqu'un membre du conseil utilise, à des conditions non préférentielles, une ressource mise à la disposition des citoyens.

8. Utilisation et communication de renseignements confidentiels

Il est interdit à tout membre d'utiliser, de communiquer, ou de tenter d'utiliser ou de communiquer tant pendant son mandat qu'après celui-ci, des renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui ne sont pas généralement à la disposition du public, pour favoriser ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne.

9. Après mandat

Dans les douze (12) mois qui suivent la fin de son mandat, il est interdit à un membre du conseil d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ces fonctions antérieures à titre de membre du conseil de la municipalité.

10. Abus de confiance et malversation

Il est interdit à un membre de détourner à son propre usage ou à l'usage d'un tiers un bien appartenant à la municipalité.

11. Annonce lors d'une activité de financement politique

Il est interdit à tout membre du conseil de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la ville sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

12. Respect et civilité

Il est interdit à tout membre du conseil de se comporter de façon irrespectueuse envers les autres membres du conseil municipal, les employés municipaux ou les citoyens par l'emploi, notamment, de paroles, d'écrits ou de gestes vexatoires, dénigrants ou intimidants ou de toute forme d'incivilité de nature vexatoire.

13. Honneur et dignité

Il est interdit à tout membre d'avoir une conduite portant atteinte à l'honneur et à la dignité de la fonction d'élu.

14. Mécanisme de contrôle

Tout manquement à une règle prévue au présent Code par un membre du conseil municipal peut entraîner l'imposition des sanctions suivantes :

14.1. La réprimande;

14.2. La participation à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, aux frais du membre du conseil dans le délai prescrit par la Commission municipale du Québec;

14.3. La remise à la municipalité dans les trente (30) jours de la décision de la Commission municipale du Québec :

a) Du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu ou de la valeur de ceux-ci;

b) De tout profit retiré en contravention d'une règle du présent Code;

14.4. Le remboursement de toute rémunération, allocation ou autre somme reçue pour la période que la Commission municipale du Québec détermine en tant que membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou d'un organisme visé à l'article 5.1;

14.5. Une pénalité d'un montant maximal de 4 000 \$ devant être payé à la municipalité;

14.6. La suspension du membre du conseil municipal pour une période dont la durée ne peut excéder quatre-vingt-dix (90) jours, cette suspension pouvant avoir effet au-delà du jour où prend fin son mandat s'il est réélu par une élection tenue pendant sa suspension et que celle-ci n'est pas terminée le jour où débute son nouveau mandat.

Lorsqu'un membre du conseil municipal est suspendu, il ne peut exercer aucune fonction liée à sa charge de membre du conseil et, notamment, il ne peut siéger à aucun conseil, comité ou commission de la municipalité, ou en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme ni recevoir une rémunération, une allocation ou toute autre somme de la municipalité ou d'un tel organisme.

15. Remplacement

Le présent règlement remplace le règlement no 363-22.

16. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

ANNEXE

CLAUSES FACULTATIVES

Les règles suivantes peuvent être ajoutées au Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s si la Municipalité le désire.

AVERTISSEMENT

Il est entendu que la Municipalité se dote alors de standards éthiques et déontologiques plus élevés que le minimum requis par la loi. Dans un tel cas, un élu pourrait alors se trouver en contravention de son Code d'éthique bien qu'il respecte la loi et se voir imposer des sanctions. Si certaines règles facultatives sont ajoutées, elles peuvent aussi être modifiées ou bonifiées au choix de chaque Municipalité.

La suite de la section 4.3 – Respect et civilité envers les autres membres, les employés de la Municipalité et les citoyens

- Plus particulièrement, tout membre du conseil doit :
 - Faire preuve de civilité et de courtoisie dans ses échanges et ses communications, incluant celles sur le Web et les médias sociaux;
 - Respecter la dignité et l'honneur des autres membres du conseil, des employés municipaux et des citoyens.
- Tout membre du conseil doit s'engager dans un dialogue franc et honnête avec les autres membres du conseil afin d'en arriver à une décision éclairée.
- Tout membre du conseil doit respecter le décorum lors d'une séance publique ou privée du conseil municipal. Notamment, le membre du conseil doit respecter les directives du président de l'assemblée.
- Dans ses communications avec les employés municipaux, les partenaires de la Municipalité, les citoyens, les médias et le public en général, le membre du conseil ne peut utiliser sa fonction ou son titre afin de laisser croire qu'il agit au nom de la Municipalité, sauf dans le cas où une résolution a dûment été adoptée à cet effet par le conseil municipal. Cette interdiction ne s'applique toutefois pas au maire qui agit dans le cadre des pouvoirs spécifiques qui lui sont dévolus par la loi.

La suite de la section 4.6 – Honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil

- Tout membre du conseil doit prendre les moyens raisonnables pour assister aux séances publiques et aux séances privées du conseil municipal. Il en est de même lorsqu'il présente la Municipalité lors de différentes réunions ou d'événements.
- Il est interdit à tout membre du conseil d'effectuer une dépense en contravention avec la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, RLRQ, c. T-11.001, ou de tenter de se faire rembourser une telle dépense.
- Dans le cadre de ses déplacements et de ses dépenses qui impliquent un remboursement de la part de la Municipalité, tout membre du conseil doit autant que possible en limiter les coûts à ce qui est raisonnable dans les circonstances.

La suite de la section 5.3 – Conflits d'intérêts

- Tout membre du conseil doit éviter de se placer, sciemment, dans une situation où il est susceptible de devoir faire un choix entre, d'une part, son intérêt personnel ou d'une autre personne et, d'autre part, celui de la Municipalité ou d'un autre organisme, lorsqu'il y siège en sa qualité de membre du conseil.
- Tout membre du conseil doit faire preuve d'impartialité et d'équité. Il ne peut faire preuve de favoritisme, notamment à l'égard des fournisseurs de la Municipalité.
- Tout membre du conseil doit être indépendant d'esprit et avoir un jugement objectif sans intérêt personnel de manière à prendre les meilleures décisions pour la Municipalité.
- Le membre du conseil qui constate l'existence d'un conflit d'intérêts ou en est avisé doit prendre les moyens pour y mettre fin, et ce, le plus tôt possible à partir du moment où il en a connaissance.
- Tout membre du conseil doit prévenir et éviter les situations dans lesquelles il risque de subir de l'influence indue quant à une décision qui est susceptible de favoriser son intérêt personnel ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.
- Tout membre du conseil doit s'assurer, en tout temps, que ses activités autres que celles liées à sa fonction d'élu n'entrent pas en conflit avec l'exercice de ses fonctions d'élu municipal.

La suite l'article 6 – Réception ou sollicitation d'avantages

- Lorsqu'un membre du conseil représente la Municipalité à un événement et qu'il reçoit un prix de présence ou un avantage quelconque, sans que le membre du conseil ait eu à déboursier personnellement de participation pour le recevoir, celui-ci doit le remettre à la Municipalité, laquelle décidera comment en bénéficier ou en disposer.

La suite l'article 7 – Utilisation des ressources de la municipalité

- Un membre du conseil ne peut permettre à un employé municipal ou un tiers d'utiliser les ressources de la Municipalité ou de tout autre organisme municipal lié à la Municipalité à des fins personnelles à moins qu'il ne s'agisse d'un service ou d'une activité qui est offert de façon générale par la Municipalité.
- Il est interdit à un membre de détourner à son propre avantage ou à l'avantage d'un tiers, un bien ou une somme d'argent appartenant à la Municipalité.

La suite de l'article 8 – Utilisation et communication de renseignements confidentiels

- Il est interdit à tout membre du conseil d'utiliser ou divulguer, à son propre avantage ou à l'avantage d'un tiers, une information privilégiée ou une information qu'il détient et qui ne serait pas autrement disponible ou que le conseil municipal n'a pas encore divulguée.
- Un membre du conseil ne peut divulguer de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, l'opinion émise en séance privée par un autre membre du conseil ou toute autre personne y participant.
- Tout membre du conseil doit faire preuve de prudence dans ses communications, notamment sur le Web et les médias sociaux, afin d'éviter de divulguer directement ou indirectement une information privilégiée ou qui n'est pas de nature publique.

- Pour les fins de la présente section, et sans limiter la généralité de ce qui précède, sont notamment, mais non limitativement, considérés comme des informations privilégiées et des renseignements qui ne sont pas de nature publique: les documents et les renseignements ne pouvant être divulgués ou dont la confidentialité doit être assurée en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, les discussions tenues lors des séances privées et tout ce qui est protégé par le secret professionnel, tant que la Municipalité n'y a pas renoncé dans ce dernier cas.

Une nouvelle section peut être ajoutée :

X. Ingérence

- X.1 Un membre du conseil ne peut s'ingérer dans l'administration quotidienne de la Municipalité ou donner des directives aux employés municipaux, autrement qu'à l'occasion d'une prise de décision en séance publique du conseil municipal. Dans un tel cas, les directives sont mises en application auprès des employés municipaux par la direction générale.
- X.2 Il est entendu que le membre du conseil qui est membre d'un comité, ou d'une commission formée par le conseil municipal ou qui est mandaté par le conseil municipal pour représenter la Municipalité dans un dossier particulier, peut toutefois devoir collaborer avec la direction générale et les employés municipaux. Cette collaboration est limitée au mandat lui ayant été attribué par le conseil municipal.
- X.3 En aucun cas la présente disposition ne peut être appliquée ou interprétée de manière à limiter le droit de surveillance, d'investigation et de contrôle du maire lui étant dévolu en vertu de la loi.
- X.4 Tout membre du conseil doit transmettre les plaintes qu'il reçoit au directeur général de la Municipalité qui fera le suivi approprié. Si les plaintes visent le directeur général, il les réfère au maire.



Politique relative aux ralentisseurs de type dos d'âne

Objectif : Réduire la vitesse excessive des automobilistes et améliorer la sécurité des usagers, particulièrement celle de nos enfants.

La politique d'installation de dos d'âne allongés est efficace dans la réduction de la vitesse dans les quartiers résidentiels. Par contre, il y a un potentiel de déviation de la circulation sur les rues avoisinantes, car les conducteurs fautifs veulent éviter les dos d'âne.

Définition : Le dos d'âne allongé est une surélévation de la chaussée en forme d'arc de cercle de faible hauteur, dont la longueur est supérieure à l'empattement d'une automobile, soit environ 4 mètres de long, d'une hauteur de 150 mm.

Conditions d'applications : Le dos d'âne allongé permanent est utilisé dans des quartiers résidentiels sur les rues locales et de transit, c'est-à-dire une route donnant accès aux propriétés et qui est utilisée pour la circulation de transit là où la limite de vitesse est de 50 km/h et moins.

Aucun ralentisseur ne peut être aménagé sur :

- a) une route dont la pente est supérieure à 4 %;
- b) dans une courbe;
- c) une route où circulent, sur un circuit permanent, des autobus de transport collectif ou des véhicules d'urgence;
- d) en face d'une entrée charretière ou d'une borne fontaine.

Le ralentisseur est implanté :

- a) à environ 50 mètres d'un arrêt stop, en bordure d'un parc ou d'une école;
- b) perpendiculairement au sens de la circulation, selon un angle droit;
- c) de façon à être visible de loin;
- d) en tenant compte de la sécurité des cyclistes et piétons;
- e) ne doit pas nuire à l'écoulement de l'eau;
- f) à la limite des deux terrains.

Consultation : Avant de procéder à l'implantation d'un dos d'âne allongé, il faut s'assurer d'obtenir l'accord des voisins, tant de côté que de façade qui habitent où sera implanté le dos d'âne.

Marquage du pavé : Le dos d'âne est entièrement peinturé en jaune fluorescent.

Signalisation :

- a) des panneaux de signalisation sont installés en bordure des dos d'âne;
- b) une présignalisation de dos d'âne et de limite de vitesse est installée à 50 mètres avant le dos d'âne.

Durée : La politique relative à l'installation des dos d'âne se renouvelle automatiquement à chaque année en considérant que les signataires concernés sont toujours en accord avec cette demande.

De : [Dominic Larochelle](#)
À : josee.breton@creca.qc.ca
Cc : [Johanne Simms](#)
Objet : RE: Guette ta glace : Proposition de lettre d'opinion
Date : 5 mars 2026 22:40:18
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image003.png](#)

Bonjour Mme Breton,

J'accepte de rajouter mon nom à cette lettre et je vous remercie pour votre travail

Merci

Dominic Larochelle

Maire
maire@saint-gervais.ca



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

150, rue Principale
Saint-Gervais (Québec) G0R 3C0

Téléphone : 418 887 6116
Télécopieur : 418 887 6312

De : Johanne Simms <dg@saint-gervais.ca>
Envoyé : 3 mars 2026 12:25
À : Dominic Larochelle <maire@saint-gervais.ca>
Objet : TR: Guette ta glace : Proposition de lettre d'opinion

Johanne Simms, DMA

Directrice générale et greffière-trésorière
dg@saint-gervais.ca



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

150, rue Principale
Saint-Gervais (Québec) G0R 3C0

Téléphone : 418 887 6116
Télécopieur : 418 887 6312

Ce courriel, ainsi que tous les fichiers joints, est confidentiel, peut être protégé par le secret professionnel et est adressé exclusivement au destinataire. Il est strictement interdit à toute autre personne de diffuser, distribuer ou reproduire ce message. Si vous l'avez reçu par erreur, veuillez immédiatement le détruire et aviser l'expéditeur. Merci.

De : Josée Breton <josee.breton@creca.qc.ca>
Envoyé : 2 mars 2026 16:32
À : info@kinnearsmills.com; dg@saint-prosper.com; dg@st-rene.ca; dg@sslm.ca; dgsteaurelie@sogetel.net; dg@steagathedelotbiniere.com; dg@lislet.com; lbiissonnette@municipalitescott.com; dg@capsaintignace.ca; dg@tringjonction.qc.ca; dg@val-alain.com; Johanne Simms <dg@saint-gervais.ca>; direction@st-benjamin.qc.ca; dg@st-sylvestre.org; info@stpierre.rds.ca; directiongenerale@beaulac-garthby.com; dg@saintsanges.com; dg@saint-frederic.com;

dg@saint-raphael.ca; dg@stvallierbellechasse.qc.ca; dg@adstock.ca; sonia.bisson@saintmarcel.qc.ca; dg@berthiersurmer.ca; administration@saint-aubert.net

Cc : Pascal Binet <mairie@adstock.ca>; Marie-Eve Dubois <marie-eve.dubois@creca.qc.ca>

Objet : Guette ta glace : Proposition de lettre d'opinion

Merci de transmettre ce courriel à la mairesse ou au maire de votre municipalité

Bonjour à tous et à toutes,

Je vous écris à titre de maire ou de mairesse dont la municipalité participe au projet [Guette ta glace](#).

(Vous pouvez également lire cet article [paru dans La Presse](#) pour un complément d'informations)

Le projet en est actuellement à sa deuxième année et nombreuses sont les régions et les municipalités hors Chaudière-Appalaches qui se sont intéressées au projet. Elle se questionnent notamment sur la place qu'auront les patinoires extérieures dans le futur et au rôle des municipalités dans un contexte de climat changeant. En somme, il y a beaucoup d'appétit pour en apprendre plus sur le projet.

C'est pour cette raison que nous vous proposons d'être signataire de la lettre d'opinion en pièce jointe. Celle-ci présente le projet, mais aussi des enjeux auxquels vos municipalités sont confrontées.

Afin de valider que le ton était bon, nous avons validé le contenu de la lettre auprès de Pascal Binet, maire de la municipalité de Adstock et de Daniel Turcotte, maire de la municipalité de Val Alain. Tous deux se sont dit d'accord pour signer la lettre.

Idéalement, les maires et mairesses des 25 municipalités participantes seraient conjointement signataires.

Notre question est donc celle-ci : **Acceptez-vous d'ajouter votre nom aux signataires de la lettre en pièce jointe? Celle-ci serait proposée au quotidien le Soleil.**

J'ajouterais que la phrase sur les ouvertures des patinoires pendant la relâche sera adaptée en fonction du contexte et de la date de parution.

Je vous remercie d'avance pour votre temps et votre retour.

Cordialement,
Josée

p.s. Le 5 à 7 Reconnaissance pour les municipalités de Guette ta glace se tiendra le 27 mai, à Saint-Vallier, voir ci-dessous! Vos municipalités ont reçu un courriel à cet effet. [Pour s'inscrire](#)

Josée Breton
Directrice générale

Conseil régional de l'environnement
Chaudière-Appalaches



bur.: 418 832-2722
cell.: 581 745-9865
www.creca.qc.ca
josee.breton@creca.qc.ca



Invitation
5 à 7
Reconnaissance

Mercredi 27 mai 2026

Saint-Vallier
369 avenue de l'Église
À partir de 16h30

Venez célébrer l'engagement remarquable de vos municipalités autour d'un verre et de bouchées. Lors de ce 5 à 7 festif, une capsule vidéo tournée sur vos patinoires sera dévoilée et de nombreux prix seront tirés pour vos municipalités!

Gratuit, inscription requise.

Crédit photo: Municipalité de L'Islet



**GUETTE
TA GLACE**

INITIATIVE DU



Plan pour une
économie
verte

Québec

MERCI AUX PARTENAIRES FINANCIERS





Saint-Gervais, 12 mars 2026

DEMANDE POUR L'INSTALLATION DES CABANES DU VILLAGE DE NOËL

Bonjour, chers membres du conseil municipal, la présente est pour vous demander de faire l'installation des cabanes du Village de Noël à la mi-août. Voici quelques explications qui vous aideront à prendre une décision plus éclairée :

- Le système d'installation des cabanes n'est pas simple et les bénévoles qui ont les compétences pour monter les cabanes sont dispos à la mi-août puisque c'est une période un peu plus tranquille pour eux. En octobre et en novembre, ils sont dans une grosse période au travail.
- De plus en août, la machinerie que les bénévoles utilisent pour faire l'installation des cabanes est disponible. De septembre jusqu'à la mi-novembre, l'ensemble de la machinerie est utilisé pour le travail personnel de nos bénévoles.
- Également, nous utilisons une plateforme élévatrice que nous louons chez Olivie Gagné et celui-ci loue seulement lorsqu'il n'y a pas de neige, sel t calcium dans les rues.
- Il est beaucoup plus agréable pour nos bénévoles de travail l'été lorsqu'il fait chaud, comparativement au mois de novembre, en période plus froide.
- Le mois de novembre est un très gros mois pour les bénévoles qui travaillent pratiquement à temps plein pour préparer le site. Afin de s'assurer de ne pas les surcharger plus près de l'événement, si nous pouvons prendre de l'avance pour enlever un stress, ce serait beaucoup plus facilitant et ça nous permet de garder une ambiance de travail agréable. Il ne faut pas oublier que toutes les heures et le travail fait sont volontaires et c'est par plaisir que les gens le font.
- L'an dernier, cette demande a été refusée et ceci a grandement épuisé les bénévoles puisque les cabanes ont fini d'être installées deux semaines avant l'événement, puisque nos bénévoles n'avaient pas le temps et la machinerie pour le faire avant.
- Également, les cabanes seront utilisées par les exposants du Marché du cœur le 6 septembre prochain.

Pour toutes ses raisons et pour soutenir le travail de nos bénévoles qui investissent énormément de temps et de leur équipement pour l'organisation des événements qui fait briller notre municipalité et qui fait également virer l'économie locale, nous vous demandons l'autorisation de faire l'installation de nos cabanes à partir de la mi-août.

Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec Mélody au bureau des loisirs.

Richard Lemieux
Jacynthe Vermette
Dominique Lemieux
Marie-France Lemieux
Olivier Bourassa
Huguette Rindeau
Jean-Pierre Asselin

De : [Urbanisme Saint-Gervais](#)
À : [Johanne Simms](#)
Objet : RE: Demande pour installation permanentes des cabanes du marché
Date : 16 mars 2026 15:41:40
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.png](#)

Bonjour Johanne,

C'est une bonne question. Je suis entièrement d'accord avec le raisonnement de Ludovic sur ce point.

Il faut garder en tête la fonction de ces bâtiments et surtout leur caractère temporaire. Si je ne me trompe pas, ils servent principalement à la vente d'articles lors du marché de Noël, notamment de l'artisanat. À mon avis, ça correspond bien à l'article 101 du règlement de zonage (vente extérieure, vente de garage et marchés aux puces). Dans cette logique, leur installation devrait être permise uniquement pour la durée réelle de l'usage, donc pour la période du marché de Noël.

La période proposée, de la mi-août à mai, est vraiment très longue. Les cabanes vont perdre leur côté enchanteur et finir par occuper le paysage sans réelle valeur ajoutée. Une présence de novembre à avril serait déjà beaucoup plus raisonnable. J'ai aussi des doutes sur leur capacité à résister à deux ou trois hivers complets, sans compter les risques de vandalisme. On peut facilement imaginer que la prochaine demande serait de les laisser à l'année.

Voici une définition et deux articles du règlement de zonage qui me semblent pertinents :

Bâtiment temporaire

Bâtiment érigé pour une fin spécifique et pour une période limitée.

ARTICLE 92 : Généralités

Les usages, les constructions et les équipements accessoires temporaires sont autorisés pour une période de temps limitée, et ce, aux conditions prescrites à l'intérieur du présent chapitre.

Ces derniers doivent conserver en tout temps leur caractère temporaire, à défaut de quoi ils

seront considérés comme des usages, des constructions ou des équipements accessoires

permanents à la fin de la période pour laquelle ils sont autorisés ou à l'expiration du certificat

d'autorisation, lorsqu'un tel certificat est requis, sinon ils deviennent dérogatoires et doivent

cesser et être enlevés.

ARTICLE 101 : Vente extérieure, vente de garage et marchés aux puces

Les ventes de garage, les marchés aux puces et vente de produits d'artisanat sont permis sur

le territoire de la municipalité aux conditions suivantes :

1° les comptoirs de vente à l'extérieur d'un bâtiment pour une période totale de 2 semaines

annuellement; en aucun cas, la quantité de marchandise offerte à l'extérieur du bâtiment ne

doit excéder 25 % du volume de marchandise offert à l'intérieur;

2° l'exposition et la vente de produits d'artisanat ou d'art pour une période de 2 semaines

annuellement, non renouvelable ;

3° l'exposition ou la vente de fruits, de légumes, de fleurs, d'arbres, d'arbustes provenant de la

propriété même des produits du jardin du propriétaire pour la période des produits correspondant à la saison ;

4 °la vente de bois de chauffage n'est permise que dans les zones agricoles, agroforestières,

forestières, commerciale, industrielles ou mixtes.

Bref, je ne crois pas que ce soit une bonne idée de permettre l'installation des cabanes pour une si longue période d'inoccupation. Comme Ludovic l'a mentionné, ça devrait vraiment rester des bâtiments temporaires, installés uniquement pour la durée de l'évènement.

Passé une belle journée,

Camille Courtemanche

Responsable de l'urbanisme et de l'inspection municipale

urbanisme@saint-gervais.ca



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

150, rue Principale

Saint-Gervais (Québec) G0R 3C0

Téléphone : 418 887 6116

Télécopieur : 418 887 6312

Ce courriel, ainsi que tous les fichiers joints, est confidentiel, peut être protégé par le secret professionnel et est adressé exclusivement au destinataire. Il est strictement interdit à toute autre personne de diffuser, distribuer ou reproduire ce message. Si vous l'avez reçu par erreur, veuillez immédiatement le détruire et aviser l'expéditeur. Merci.

De : Johanne Simms <dg@saint-gervais.ca>

Envoyé : 16 mars 2026 12:08

À : Urbanisme Saint-Gervais <Urbanisme@saint-gervais.ca>

Objet : TR: Demande pour installation permanentes des cabanes du marché

Bonjour Camille,

J'aimerais connaître ce que tu penses de la demande du Village de Noël d'installer les cabanes de la mi-août à mai ?

Ci-dessous tu trouveras la réflexion de Ludovic à ce sujet.

En te remerciant,

Johanne Simms, DMA

Directrice générale et greffière-trésorière

dg@saint-gervais.ca



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

150, rue Principale

Saint-Gervais (Québec) G0R 3C0

Téléphone : 418 887 6116

Télécopieur : 418 887 6312

Ce courriel, ainsi que tous les fichiers joints, est confidentiel, peut être protégé par le secret professionnel et est adressé exclusivement au destinataire. Il est strictement interdit à toute autre personne de diffuser, distribuer ou reproduire ce message. Si vous l'avez reçu par erreur, veuillez immédiatement le détruire et aviser l'expéditeur.
Merci.

De : Ludovic Bilodeau <Urbanisme@saint-gervais.ca>

Envoyé : 5 juillet 2023 16:54

À : Johanne Simms <dg@saint-gervais.ca>

Objet : Demande pour installation permanentes des cabanes du marché

Allô Johanne,

Je ne saurais pas trop comment traiter cette demande.

Pouvons-nous les considérer comme une construction accessoire? Il doit normalement y avoir un bâtiment principal sur le lot. Est-ce que la toilette pourrait être le bâtiment principal? Peut-être que oui.

Si c'est le cas, les bâtiment complémentaire doivent être uniquement derrière ou à côté du bâtiment principal, donc s'ils sont le long du passage piéton, ça serait ok.

Toutefois ils devraient servir à l'usage public et/ou institutionnel, définit comme « activités

impliquant comme principale activité la récréation et l'éducation sous l'égide d'un corps public ainsi que les bâtiments dévolus à l'usage des différents gouvernements et corps publics. » Est-ce bel et bien le cas? Les activités ayant lieu dans ces bâtiments sont-elles « sous l'égide d'un corps public »? Admettons que oui, on est en secteur de PIIA et ils devraient passer par là.

Si la toilette n'est pas le bâtiment principal, on parle normalement dans le village d'un maximum d'un seul bâtiment principal par lot. Et un bâtiment principal doit être connecté aux services municipaux.

Il y aurait des vérifications à faire au niveau des assurances également, nous permettraient-ils de faire cela, et à quel prix? Leurs installations électriques sont-elles faite «au code »? Y'a-t'il des normes à respecter au niveau du code du bâtiment? C'est au propriétaire de s'en assurer...

Bref, on s'engage dans de quoi dont je voudrais absolument me sortir, et la façon de le faire est en continuant de les considérer comme des « bâtiments temporaires », définis comme « Bâtiment érigé pour une fin spécifique et pour une période limitée. » Malheureusement, on ne parle pas ce qu'est une période limitée au règlement, excepté pour des bâtiments spécifiques comme des chapiteaux (2 semaines)

Ludovic Bilodeau

Responsable de l'urbanisme et de l'inspection municipale
urbanisme@saint-gervais.ca



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

150, rue Principale
Saint-Gervais (Québec) G0R 3C0

Téléphone : 418 887 6116

Télécopieur : 418 887 6312

Ce courriel, ainsi que tous les fichiers joints, est confidentiel, peut être protégé par le secret professionnel et est adressé exclusivement au destinataire. Il est strictement interdit à toute autre personne de diffuser, distribuer ou reproduire ce message. Si vous l'avez reçu par erreur, veuillez immédiatement le détruire et aviser l'expéditeur.
Merci.



Projet de l'ordre du jour Conseil d'administration

Les Loisirs de Saint-Gervais

Rencontre mercredi 18 février 2026, 19 h 00
Centre Socio-Culturel Promutuel Assurance
De Saint-Gervais

1. Ouverture de l'ordre du jour : - **Décision**
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour : - **Décision**
3. P.V. de la rencontre du 14 janvier 2026 : - **Décision**
4. Déclaration d'intérêt pour cette rencontre : - **Information**
5. Points de la municipalité : - **Information**
6. Suivi Budget 2026 avec rencontre entre la municipalité et les loisirs; - **Information**
7. Présentation de l'état des résultats cumulatif en date du 31 décembre 2026 : - **Décision**
8. Retour sur les tâches de la rencontre du 14 janvier 2026 : - **Information**
9. Retour sur les activités : - **Information**
 - a. *Tournoi de Joffre du 16 janvier 2026;*
 - b. *Activité au Manoir pour le Festival des neiges;*
 - c. *Festival des neiges;*
10. Activité à venir : - **Information**
 - a. *Soirée reconnaissance bénévoles CCU17;*
 - b. *Semaine de relâche;*
 - c. *Spectacle QW4RTZ;*
 - d. *Souper bénéfice;*
11. Bogym : - **Information**
 - a. *Nombre de membres;*
 - b. *Cartes d'accès au Bogym – Fin 28 février.*
12. Suivi comité externe : - **Information**
 - a. *Comité 250*;*
13. Mise à jour de la planification stratégique; - **Décision**
14. Programmation printemps-été 2026; - **Information**
15. Services estivaux : - **Décision**
 - a. Camp de jour :
 - i. Tarification;
 - b. Piscine :
 - i. Tarification;
 - ii. Embauche;
16. Rapport préliminaire des locations de salle du Centre Socio-Culturel Promutuel Assurance 2026; - **Information**
 - a. Partenariat potentiel avec les écoles (Collège Jésus-Marie et St-Charles);
17. Calendrier des événements pour l'année 2026; - **Information**
18. Soumission Solotech problème de variation de tension pour le système de son; - **Décision**
19. Casse-croûte éphémère; - **Décision**
20. Subvention :
 - a. Plan d'action jeunesse;
 - b. Programme dons et commandites pour la Vitalité des régions (Jeudis Show et Village de Noël)
21. Résolution : - **Décision**
 - a. Embauche du personnel de la piscine 2026;
 - b. Tarification des services estivaux pour l'année 2026;
22. Prochains travaux avec les sous-comités : - **Information**
 - a. *RH* :
 - i. Embauche équipe été 2026 (Piscine et camp de jour);
 - b. *Administration* :
 - i. Subvention pour la FQCCL;
 - ii. Politique de gestion contractuelle;
 - iii. Politique de remboursement des activités et des cours;
 - iv. Travailler le budget et les stratégies de rentabilité;
 - c. Bogym :
 - i. Ajustement de la liste de prix;
 - d. *Infrastructures* :
 - i. Visiter les installations pour des patinoires couvertes;
23. Varia :
 - a. Plan média Cogeco; - **Information- Décision**
 - b. Système de son (garantie);
 - c.
24. Date de la prochaine rencontre – 11 mars 2026
25. Huis clos;
26. Fermeture de la rencontre.

1. Ouverture de l'ordre du jour : - Décision

La rencontre débute à 19 h 03 au Centre Socio-Culturel Promutuel Assurance dans les bureaux des Loisirs de Saint-Gervais.

Les personnes présentes sont :

Myriam Goulet (18 h 40), Nelson Godbout, Carl Fradet, Lucas Lapointe, **Jessie Lacasse** (19 h 10), Jocelyne Roy

Les personnes absentes :

Dominique Lemieux

Les employés présents sont :

Maryse Prévost, responsable de la comptabilité

Geneviève Gonthier, coordonnatrice aux loisirs

Mélody Bilodeau-Gauvin, directrice des loisirs

Invité à la rencontre :

Guillaume Asselin, représentant de la municipalité

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour : - Décision

Mélody a transmis l'ordre du jour de la rencontre le vendredi 13 février 2026. Les documents de travail ont été transmis au même moment. Des liens narrés ont été envoyés pour présenter les points d'information le 17 février 2026. Les points que l'on retrouve dans les liens narrés ne seront pas traités lors de la rencontre, à moins que les membres du C.A. ont des questions sur des sujets en particulier.

Le point varia sera ouvert tout au long de la rencontre.

L'ordre du jour de la rencontre du 18 février 2026 est adopté à l'unanimité.

Proposé par : Lucas Lapointe Appuyé par : Nelson Godbout

3. P.V. de la rencontre du 14 janvier 2026 : - Décision

Mélody a envoyé le P.V. de la rencontre du 14 janvier 2026 par courriel le 13 février 2026 dernier. Les membres du C.A. ont été en mesure d'en prendre connaissance et il n'y a aucune modification majeure à apporter. Le P.V. est adopté à l'unanimité et sera transmis à la municipalité.

Proposé par : Jocelyne Roy Appuyé par : Nelson Godbout

4. Déclaration d'intérêt pour cette rencontre : - Information

Il n'y a aucun conflit d'intérêts sur les sujets abordés lors de cette rencontre.

5. Point municipalité : - Information

- Le sujet pour les factures de l'électricité. Le conseil ne désire pas revenir sur les décisions des anciens conseillers. Le point apporté par les membres du C.A. est que dans la résolution de la municipalité, il a simplement mentionné l'aspect de l'achat des équipements, alors rien ne mentionne que le branchement des équipements de cuisine ne serait pas payé. De plus, les loisirs considéraient les frais de branchement, comme des frais en lien avec le déménagement, car ceux-ci avaient déjà été payés dans le passé par les loisirs lors de l'achat des équipements. De plus, avec ce genre d'équipement commercial, le branchement doit se faire par un électricien. Il est également mentionné que la municipalité avait déjà remboursé les frais en juillet 2025.
Maryse demande si c'est possible les prochaines fois de ne pas déduire les frais dus par les loisirs sur la subvention de la municipalité afin de laisser des traces dans nos livres comptables. Un message sera envoyé à Johanne à ce sujet.
- Guillaume mentionne que le dossier de l'entente est en travaux avec les avocats. L'avocat des Loisirs, spécialisé dans la gestion des organismes à but non lucratif et l'avocat de la municipalité sont en communication pour faire avancer le dossier.

6. Suivi Budget 2026 avec rencontre entre la municipalité et les loisirs : - Information

Dominic et Yvon ont demandé une rencontre avec Jocelyne et Myriam pour parler du budget de cette année et des prochaines années. Il y a aussi certains éléments qu'ils voulaient clarifier. Toutefois, ce fut une belle rencontre. Les points suivants ont été abordés :

- Facture pour les branchements.
- Projet de la patinoire.
- Entente.
- Party du maire, et finalement la municipalité sera en charge à 100 %.
- Le camp de jour, pourquoi il ne peut pas être au Centre Socio.
- 250.

Le constat est de faire un plus grand nombre de rencontres avec Dominic et un conseiller pour améliorer les communications et éliminer les problèmes de perception et d'interprétation.

7. Présentation de l'état des résultats cumulatif en date du 31 décembre 2025 : - Décision

(Annexe 1 – État des résultats cumulatif en date du 31 décembre 2025)

Maryse a envoyé l'ensemble des documents pour la préparation le 16 février 2026. Elle présente l'état des résultats du mois de décembre.

L'état des résultats du mois de décembre :

Revenus : 95 640.05 \$
Dépenses : 62 023.05 \$
Autres revenus d'intérêt : 428.22 \$
Profits-Déficit : 34 045.22 \$

Avant les ajustements que RCGT feront sur nos états financiers, nous terminons probablement l'année 2025 avec un déficit de 14 813.10 \$.

La liste des paiements en date du 7 janvier au 15 février 2026 a été envoyée aux membres du C.A. le 16 février 2026 par courriel et elle est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

Proposé par : Carl Fradet

Appuyé par : Myriam Goulet

8. Retour sur les tâches de la rencontre du 14 janvier 2026 : - Information

Tâches	Responsable	Commentaire
Envoyer le P.V. de la rencontre du mois de décembre à la direction générale de Saint-Gervais.	Mélody	Le courriel a été envoyé le 15 janvier 2026 avec l'entente de gestion.
Finaliser l'entente Municipalité/Loisirs et la transmettre à la municipalité.	Myriam, Jocelyne, Mélody	L'entente a été terminée et transmise à la municipalité le 15 janvier 2026.
Monter la liste de tâches à Louis-Philippe.	Martin et Mélody	Louis-Philippe a été formé par Martin un samedi matin. Il reste encore quelques ajustements. La liste n'est pas encore finalisée, mais elle le sera en février.
Recruter des gens pour le comité promotion.	Geneviève	À venir
Monter le rapport préliminaire des locations de salle du Centre Socio-Culturel Promutuel Assurance 2026.	Mélody	Le document a été transmis aux membres du C.A. le 13 février dernier et nous aborderons le sujet au point 16 du présent ordre du jour.

9. Retour sur les activités : - Information

a. *Tournoi de Joffre :*

(Annexe 2 – État des résultats tournoi de Joffre 16 janvier 2026)

Comme indiqué dans l'annexe 2, nous avons fait un profit de 607.43 \$. Cette fois si, nous avons 60 \$ manquant. La personne responsable au bar était Katherine et tout s'est bien passé. Probablement qu'elle a donné 30 \$ de trop à la 3 et 4^e position.

b. *Activité au Manoir pour le Festival des neiges :*

L'activité a eu lieu le 11 février et nous avons eu 12 participants. Ceux-ci ont décoré des flocons de neige et une grande nappe pour la Saint-Valentin. Les résidents ont adoré l'activité. La prochaine sera le 12 mars.

c. *Village de Noël :*

(Annexe 3 – État des résultats Village de Noël 2025)

a. États des résultats

Pour la 5^e édition du Village de Noël, celui-ci termine avec un revenu de 53 985.61 \$ et des dépenses de 47 259.48 \$, ce qui représente un profit de 6 726.13 \$. Cette année, l'aménagement du casse-croûte a représenté quelques dépenses, mais celles-ci ne seront pas présentes pour l'année 2026. Le comité a investi afin d'augmenter ses revenus pour les prochaines éditions en prenant en charge l'offre alimentaire.

Le comité organisateur est grandement satisfait de la 5^e édition. Il projette déjà de nouvelles idées pour apporter des améliorations et des ajustements sur la gestion, la distribution des tâches. En 2025, nous avons travaillé sur la structuration des tâches avec des calendriers, des suivis serrés, etc. Nous avons vu une belle amélioration.

Nous pouvons être très fiers du succès de cet événement et des retombés, pas seulement financière, on parle aussi des impacts sur les commerces, la visibilité de la municipalité et sur le sentiment d'appartenance que cet événement apporte aux citoyens de Saint-Gervais et de la région de Bellechasse.

d. *Festival des neiges :*

La rencontre poste événement et l'état des résultats ne sont pas finalisés, mais nous pouvons affirmer que l'événement a été un grand succès. Plus de 300 motoneiges se sont déplacées le samedi soir pour faire la randonnée des vieux pots.

Les commentaires sont très positifs et malgré la fatigue, les membres du comité organisateur sont extrêmement fiers du résultat.

10. Activité à venir : - Information

a. *Soirée reconnaissance bénévoles CCU17 :*

(Annexe 4 – Mur reconnaissance CCU17)

La soirée a lieu ce samedi. Nous attendons près de 70 personnes. Lors de cette soirée, nous ferons le dévoilement du mur qui rend hommage au CCU17 et à l'équipe Québec (voir le visuel en annexe). L'installation sera faite ce mercredi et jeudi par MEQ et Turgeon Lettrage. Nous assumerons la gestion du bar afin de garder les pourboires et l'ensemble de profits aux loisirs.

Pour le souper, le comité du CCU17 a décidé d'y aller avec un bar à tacos qui sera servi par le Traiteur 4 points cardinaux.

b. *Semaine de relâche :*

(Annexe 5 – Programmation de la semaine de relâche)

Nous avons fait l'annonce cette semaine de la programmation de la semaine de relâche. La publicité sera également dans le journal local de février. Nous ferons parvenir un courriel à l'école et au CPE afin qu'ils envoient l'info aux parents.

c. *Spectacle QW4RTZ;*

(Annexe 6 – Publicité spectacle QW4RTZ)

Nous avons commencé à faire la promotion du spectacle que nous offrons en collaboration avec la Maison de la Culture de Bellechasse. Nous sommes responsables du bar et probablement du vestiaire. Mélody demande aux membres du C.A., s'il y a des personnes qui seraient dispo le 10 avril en soirée.

Pour la promotion, la Maison de la culture a fait un vidéo promotionnel que nous pourrions partager sur les réseaux sociaux. Elle installera également une affiche sur le support d'affichage à l'entrée du parc Historique. Nous utiliserons le journal local et le panneau de la 279.

Les bénévoles disponibles sont : Myriam, Jessie, Lucas, Carl, Nelson

d. *Souper bénéfice :*

Mélody demande aux membres du C.A. si nous relançons le souper bénéfice des Loisirs de Saint-Gervais. Il est proposé de faire le tout en mai 2027. C'est Geneviève qui sera en charge de cet événement avec le comité organisateur.

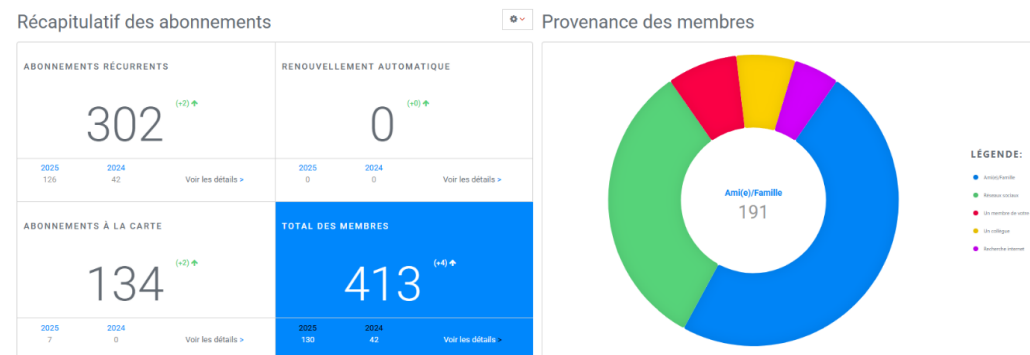
e. *Tournois de poches en février, mars et avril :*

La gang des poches du jeudi a proposé d'organiser des samedis après-midi. Nous aurons la charge du bar. Mélody attend un retour des organisateurs afin de savoir s'il y aurait un besoin pour un service de casse-croûte de base. Également, nous sommes en attente de l'organisation pour ouvrir le bar les derniers jeudis de chaque mois.

11. Bogym : - Information

a. Nombre de membres :

Nous avons 302 abonnements récurrents. Les abonnements à la carte, soit les entrées unitaires sont de 134. Ces statistiques sont pour la période du mois de janvier 2026.



b. Cartes d'accès au Bogym – Fin 28 février :

Tous les systèmes des codes à barres sont fonctionnels. Nous avons envoyé des courriels, mis des Posts sur les réseaux sociaux et des affiches dans la salle d'entraînement pour aviser que les membres ont jusqu'au 28 février pour installer l'application sur leur cellulaire et redonner leur carte et récupérer leur dépôt. Dès le premier mars, nous fermerons les deux portes et les gens vont devoir utiliser leur code à barres pour entrer dans la salle d'entraînement.

De plus, un autre avantage de ce système est qu'il est relié avec le mode de paiement du client. En janvier, nous avons remarqué qu'il y a des membres que les paiements n'ont pas passés dans leur compte ou sur leur carte de crédit. Avec le système de carte, celle-ci fonctionne même si le paiement n'est pas fait. Avec le nouveau fonctionnement, le paiement n'a pas fonctionné, l'accès est bloqué. Ce qui représente une gestion de moins.

12. Suivi comité externe : - Information

a. Comité 250^e :

Nous avons eu une rencontre la semaine dernière. Un nouveau membre s'est ajouté à l'équipe : Alain Boucher. Nous sommes à finaliser la formation de notre comité. Une liste des candidats potentiels a été élaborée et nous avons jusqu'à la fin février pour les contacter et les rencontrer. Par la suite, il y a un sous-comité qui travaillera sur l'ébauche du plan directeur avec la mission, les valeurs, les objectifs et la structure du comité. La prochaine rencontre se fera à la fin mars.

13. Mise à jour de la planification stratégique : - Décision

(Annexe 7 – Mise à jour de la planification stratégique)

Mélody a imprimé le document à jour et demande aux membres du C.A. d'en faire la lecture. Nous pourrions y revenir lors de la rencontre de mars.

14. Programmation printemps-été 2026: - Information

Geneviève fait actuellement des recherches pour diversifier l'offre. L'objectif est d'aller chercher tous les groupes d'âge et les différents intérêts. Nous pourrions vous présenter des offres lors de la rencontre de mars. Voici quelques idées qui sont ressorties :

- Concours de vitesse de casse-tête;
- Atelier culinaire, soirée avec dégustation;
- Jeux vidéo, conception;
- Cours de tricot;

15. Services estivaux : -Décision

a. Camp de jour :

i. Tarification :

Il est proposé de faire une augmentation de 8 % pour les résidents et 10 % pour les non-résidents. L'augmentation des salaires avec la hausse du salaire minimum est de 3.1 %.

2026					
Coût	1er	2e	3e		
Été complet (8%)	460 \$	385 \$	350 \$		Nous avons aussi l'option d'enlever l'option du 4e enfant.
3 sem (12 %)	365 \$	285\$	250 \$		
À la semaine (16%)	145 \$	145 \$	145 \$		
Été complet non res (10 %)	660\$	585\$	530\$		
3 sem non res (14 %)	470 \$	360\$	355\$		
À la semaine (18 %).	220 \$	220\$	220\$		
			-50	-20	
2025					
Nombre d'enfant	1er	2e	3e	4e	
Été Complet					En sachant que: -Augmentation de 3,10 % du salaire minimum -Coût réel de 146\$/sem/enfant = 17,50 \$ (salaire moyen) x 15 % (avantages) x 40 h / 10 enfants (moyenne par groupe) Ceci ne compte pas la subvention. C'est le coût réel -Frais par enfant pour les dépenses (activités, matériel, etc.) sans les salaires: 25 \$ -Le coût du déficit par semaine par enfant: 45 \$ (38500 \$/130/7) = 1 903,85 \$² 45x7+ 425 \$ =740,00 \$ Ceci comprend la subvention estimée d'emploi été Canada.
7 semaines	425\$	355\$	325\$	230\$	
3 semaines	325\$	255\$	225\$	130\$	
À la semaine	125\$	125\$	125\$	125\$	
					chercher Environ 4500 \$ de plus.
Nombre d'enfant	1er	2e	3e	4e	
7 semaines	600\$	530\$	480\$	460\$	
3 semaines	410\$	315\$	310\$	215\$	
À la semaine	185\$	185 \$	185\$	185\$	

Il est décidé par le conseil d'administration des loisirs que les tarifs pour le camp de jour à l'été 2026 sont acceptés ces prix et on enlève 3^e et 4^e.
 Les entrevues pour les différents postes à combler auront lieu le 19 et 24 février 2026., nous pourrons passer la résolution pour l'embauche de l'équipe à la rencontre du mois de mars.

b. *Piscine :*

(Annexe 8 – Tarification prix cours de natation)

Il est proposé de faire une augmentation de 8 % pour les résidents et 14 % pour les non-résidents. Nous pourrions aller chercher environ 2000 \$ de plus au niveau des revenus d'inscriptions.

Pour les tarifs à l'entrée, il est proposé de faire les ajustements suivants au niveau des tarifs :

- 5 \$ - jour (2.5 h) et 3 \$ -soir (18 h à 20 h)
- Abonnement :
 - Individuel : 70 \$
 - 4 personnes : 130 \$
 - 5 personnes : 180 \$
- Camp de jour :
 - Enfant : 6 \$
 - 10 enfants : 52 \$
 - 50 enfants : 250 \$

Pour les camps de jour, on doit aussi avoir en tête que les municipalités ont des frais de transport important pour venir à la piscine. Nous chargeons un tarif plus élevé, car nous savons que ces citoyens ne sont pas de Saint-Gervais.

Il est décidé par le conseil d'administration des loisirs que les tarifs pour les cours de natation et l'entrée à la piscine à l'été 2026 sont présentés à l'annexe 8.

Piscine	
Augmentation pour les résidents de 8% et non résidents de 14 %. Cette augmentation nous permet d'aller chercher environ 2000 \$ de plus.	
Le coût réel pour les cours privé est de 155 \$ (127 \$ pour le salaire et 7\$/h pour les frais de la piscine)	
Le salaire minimum passe de 16,10 \$ à 16,60 \$, soit une augmentation de 3,1 %. Dans le budget nous avons estimé une augmentation de 3 %	

Proposé par : Jessie Lacasse

Appuyé par : Lucas Lapointe

ii. Embauche piscine Saint-Gervais

Pour l'équipe aquatique, Mélody propose de faire les embauches suivantes :

Sauveteur/moniteur :

- Rosalie Blais (coordonnatrice)
- Rosalie Gosselin (en attente d'avoir son intérêt pour suivre la formation moniteur)

Assistant-sauveteur/moniteur :

- Annabelle Labbé
- Katiana Gravel
- Anne-Sophie Marceau

Assistant-sauveteur et assistant-moniteur (dérogation)

- Adrien Perreault
- Philippe Breton
- Lauralie Laflamme

Cette année, Bianca Laflamme ne revient pas. Elle donnera un coup de main dans la préparation et la planification, mais ne sera pas à la piscine cet été. C'est pourquoi nous ajoutons Lauralie à l'équipe.

Proposé par : Myriam Goulet

Appuyé par : Lucas Lapointe

16. Rapport préliminaire des locations de salle du Centre Socio-Culturel Promutuel Assurance: - Information

(Annexe 9 – Rapport préliminaire des locations)

- a. Le calcul a été fait avec une moyenne de 8 h par jour et 365 jours. Nous avons calculé 8 h par jour afin de laisser un certain prorata d'heures pour le montage, démontage et ménage. Nous avons une section pour les locations confirmées et celles estimées. Actuellement avec les estimations, nous avons une utilisation de 56 % du centre. Le conseil d'administration demande à Mélody de mettre le tableau à jour tous les mois afin de présenter l'évolution des locations confirmées chaque mois.

La semaine dernière, nous avons fait visiter le Centre au Collège Jésus-Maire de Saint-Michel afin de développer un potentiel partenariat durant les journées de classe. Actuellement, ils vont jusqu'à Charny pour la location de locaux. Ils ont semblé très intéressés. Il se pourrait que nous ayons des locations d'ici la fin de l'année et potentiellement l'an prochain aussi.

Des communications ont également été faites avec l'école secondaire de Saint-Charles, car leurs plateaux sportifs sont déjà complets. Il y a l'enjeu du transport, mais de l'intérêt a été mentionné pour notre gymnase.

En considérant que nous sommes 100 % fonctionnels depuis la mi-octobre, le résultat de 56 % est quand même très intéressant. Nous devons prévoir un certain temps pour faire connaître notre offre de service. L'implantation de publicité sur les réseaux sociaux et notre site Internet nous donneront de très bonne chance. Également, l'utilisation par des organismes locaux et le bouche-à-oreille sera grandement pratique. Jusqu'à maintenant, les commentaires sont très positifs sur la qualité de notre salle.

17. Calendrier des événements pour l'année 2026 : - Information

(Annexe 10 – Calendrier des événements 2026)

Mélody présente le calendrier des différents événements durant l'année avec les périodes où il y a des tâches qui sont réalisées. Jocelyne mentionne qu'elle aimerait connaître le nombre d'heures que Geneviève et Mélody accordent pour chaque activité, animations. Une ébauche pourrait être réalisée et présenter lors de la rencontre du mois de mars.

Mélody rappelle que la demande du calendrier avait pour objectif d'identifier les moments dans l'année que nous pouvions ajouter des événements. Elle mentionne que les réels trous dans l'horaire seraient à la fin avril – début mai et à la fin octobre-début novembre. Pour le reste de l'année, les filles sont saturées.

18. Soumission Solotech problème de variation de tension pour le système de son : - Décision

(Annexe 11 – Soumission Solotech)

Suite aux différents problèmes de désynchronisation du système de son dû aux variations de tension électrique, problème évalué par notre chargé de projet, nous avons reçu la proposition de Solotech. Le coût de l'installation est de 10 598.64 \$ avant taxes. Nous devons installer un module pour chaque système (3 salles). Les membres du C.A. demandent si cet équipement réglera réellement le problème et pourquoi ce n'était pas déjà prévu dès le début du projet.

Également, Jessie a demandé à Dave si c'est possible de vérifier la variation de tension dans un bâtiment.

19. Casse-croûte éphémère :

(Annexe 12 – Calendrier casse-croûte Éphémère)

Il est proposé de faire un calendrier pour l'ouverture du casse-croûte éphémère au printemps-été-automne à Saint-Gervais. Par la suite, on propose aux organismes de l'opérer afin d'amasser de l'argent pour leurs différents projets. L'an dernier, chaque opération a représenté un profit net de 1000 \$ (avec les bénévoles). Par la suite, nous pourrions faire une publicité avec un menu simple qui serait distribuée dans les maisons.

Un comité sera formé pour monter le menu, approcher les comités /organismes et par la suite, nous pourrions diffuser l'information en avril. Les personnes sont : Myriam, Dominique et Jessie. Mélody fera un groupe et planifiera une rencontre de travail.

20. Subvention :

a. *Plan d'action jeunesse :*

Programme pour les organismes à but non lucratif qui soutient les projets qui touchent les jeunes de 15 à 29 ans. Les projets admissibles doivent toucher les infrastructures ou les équipements. Nous devons toucher un des 7 axes : santé, éducation, culture, citoyenneté, emploi, entrepreneuriat, environnement. L'aide financière prend la forme d'une contribution non remboursable de 50 000 \$ à 300 000 \$ et peut représenter au maximum 90 % du projet total.

L'infrastructure doit être principalement accessible aux jeunes de 12 à 35 ans et être utilisée par l'organisme demandeur et sa clientèle jeunesse au minimum 75 % de ses heures d'ouverture.

L'infrastructure doit constituer une immobilisation corporelle ou du mobilier destiné à la prestation de services directs pour les jeunes, et être située au Québec.

Les travaux et les interventions admissibles qui peuvent être effectués sur une infrastructure seront, pour les demandeurs locataires :

- l'acquisition pour devenir propriétaire;
- l'aménagement intérieur et extérieur;
- la réfection, la rénovation ou la reconversion.

Mélody demande aux membres du C.A. s'ils ont des suggestions, des recommandations. Nous pourrions cibler quelques projets et par la suite, Mélody pourra analyser avec les critères, lequel répond le mieux au programme. Nous déposerons pour les projets suivants en deux demandes distinctes:

- Module de skate
- Mobilier pour la piscine

b. *Programme dons et commandites pour la Vitalité des régions d'Hydro-Québec :*

Il existe un programme de soutien d'Hydro-Québec pour la vitalité des régions. Après avoir regardé les différents projets qui avaient été retenus dans le passé, nous y retrouvons beaucoup d'animation musicale francophone. Mélody propose de déposer pour les Jeudis Show et pour le Village de Noël. Nous serions en mesure d'aller chercher un soutien financier pour aider à défrayer le cachet des artistes.

c. *Programme Nouveaux Horizons :*

(Annexe 13 – Confirmation Programme Nouveaux Horizons)

À l'automne 2025, Geneviève a déposé un projet pour l'achat de terrain de pétanque intérieur. Nous avons reçu la confirmation aujourd'hui que nous avons droit à un soutien financier de 5175 \$. Ceci nous permet de faire l'achat des tapis et des jeux. Une activité qui pourra être offerte dans le jour au Centre, mais également à la jeunesse lors des journées pédagogiques et durant l'été avec le camp de jour.

21. Résolutions : - Décisionnel

- a. *Embauche du personnel aquatique pour l'été 2026* : Résolution - # 2026-02-18-01

Proposé par : Myriam Goulet

Appuyé par : Lucas Lapointe

- b. *Tarifification des services estivaux pour l'année 2026* : Résolution - # 2026-02-18-02

Proposé par : Jessie Lacasse

Appuyé par : Lucas Lapointe

22. Prochains travaux avec les sous-comités : - Information

- a. *RH* :

a. Embauche équipe été 2026 (Piscine et camp de jour);

- b. *Administration* :

a. Subvention pour la FQCCL;

b. Politique de gestion contractuelle;

c. Politique de remboursement des activités et des cours;

d. Travailler le budget et les stratégies de rentabilité;

- c. *Bogym* :

a. Ajustement de la liste de prix;

- d. *Infrastructures* :

a. Visiter les installations pour des patinoires couvertes;

23. Varia :

- a. *Plan média Cogeco*:

(Annexe 14 – Proposition Cogeco)

Nous avons été contactés par le vendeur de Cogeco afin de nous proposer une offre pour l'achat d'un plan publicitaire. Le coût pour deux semaines serait de 1500 \$. L'idée de vendre les possibilités de location de salle pourrait peut-être être intéressante. Pas cette année, nous allons attendre.

- b. *Système de son* :

Le grillage d'une caisse de son est tombé après avoir reçu une balle de pickle ball. Mélody a fait des démarches avec Solotech afin de faire l'installation, mais également la vérification des autres caisses. Dans le devis, les caisses devaient être résistantes aux coups de ballon et de balle. Cette situation n'est pas normale et la réparation

sera couverte par la garantie. Notre chargé de projet a fait des démarches avec le fournisseur JBL afin de l'aviser de la situation et que malgré ses recommandations, nous avons connu un petit problème avec son produit. La réparation sera dans les prochaines semaines.

24. Date de la prochaine rencontre :

11 mars 2026

25. Fermeture de la rencontre :

La rencontre se termine à 21 h 40.

26. Huis clos :

Il n'y a pas de huis clos.

Tâches de la rencontre du 18 février 2026

Tâches	Responsable	Commentaire
Recruter des gens pour le comité promotion.	Geneviève	À venir
Envoyer P.V. à la municipalité de Saint-Gervais	Mélody	Le P.V. a été envoyé le 3 mars 2026.
Déduction de montants sur la subvention de la municipalité.	Mélody	Le courriel a été envoyé à Johanne le 6 mars 2026.
Plan stratégique	C.A.	Faire la lecture pour la prochaine rencontre.
Mettre à jour le rapport préliminaire des locations.	Mélody	Mettre à jour le plan préliminaire et ajouter un point à l'ordre du jour de chaque C.A.
Calendrier des heures pour les événements 2026	Mélody/Geneviève	Monter un document pour présenter la charge de travail de chaque événement durant l'année. - Ébauche
Avoir des confirmations pour le problème avec le système de son.	Mélody	Voir avec la municipalité pour avoir une analyse de la variation de tension au Centre Socio-Culturel. Demander à Domo Plus de confirmer le problème, le pourquoi de ne pas avoir prévu le tout dès le départ, etc.
Casse-croûte Éphémère	Myriam, Dominique, Jessie, Mélody	Travailler sur le menu, l'horaire et approcher les organisations.
Demande de subvention	Mélody/Geneviève	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'action jeunesse – Mélody - Vitalité Hydro-Québec - Geneviève

Annexes

Annexe 1 – État des résultats cumulatif en date du 31 décembre 2025

Les Loisirs de St Gervais Inc. Budget 2025 - État des résultats 31 décembre 2025 janvier - décembre 2025

	déc. 2025		Total		
	Réel	Réel	Budget	Restant	% restant
Revenu					
40000 Chiffre d'affaires		0,00	0,00	0,00	
40080 Autres revenus sur facturation clients	-1 254,87	0,00	0,00	0,00	
Total 40000 Chiffre d'affaires	-\$ 1 254,87	\$ 0,00	\$ 0,00	\$ 0,00	
40100 Centre Socio Culturel		0,00	0,00	0,00	
40110 Revenus Bar	2 527,57	8 228,29	5 000,00	-3 228,29	-64,57%
40120 Vente produits alimentaires		3 364,03	500,00	-2 864,03	-572,81%
40125 CSC / Pourboire	19,28	1 170,97	0,00	-1 170,97	
40130 Location de salles	4 293,88	23 473,96	25 000,00	1 526,04	6,10%
40135 Dépôt - Location de salle	200,00	800,00	0,00	-600,00	
40140 Location cuisine	260,00	813,32	500,00	-313,32	-62,66%
40150 Location de matériel	810,00	2 090,00	4 000,00	1 910,00	47,75%
40190 Autres revenus	2 065,57	9 590,51	4 500,00	-5 090,51	-113,12%
40199 Subventions municipales	25 000,00	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00%
Total 40100 Centre Socio Culturel	\$ 35 176,30	\$ 349 331,08	\$ 339 500,00	-\$ 9 831,08	-2,90%
40200 Salle d'entraînement Bogym		0,00	0,00	0,00	
40205 Bogym - Entrée unitaire	284,19	284,19	0,00	-284,19	
40210 Abonnement Bogym	7 887,41	85 961,94	50 000,00	-35 961,94	-71,92%
40215 Carte d'accès (supprimé)		0,00	0,00	0,00	
40220 Vente produits alimentaires	541,15	7 869,19	4 000,00	-3 869,19	-96,73%
40230 Vente promos		21,74	2 000,00	1 978,26	98,91%
40250 Location bureau	200,00	480,00	400,00	-80,00	-20,00%
40290 Autres revenus		2 750,70	0,00	-2 750,70	
Total 40200 Salle d'entraînement Bogym	\$ 8 912,75	\$ 97 367,76	\$ 56 400,00	-\$ 40 967,76	-72,64%
40300 Chalet Sportif		0,00	0,00	0,00	
40310 Location		200,00	1 000,00	800,00	80,00%
Total 40300 Chalet Sportif	\$ 0,00	\$ 200,00	\$ 1 000,00	\$ 800,00	80,00%
40400 Camp de jour		0,00	0,00	0,00	
40410 Inscriptions - Camp de jour		48 274,64	42 000,00	-6 274,64	-14,94%
40420 Inscriptions - Service de garde		5 074,11	5 500,00	425,89	7,74%
40430 Inscriptions - Sorties		3 180,25	4 250,00	1 069,75	25,17%
40490 Autres revenus		4 721,31	200,00	-4 521,31	-2260,66%
40495 Subvention	18 137,44	20 636,27	12 000,00	-8 636,27	-71,97%
Total 40400 Camp de jour	\$ 18 137,44	\$ 81 886,58	\$ 63 950,00	-\$ 17 936,58	-28,05%
40500 Piscine		0,00	0,00	0,00	
40510 Inscriptions - Piscine		18 755,00	21 000,00	2 245,00	10,69%
40520 Entrée journalière		3 637,90	3 250,00	-387,90	-11,94%
40525 Abonnement accès à la piscine		582,73	0,00	-582,73	
40530 Activité et animation		388,32	200,00	-188,32	-94,16%
40550 Entrées de groupe - de l'extérieur		0,00	4 000,00	4 000,00	100,00%
40595 Subvention	-12 198,44	7 350,56	10 000,00	2 649,44	26,49%
Total 40500 Piscine	-\$ 12 198,44	\$ 30 714,51	\$ 38 450,00	\$ 7 735,45	20,12%
40600 Village de Noël		0,00	0,00	0,00	
40610 Inscriptions		5 700,00	3 000,00	-2 700,00	-90,00%
40620 Revenus Bar	7 019,68	7 019,68	11 000,00	3 980,32	36,18%

Les Loisirs de St Gervais Inc. Budget 2025 - État des résultats 31 décembre 2025 janvier - décembre 2025

	déc. 2025		Total			
	Réel	Réel	Budget	Restant	% restant	
40625 Pourboire	3 085,17	3 355,17	1 600,00	-1 755,17	-109,70%	
40630 Commandite	4 000,00	9 600,00	5 500,00	-4 100,00	-74,56%	
40640 Revenus Casse-Croûte	9 529,15	10 385,43	1 000,00	-9 385,43	-938,54%	
40650 Moitié-Moitié	4 620,00	4 620,00	2 200,00	-2 420,00	-110,00%	
40660 Tirages	1 209,00	1 209,00	1 200,00	-9,00	-0,75%	
40670 Location	-400,00	800,00	1 000,00	200,00	20,00%	
40690 Autres revenus	1 368,80	1 741,80	1 500,00	-241,80	-16,12%	
Total 40600 Village de Noël	\$ 31 231,80	\$ 44 431,08	\$ 28 000,00	-\$ 16 431,08	-58,68%	
40700 Festival des Neiges		0,00	0,00	0,00		
40710 Inscriptions		2 860,00	2 500,00	-160,00	-6,40%	
40720 Revenus Bar		2 001,31	2 960,00	948,69	32,16%	
40725 Pourboire		831,60	850,00	18,40	2,16%	
40730 Commandite	-100,00	9 395,00	7 000,00	-2 395,00	-34,21%	
40740 Revenus Casse-Croûte		2 712,98	2 500,00	-212,98	-8,52%	
40750 Moitié-Moitié		0,00	165,00	165,00	100,00%	
40760 Tirages		421,00	400,00	-21,00	-5,25%	
Total 40700 Festival des Neiges	-\$ 100,00	\$ 18 021,89	\$ 16 365,00	-\$ 1 656,89	-10,12%	
40800 Fête Nationale / St-Jean		0,00	0,00	0,00		
40810 Inscriptions		150,00	300,00	150,00	50,00%	
40820 Revenus Bar		1 035,88	5 000,00	3 964,12	79,28%	
40825 Pourboire		1 309,97	1 000,00	-309,97	-31,00%	
40840 Revenus Casse-Croûte		7 053,71	2 000,00	-5 053,71	-252,69%	
40850 Activités		525,00	0,00	-525,00		
40895 Subvention		1 200,00	1 200,00	0,00	0,00%	
Total 40800 Fête Nationale / St-Jean	\$ 0,00	\$ 11 274,56	\$ 9 500,00	-\$ 1 774,56	-18,68%	
41100 Tournoi de Golf		0,00	0,00	0,00		
41110 Inscriptions		22 345,00	16 000,00	-6 345,00	-39,66%	
41130 Commandite		3 150,00	6 500,00	3 350,00	51,54%	
41150 Moitié-Moitié		716,00	500,00	-216,00	-43,20%	
Total 41100 Tournoi de Golf	\$ 0,00	\$ 26 211,00	\$ 23 000,00	-\$ 3 211,00	-13,96%	
41200 Marché du coeur de Bellechasse		0,00	0,00	0,00		
41210 Inscriptions		1 140,00	1 200,00	60,00	5,00%	
41220 Revenus Bar		0,00	700,00	700,00	100,00%	
41225 Pourboire		0,00	150,00	150,00	100,00%	
41240 Revenus Casse-Croûte		0,00	500,00	500,00	100,00%	
41260 Tirages		618,00	400,00	-218,00	-54,50%	
Total 41200 Marché du coeur de Bellechasse	\$ 0,00	\$ 1 758,00	\$ 2 950,00	\$ 1 192,00	40,41%	
41400 Tournoi de Joffre		0,00	0,00	0,00		
41410 Inscriptions - Entrée		132,00	532,00	0,00	-532,00	
41420 Revenus Bar		742,77	2 512,34	3 200,00	687,66	21,49%
41450 Moitié-Moitié		205,00	859,44	750,00	-109,44	-14,59%
Total 41400 Tournoi de Joffre	\$ 1 079,77	\$ 3 903,77	\$ 3 950,00	\$ 46,22	1,17%	
41500 Tournoi de Poker		0,00	0,00	0,00		
41510 Inscriptions - Entrée		270,00	570,00	300,00	52,63%	
41520 Revenus Bar		493,61	2 400,00	1 906,39	79,43%	

Les Loisirs de St Gervais Inc.
Budget 2025 - État des résultats 31 décembre 2025
 janvier - décembre 2025

	dec. 2025		Total		
	Réel	Réel	Budget	Restant	% restant
Total 41500 Tournoi de Poker	\$ 0,00	\$ 763,61	\$ 2 970,00	\$ 2 206,39	74,29%
41600 Autres Activités		0,00	0,00	0,00	
41610 Inscriptions - Entrée	31,30	3 381,30	10 000,00	6 618,70	66,19%
41620 Revenu Bar		4 916,10	2 500,00	-2 416,10	-96,64%
41625 Pourboire		467,86	400,00	-67,86	-16,97%
41650 Moitié-Moitié		250,00	0,00	-250,00	
41690 Autres revenus		170,00	0,00	-170,00	
Total 41600 Autres Activités	\$ 31,30	\$ 9 185,26	\$ 12 900,00	\$ 3 714,74	28,80%
41700 Terrain de balle		0,00	0,00	0,00	
41710 Location terrain		7 628,41	14 000,00	6 371,59	45,51%
Total 41700 Terrain de balle	\$ 0,00	\$ 7 628,41	\$ 14 000,00	\$ 6 371,59	45,51%
41800 Patinoire		0,00	0,00	0,00	
41880 Animation - Entrée	23,00	23,00	400,00	377,00	94,25%
Total 41800 Patinoire	\$ 23,00	\$ 23,00	\$ 400,00	\$ 377,00	94,25%
41900 Semaine de relâche		0,00	0,00	0,00	
41910 Inscriptions		2 259,25	1 500,00	-759,25	-50,62%
Total 41900 Semaine de relâche	\$ 0,00	\$ 2 259,25	\$ 1 500,00	\$ -759,25	-50,62%
42100 Terrain Beach Volley		0,00	0,00	0,00	
42110 Location terrain		0,00	500,00	500,00	100,00%
Total 42100 Terrain Beach Volley	\$ 0,00	\$ 0,00	\$ 500,00	\$ 500,00	100,00%
42300 Comité Jeunesse		0,00	0,00	0,00	
42310 Inscriptions		516,00	0,00	-516,00	
Total 42300 Comité Jeunesse	\$ 0,00	\$ 516,00	\$ 0,00	\$ -516,00	
45000 Programmation / Automne - Hiver		0,00	0,00	0,00	
45010 Inscriptions	180,00	1 100,00	5 000,00	3 900,00	78,00%
Total 45000 Programmation / Automne - Hiver	\$ 180,00	\$ 1 100,00	\$ 5 000,00	\$ 3 900,00	78,00%
46000 Programmation / Printemps - Été		0,00	0,00	0,00	
46010 Inscriptions		1 534,14	5 000,00	3 465,86	69,32%
Total 46000 Programmation / Printemps - Été	\$ 0,00	\$ 1 534,14	\$ 5 000,00	\$ 3 465,86	69,32%
49000 Campagne de financement	14 421,00	14 421,00	0,00	-14 421,00	
49010 Moitié-Moitié		19 665,47	0,00	-19 665,47	
Total 49000 Campagne de financement	\$ 14 421,00	\$ 34 086,47	\$ 0,00	\$ -34 086,47	
Total des revenus	\$ 95 640,05	\$ 722 196,38	\$ 625 335,00	\$ 96 861,38	-15,49%
Profit brut	\$ 95 640,05	\$ 722 196,38	\$ 625 335,00	\$ 96 861,38	-15,49%

Annexe 2 – État des résultats tournoi de Joffre 16 janvier 2026

État des résultats			
Tournoi de Joffre - 2026-01-16			
Revenus			
Description	Commentaires	Montant	Remb. Taxes
Moitié/Moitié		50,00 \$	
Bar	Argent - pas de SQUARE	823,50 \$	716,24 \$
Entrée		181,00 \$	157,43 \$
Autres revenus	Ventes de jeux	25,00 \$	
Total revenus		1 079,50 \$	873,67 \$
Dépenses			
Description	Commentaires	Montant	Remb.. Taxes
Personnel au Bar		60,00 \$	60,00 \$
Dépenses Bar		411,75 \$	358,12 \$
Frais SQUARE		0,32 \$	0,32 \$
Total dépenses		472,07 \$	418,44 \$
Total solde		607,43 \$	455,23 \$

Manque 60 \$

Annexe 3 –État des résultats Village de Noël 2025

Budget prévisionnel				
Village de Noël 2025				
Revenus				
Description	Commentaires	Budget 2025	Réel	2024
			5 645,02 \$	5 600,00 \$
Inscription commerçants		3 300,00 \$	4 200,00 \$	3 040,00 \$
Revenus autres	Marché du cœur - canette	850,00 \$	1 126,02 \$	466,05 \$
Prévente d'objet promo	Colliers, tasses, tuques	1 300,00 \$	60,00 \$	1 349,00 \$
Ristourne Guichet		1 000,00 \$	259,00 \$	916,00 \$
LOGE			12 167,00 \$	
Location de la loge	Vendredi/Samedi: 300\$/soir Dimanche:75\$	700,00 \$	800,00 \$	890,00 \$
Contribution Volontaire Loge		250,00 \$	167,00 \$	587,75 \$
Commandite loisirs	Feux d'artifice	1 000,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$
Commandite Promutuel		4 000,00 \$	4 000,00 \$	
Plan de visibilité - commanditaires		5 000,00 \$	6 200,00 \$	7 250,00 \$
BAR			16 509,97 \$	13 642,80 \$
Ventes Bar Vendredi Soir			4 708,25 \$	4 129,50 \$
Pourboire Bar Vendredi			976,55 \$	834,00 \$
Ventes Bar Samedi		14 500,00 \$	8 003,72 \$	6 221,55 \$
Pourboire Bar Samedi			1 268,45 \$	1 039,00 \$
Ventes Bar Dimanche			1 330,35 \$	1 172,75 \$
Pourboire Bar Dimanche			222,65 \$	246,00 \$
Casse-croûte			12 887,07 \$	
Ventes casse-croûte vendredi			2 488,00 \$	880,90 \$
Pourboire vendredi			298,95 \$	90,50 \$
Ventes casse-croûte samedi		3 500,00 \$	6 834,00 \$	42,85 \$
Pourboire samedi			747,52 \$	1 914,25 \$
Ventes casse-croûte dimanche			2 129,00 \$	71,50 \$
Pourboire Dimanche			389,60 \$	280,00 \$
Boutique d'objets promos			947,55 \$	
Boutique Vendredi			497,00 \$	
Boutique Samedi			393,55 \$	
Boutique Dimanche			57,00 \$	
MOITIÉ-MOITIÉ			4 620,00 \$	3 288,00 \$
Moitié/Moitié Vendredi			1 781,00 \$	1 666,00 \$
Moitié/Moitié Samedi		3 500,00 \$	1 724,75 \$	1 157,00 \$
Moitié/Moitié Dimanche			1 114,25 \$	465,00 \$
PANIER-CADEAUX			1 209,00 \$	
Tirage panier cadeaux Vendredi			273,00 \$	272,00 \$
Tirage panier cadeaux Samedi		1 200,00 \$	520,00 \$	445,75 \$
Tirage panier cadeaux Dimanche			416,00 \$	342,00 \$
Total revenus		40 100,00 \$	53 985,61 \$	53 700,15 \$
Dépenses				
Description	Commentaires	Montant	Réel	
Publicité	Coroplaste panneau du Carrefour + Pub réseaux sociaux	750,00 \$	1 969,39 \$	771,77 \$
Décorations	Boule de Noël	2 500,00 \$	2 076,40 \$	2 557,72 \$
Location conteneur pour la loge		500,00 \$	448,40 \$	846,80 \$
Bar roulant		250,00 \$	1 111,19 \$	113,14 \$
Matériaux		- \$	1 532,69 \$	172,46 \$
Location équipement	Machine Nachos/toilette	800,00 \$	1 196,27 \$	1 402,69 \$
Animation		500,00 \$	1 714,99 \$	146,70 \$
Propane chauffage/gaz		100,00 \$	332,75 \$	60,50 \$
Espace d'entreposage	Denis Couture, M. Vermette	200,00 \$	200,00 \$	200,00 \$
Électricien		800,00 \$	1 482,52 \$	987,58 \$
Feux d'artifice		2 000,00 \$	2 299,50 \$	2 000,00 \$
Guichet automatique		900,00 \$	574,88 \$	862,31 \$
Surprime Assurance FQM - Jeux Gonflables et promenade en tracteur		250,00 \$	218,00 \$	250,00 \$
Service de sonorisation	Loc. équipement et employés	6 100,00 \$	6 524,98 \$	6 057,75 \$
Spectacles de musique		7 000,00 \$	10 641,52 \$	5 436,69 \$
Calèche		700,00 \$	500,00 \$	700,00 \$
Bar		7 250,00 \$	6 603,99 \$	308,86 \$
Casse-croûte			5 154,83 \$	
Divers		1 000,00 \$	672,22 \$	915,92 \$
Objets promotionnel	Étoiles vendues, tasses vendues, tuques	2 500,00 \$	- \$	2 723,96 \$
Reconnaissance bénévoles		700,00 \$	1 618,00 \$	589,78 \$
Permis d'alcool			181,50 \$	
Frais SQUARE		50,00 \$	131,65 \$	39,18 \$
Marché du cœur			73,82 \$	
Total dépenses		34 850,00 \$	47 259,48 \$	27 143,81 \$
Total solde		5 250,00 \$	6 726,13 \$	26 556,34 \$

Annexe 4 – Mur reconnaissance CCU17



MURALE

Option_3A



SEMAINE DE RELÂCHE

2026



AU CENTRE SOCIO CULTUREL PROMUTUEL ASSURANCES

VEND 27 FÉVRIER



**VOLLEYBALL
BLACKLIGHT
13 ANS ET +**

19H

TARIF : 5\$/PERSONNE
INSCRIPTION SUR [QIDIGO](#)
AVANT LE 26 FÉVRIER 12H

LUNDI 2 MARS

CINÉMA POP CORN

13H

FILM : MA BELLE-MÈRE
EST UNE SORCIÈRE

GRIGNOTINES À VENDRE
SUR PLACE

AUCUNE RÉSERVATION REQUISE

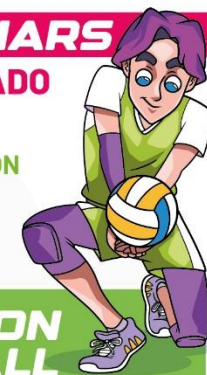


VEND 6 MARS

VOLLEYBALL ADO

13H30 À 15H30

AUCUNE INSCRIPTION
REQUISE



MERC 4 MARS

TOURNOI DE JOFFRE JEUNESSE

13H À 15H

JEUDI 5 MARS

APRÈS-MIDI BINGO

13H30

LIEU : SALLE DES JARDINS 1 - CENTRE SOCIO
CULTUREL PROMUTUEL ASSURANCES

TARIF : 5\$/PERSONNE

INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME [QIDIGO](#)



**BADMINTON
PICKLEBALL
BASKETBALL**

**RÉSERVATION
OBLIGATOIRE
DURANT LA RELÂCHE**

IL EST TOUJOURS POSSIBLE
DE RÉSERVER UN TERRAIN SOIT
POUR DU BADMINTON, PICKLEBALL
OU BASKETBALL ENTRE AMIS.

IL SUFFIT DE COMMUNIQUER AVEC
NOUS AU 418 887-3732 OU ENCORE
SUR LE MESSENGER DES LOISIRS
DE SAINT-GERVAIS.

Annexe 6 – Publicité spectacle QW4RTZ



QW4RTZ
a cappella

**DERNIER
TOUR DE PISTE**
MISE EN SCÈNE : SERGE POSTIGO

Quatre Muses Muséologie Carrefour TANIBRE GPM

VENDREDI 10 avril 20h
CENTRE | PROMUTUEL
SOCIO CULTUREL | ASSURANCE
Grande salle Desjardins

Billets 45\$
BILLETTERIE www.culturebellechasse.qc.ca
418-789-2588



MCB Maison de la Culture de Bellechasse **Loisirs** Saint-Gervais

Axe 1 – Court terme – 2024, début 2025

Maintenir l'engagement et la perpétuité de la qualité, de l'expertise des ressources humaines, de notre organisation (employés et bénévoles);

Objectif principal :

Maintenir la qualité et augmenter la quantité des ressources humaines investies dans notre milieu

Indicateurs :

- Taux de rétention et d'absentéisme de nos ressources humaines (employés et bénévoles);
- Taux de satisfaction des RH en ce qui concerne les conditions offertes;
- Candidatures reçues ou trouvées lors d'ouverture ou de recherche de postes à combler;
- Surcharge de travail qui occasionne des heures supplémentaires.

Charte de la réalisation

	Réalisé
	En cours
	Ajustement
	Enjeux
	Abandonner
	À venir

Mettre en place de outils et des méthodes de travail pour améliorer l'efficacité et l'efficience du personnel.			
Moyen	Livrable	Niveau d'atteinte	Suivi
Implanter un logiciel pour la gestion des locations de salles dans le nouveau Centre-Socio-Culturel. Intégrer un système qui répond aux demandes de dernières minutes hors des heures de bureaux.	Automne 2024-hiver 2025	50%	25 février 2025 - Pour le moment, nous allons utiliser Outlook pour la location des salles, car nous allons utiliser le système de carte déjà en place dans le bâtiment. Par la suite, nous pourrons évaluer le fonctionnement et voir si nous intégrons le système de location avec Fliip pour voir les disponibilités des salles, etc. Toutefois, pour le moment, nous n'avons pas de ligne, ce qui limite l'utilisation au niveau des sports. 15 octobre 2025 -Actuellement, notre calendrier Outlook fonctionne très bien. Nous avons également développer un document pour prendre l'ensemble des informations pour les locations. Nous avons donné des accès à Martin afin qu'il puisse voir le calendrier sur son cellulaire. Il y a eu quelques enjeux sur les informations accessibles. Alors, nous avons décidé d'utiliser un tablette afin de pouvoir afficher l'horaire. il peut maintenant consulter le calendrier, les plans de salles et l'ensemble des détails. l'ensemble du fonctionnement.

<p>Définir les tâches et la responsabilité de chacun des employés en définissant des livrables et des attentes pour chacune des responsabilités. Développer une évaluation des membres du C.A.</p>	<p>Hiver 2025 - Révision à chaque année.</p>	<p>90%</p>	<p>25 février 2025 - Tous les contrats de travail de tous les employés sont faits et les listes de tâches sont bien définies. Nous pourrions présenter les documents aux employés. Par la suite, nous travaillerons sur le dossier des évaluations afin de bien établir les critères d'évaluation, les attentes et les cibles à atteindre pour les livrables. Ce travail sera réalisé par le sous-comité R. H. à l'hiver 2025. 15 octobre 2025 - Le cadre de débloiment du secteur administratif a été mis à jour. Également, le document pour déterminer les critères d'évaluation des employés est aussi développé et en analyse. Le tout sera finalisé pour débiter les évaluations au début du mois de novembre. Nous ferons une évaluation en trois phases : Évaluation par la direction et le C.A., évaluation par les paires et l'autoévaluation.</p>
<p>Maintenir l'implication des sous-comités dans le processus décisionnel. Déterminer un pourcentage des profits qui seraient retourner aux Loisirs pour soutenir la mission et reconnaître le soutien apporter par les ressources. Revoir les tâches des ressources lors des événements et évaluer la redistribution avec d'autres bénévoles.</p>	<p>2024-2025-2026-2027</p>	<p>70%</p>	<p>25 février 2025 - Pour l'année 2024 et début 2025, les sous-comités de travail du C.A. des loisirs travaillent en étroite collaboration avec la direction et la coordination pour le développement de politique, de documents de référence et les recommandations sur différents projets à implanter dans l'organisation. Cette modification de l'organigramme du C.A. des loisirs apporte plusieurs points positifs pour l'organisme. Un sentiment d'appartenance plus, fort, une implication dans le processus décisionnel et une accélération de la prise décisionnelle. Maintenir ce mode de fonctionnement pour le reste de l'année 2025-2026-2027. 15 octobre 2025 - Le guide de gestion des bénévoles est complété et approuvé par tous les sous-comités. Également, tous les sous-comités ont déterminé leur fonds de roulement. Il ne reste qu'à compléter le document d'engagement pour finaliser le dossier. Nous aurons une rencontre à l'hiver prochain afin de se faire une plan d'action pour les projets à venir au niveaux des installations et équipements.</p>
<p>Comptabiliser les heures et le matériel par les bénévoles et en faire le suivi. Chaque responsable de comité doit comptabiliser globalement les heures de leurs bénévoles.</p>	<p>à chaque année.</p>	<p>5%</p>	<p>25 février 2025 - Les bénévoles comptabilisent déjà leurs heures et l'utilisation de leur matériel. Toutefois, un outil sera développé et présenté lors de la première rencontre pour présenter le projet de l'entente de gestion.</p>

Définir clairement nos pratiques en matière de ressources humaines.			
Moyen	Livrable	Niveau d'atteinte	Suivi
Implanter une soirée reconnaissance des bénévoles chaque année.	2025	25%	25 février 2025 - Le concept est de faire l'inauguration officielle du Centre Socio-Culturel avec une porte ouverte dans la journée et une soirée avec bouchées et groupe de musique. Nous pourrons nous associer avec l'organisation du Championnat canadien pour la reconnaissance de leurs bénévoles aussi. Il est également important de réaliser l'événement en collaboration avec la Municipalité. De le faire en 2025, c'est un objectif qui est encore réaliste.
Consolider notre style de gestion participatives.			
Moyen	Livrable	Niveau d'atteinte	Suivi
Maintenir et améliorer les modes de communication avec la municipalité. Transmettre un calendrier à l'avance pour les événements de l'année.	Hiver 2026	95%	25 février 2025 - Rencontre pour présenter le budget avec le sous-comité d'administration. Modification du système pour les requêtes qui sont un peu plus urgentes avec un groupe de conversation Team. Il y a encore quelques ajustements à faire afin de trouver un moyen de travailler ensemble pour avoir une vision commune. 15 octobre 2025 - Nous allons attendre de voir le nouveau conseil municipal afin de travailler avec la nouvelle équipe pour déterminer ensemble les modes de communication qui seraient adéquats.
Réaliser une rencontre avant le dépôt du budget avec l'ensemble des sous-comités afin de les consulter sur les projets d'immobilisation à réaliser dans la prochaine année. Dresser la liste des éléments à acheter ou à améliorer avec tous les sous-comités pour les intégrer dans le budget. Préparer la rencontre avec les sous-comités après l'AGA et envoyer des questions de réflexions pour se préparer à la rencontre.	À chaque année. Début 2025	90%	25 février 2025 - Suite à l'adoption de l'entente de gestion avec les sous-comités d'événement, nous pourrons planifier une rencontre de travail pour analyser les futurs projets. Par la suite, nous serons en mesure d'évaluer les coûts et de nous faire un plan d'action en fonction de la valeur du projet. 15 octobre 2025 - L'entente est complétée et une rencontre aura lieu à l'hiver 2025 pour déterminer les projets à venir. De plus, nous allons devoir travailler les dossiers avec le nouveau conseil.

Axe 2 – Moyen terme – 2024-2026

Bonifier l'offre d'événements dans notre municipalité.

Objectif principal :

Faire briller Saint-Gervais dans la qualité et l'offre de ses événements dans Bellechasse.

Indicateurs :

- Taux de participation lors des événements;
- Commentaires et appréciations des participants lors des événements;
- Taux d'implication de bénévoles pour chacun des événements;
- Rayonnement de nos événements dans les médias régionaux.

Charte de la réalisation

Réalisé
En cours
Ajustement
Enjeux
Abandonner
À venir

Faire le portrait des événements majeurs que nous avons déjà d'intégrer dans la programmation annuelle.			
Moyen	Livrable	Niveau d'atteinte	Suivi
Dresser un inventaire de l'ensemble de notre offre par saison. Faire un calendrier annuel avec le temps avant, pendant et après l'événement et intégrer les rencontres de travail pour chaque événement.	Hiver 2026	25%	25 février 2025 - Faire un calendrier des événements que nous avons à Saint-Gervais pour 2025-2026-2027. 15 octobre 2025 - Nous avons déjà approché les différents comités du milieu pour les intégrer dans la programmation d'automne. Nous avons également publicisé les différentes activités qui se sont réalisées dans la municipalité.
Définir les attentes, les améliorations et les ajouts que chaque sous-comité désire apporter pour chaque année. Ajouter à chaque année lors de la rencontre post-événement.	Printemps 2025	100%	25 février 2025 - Définir les différents projets avec les sous-comités événements lors des prochaines rencontres à l'hiver et au printemps 2025. Le Village de Noël, nous avons défini les projets pour l'édition 2025 et des sous-comités ont été créés pour l'élaboration de ces projets. 15 octobre 2025 - Chaque sous-comité a défini les projets pour la prochaine édition. Il est plus facile pour le moment d'avoir une vision à l'année que pour les trois prochaines années, car nous sommes toujours dépendant de nos revenus.
Mettre à jour les listes des tâches des différents événements au fur et à mesure que celles-ci évoluent.	Reporter à l'hiver 2026 - En continue	0%	25 février 2025 - Développer des cahiers de charge pour chaque événement. Le travail se fera en collaboration avec les différents comités puisque nous ne participons pas à toutes les tâches. Il y a beaucoup d'éléments qui sont travaillés en aval. Les travaux vont commencer au printemps 2025 avec le Tournoi de golf et le Village de Noël. Nous avons déjà amassé des documents pour nous aider à débuter les documents.

Axe 3 – Long terme – 2024-2027

Améliorer notre offre d'installations sportives et récréatives qui répond aux besoins de la population.

Objectif principal :

Offrir des installations sportives et récréatives de qualité aux usagers.

Indicateurs :

- Le nombre d'usagers utilisant nos installations durant l'année;
- L'engouement et les commentaires des utilisateurs;
- L'entretien de nos installations.

Charte de la réalisation	
	Réalisé
	En cours
	Ajustement
	Enjeux
	Abandonner
	À venir

Maintenir un entretien rigoureux de nos installations.			
Moyen	Livrable	Niveau d'atteinte	Suivi
Effectuer la révision du programme-cadre des installations sportives et récréatives existantes et inclure les nouvelles infrastructures dans le document.	Hiver-printemps 2025-2026-2027	50%	<p>25 février 2025 - La direction débutera le travail de la mise à jour du programme-cadre et le sous-comité d'infrastructure pourra commenter et demander des ajustements par la suite. Nous terminerons le projet d'ameublement du Centre Socio-Culturel et par la suite, nous plancherons sur le travail de ce dossier. Le tout devrait commencer au printemps 2025.</p> <p>29 octobre 2025 - Débuter les travaux de mise à jour à l'hiver 2026. Il serait intéressant de faire une tournée des employés et des bénévoles pour connaître leur suggestion d'amélioration pour les différents plateaux sportifs.</p>
Développer un document de suivi d'entretien de nos installations.	Automne 2025	50%	<p>25 février 2025 - Cet outil sera travaillé en aval avec le programme-cadre au printemps 2025.</p>
Prévoir un budget annuel adéquat pour l'entretien de nos installations. le budget en fonction des subventions que nous avons.	Dans Automne 2025. - Reporter à chaque année et évaluer en octobre.	100%	<p>25 février 2025 - Le sous-comité d'infrastructure sera en mesure de faire des recommandations que nous pourrons intégrer dans le budget de l'année suivante. 29</p> <p>octobre 2025 - Il y a déjà des sommes de prévus pour le budget 2026 pour l'entretien du terrain de volley-ball et le skate parc. Également, il y a une demande de réflexion pour le projet de la patinoire extérieure et du Chalet des sportifs avec le programme de subvention qui sera ouvert au printemps pourrait être pertinent pour travailler sur l'amélioration de ces installations.</p>

Améliorer ou bonifier les installations sportives et récréatives de Saint-Gervais			
Moyen	Livrable	Niveau d'atteinte	Suivi
Faire faire une étude avec des plans et devis par des services professionnels pour l'élaboration d'un projet global. Apporter le point lors des rencontres entre la municipalité et les loisirs. Apporter la réflexion lors de la première rencontre de travail pour le projet de la patinoire extérieure.	Hiver 2027	0%	25 février 2025 - Nous allons devoir prévoir le budget pour la réalisation de cette étude et impliquer la municipalité dans le projet. Ce projet inclura le Chalet des Sportifs, la piscine et la patinoire extérieure.
Maximiser l'utilisation du Centre Socio-Culturel et sa rentabilité.			
Moyen	Livrable	Niveau d'atteinte	Suivi
Développer des partenariats avec des acteurs et des organisations du milieu (écoles, Maison de la Culture, etc.). Approcher des écoles pour occuper les plages de la journée.	Automne 2024	80%	25 février 2025 - L'entente avec la Maison de la culture est à se finaliser. Nous pourrions signer le contrat d'ici mars 2025. Nous allons travailler dans les prochaines semaines à développer des partenariats avec les organismes et entreprises de Bellechasse. Également, Satir Production a aussi proposé d'offrir un pourcentage du projet lorsqu'on les réfère à nos clients pour divers projets. 15 octobre 2025 - Les documents sont retournés à la Maison de la Culture de Bellechasse et à Satir Production. Nous sommes en attente d'un retour de leur part. Toutefois, il y a déjà un spectacle à l'automne 2026 dans la programmation de la MCB qui sera chez nous.
Maximiser l'utilisation des installations sportives, récréatives et culturelles et leur rentabilité.			
Moyen	Livrable	Niveau d'atteinte	Suivi
Élaborer une grille tarifaire complète pour les différentes options de location.	Hiver 2025	100%	25 février 2025 - La grille de tarification pour l'ensemble des options de location est intégrée dans la politique de location. Elle sera adoptée au C.A. de février et nous pourrions l'appliquer à partir de mars 2025.
Développer des partenariats avec différentes organisations. Élaborer une programmation des activités pour les différentes infrastructures (parcs, plateaux sportifs).	Printemps 2026	0%	25 février 2025 - Relancer les écoles, les clubs sportifs. Des approches ont déjà été faites auprès de l'école secondaire pour le projet de balle rapide. 29 octobre 2025 - Avec les délais pour le plancher, le lignage et les encrages pour les poteaux, nous reporterons

COURS DE NATATION



HORAIRE DES COURS

LUNDI, MARDI, MERCREDI ET JEUDI DE 9H À 12H ET 16H À 18H
2 COURS PAR SEMAINE PENDANT 4 SEMAINES

COURS DE GROUPE

GROUPE 4 MOIS À 3 ANS

Cours parents-enfants
COÛT / 130\$ POUR 8 COURS - RÉSIDENT / 165\$ POUR 8 COURS - NON-RÉSIDENT*

GROUPE 4 ANS ET +

Pour les utilisateurs du camp de jour, les moniteurs(trices) s'assureront de la transition entre les deux services durant la journée.
COÛT / 150\$ POUR 8 COURS - RÉSIDENT / 185\$ POUR 8 COURS - NON-RÉSIDENT*

COURS SEMI-PRIVÉ

Pour les utilisateurs du CPE, nous assurerons la transition entre les deux services, moyennant un frais supplémentaire de 90\$ par session. Pour les utilisateurs du camp de jour, les moniteurs(trices) s'assureront de la transition entre les deux services durant la journée.
COÛT / 170\$ POUR 8 COURS - RÉSIDENT / 205\$ POUR 8 COURS - NON-RÉSIDENT*

COURS PRIVÉ

Pour les utilisateurs du CPE, nous assurerons la transition entre les deux services, moyennant un frais supplémentaire de 90\$ par session. Pour les utilisateurs du camp de jour, les moniteurs(trices) s'assureront de la transition entre les deux services durant la journée.
COÛT / 190\$ POUR 8 COURS - RÉSIDENT
225\$ POUR 8 COURS - NON-RÉSIDENT*
COÛT FAMILIAL (2 PERS.) / 280\$ POUR 8 COURS - RÉSIDENT
315\$ POUR 8 COURS - NON-RÉSIDENT*

INSCRIPTION

PAR TÉLÉPHONE LE 4 MAI POUR LES RÉSIDENTS DE SAINT-GERVAIS.
Réservez votre rendez-vous téléphonique à partir du **20 avril 2026**, minuit en contactant Mélody aux loisirs.
Une preuve de résidence sera exigée.
* Pour les non-résidents nous offrirons les places disponibles à partir du 21 mai 2026.
Le tout sera annoncé via notre page Facebook.

Notez que les inscriptions devront être payées avant le 6 juin, sinon des frais de 60\$ par enfant seront applicables.

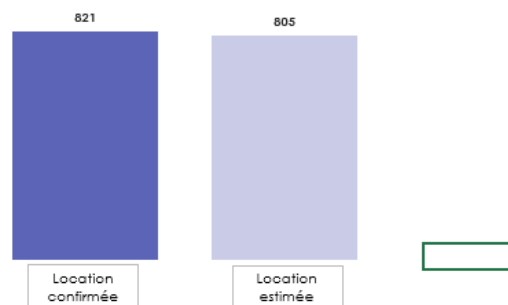


Loisirs
Saint-Gervais

INFORMATIONS
direction.loisirs@saint-gervais.ca
418 887-3732

Location Centre Socio-Culturel 2026

Sommaire des heures de location et d'utilisation	
Total confirmé	820,5
Total estimé	805
TOTALES DES HEURES	1625,5
POURCENTAGE D'UTILISATION	56%
Nombre d'heure d'utilisation possible (365*8)	2920

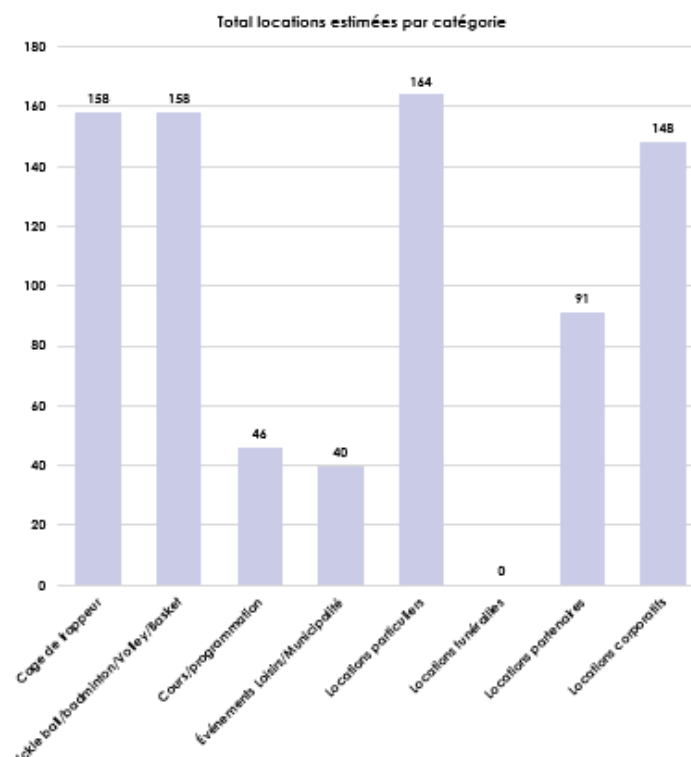
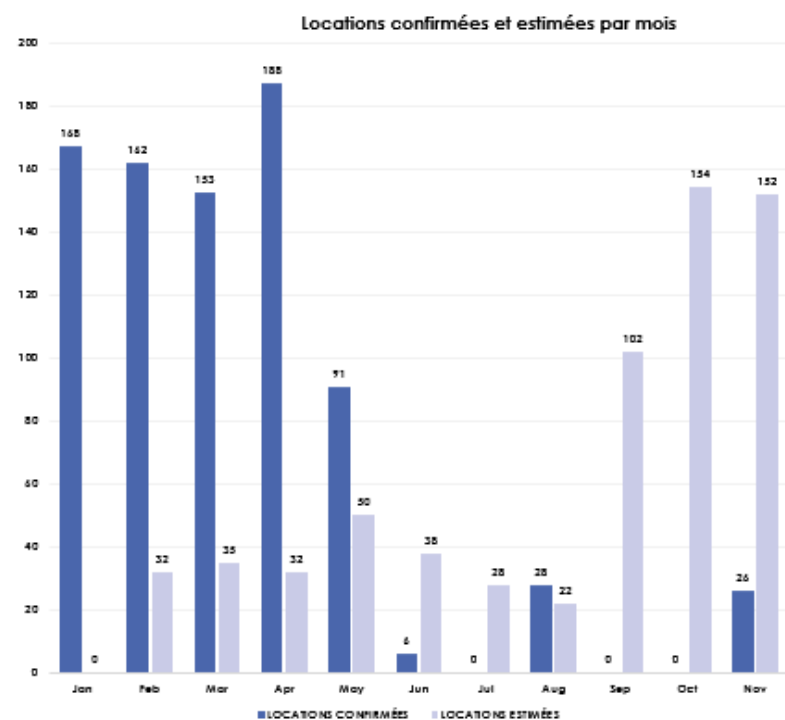


LOCATIONS CONFIRMÉES

Item	Jan	Feb	Mar	Apr	May	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec	Total
Cage de frappeur	47,5	25,5	30	12	8	0	0	0	0	0	0	0	123
Pickle ball/badminton/Volley/Basket	28	26,5	31,5	27,5	17	0	0	0	0	0	0	0	130,5
Cours/programmation	4	12	6	2	0	0	0	0	0	0	0	0	24
Événements Loisirs/Municipalité	16	26	7	4	36	0	0	8	0	0	0	0	97
Locations particuliers	48	36	34	36	8	0	0	12	0	0	0	0	174
Locations funérailles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Locations partenaires	8	12	10	14	6	6	0	0	0	0	14	0	70
Locations corporatifs	16	24	34	92	16	0	0	8	0	0	12	0	202
Total	167,5	162	152,5	187,5	91	6	0	28	0	0	26	0	820,5
Pourcentage d'utilisation	68%	47%	41%	52%	24%	2%	0%	8%	0	0	4%	0	

LOCATIONS ESTIMÉES

Item	Jan	Feb	Mar	Apr	May	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec	Total
Cage de frappeur		16	12	12	18	12	0	0	16	16	28	28	158
Pickle ball/badminton/Volley/Basket		4	4	4	6	8	6	6	30	30	30	30	158
Cours/programmation			0	0	8	0	0	0	8	12	12	6	46
Événements Loisirs/Municipalité			0	0	0	0	6	0	4	12	14	4	40
Locations particuliers		8	12	12	12	8	4	4	12	32	32	28	164
Locations funéraires			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Locations partenaires			3	4	2	2	8	8	12	12	12	28	91
Locations corporatifs		4	4	0	4	8	4	4	20	40	24	36	148
Total	0	32	35	32	50	38	28	22	102	154	152	160	805
Pourcentage d'utilisation total		53%	48%	57%	38%	12%	8%	13%	28%	41%	46%	43%	



Annexe 11 – Soumission Solotech pour le problème de variation de tension



DATE: 15 janvier 2026
NUMÉRO DE SOUMISSION: SQ-39561
DESCRIPTION: UPS

Facturé à:
Ville de St-Gervais

Livré à:

Préparé par: Patrick Labrie
Téléphone:
Courriel: plabrie@solotech.com
Prix valide jusqu'au : 29 janvier 2026

DESCRIPTION

DÉTAILS DU PROJET

Installation de la carte réseau dans les UPS
Relier les 2 UPS au réseau
LE client devra installer le software pour
<https://www.ametekesp.com/surgex/ups-standalone/ups-standalone-120-208v>

ITEMS

QTÉ	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
2	Middle Atlantic UPX-RLNK-OL2000R-2 2000VA 120V OL UPS RLNK BANK CONTROL	\$4,985.76	\$9,971.52
2	Infinite Cables CAT6A-10AQ RJ45 Cat6a UTP 10GB Molded Patch Cable - Premium Fluke® Patch Cable Certified - CMR Riser Rated	\$9.56	\$19.12
1	.. Vis de montage pour rack	\$8.00	\$8.00

MAIN D'OEUVRE ET INTÉGRATION

HEURES	DESCRIPTION	TAUX	PRIX UNITAIRE
4.00	Technicien installation	\$115.00	\$460.00
1.00	Chargé de projet	\$140.00	\$140.00
	DESCRIPTION TOTAL		\$10,598.64



Casse-croûte **ÉPHEMÈRE**

TERRASSE LES OEUFS LAPIERRE
(CENTRE SOCIO-CULTUREL PROMUTUEL ASSURANCE DE SAINT-GERVAIS)

15-16-17 MAI 2026
4 JUIN 2026
23-24 JUIN 2026
16 JUILLET 2026
6 AOÛT 2026
18 SEPTEMBRE 2026



LES LOISIRS DE SAINT-GERVAIS
RÉCRÉATIF - SPORTIF - CULTUREL

Objet: Projet approuvé pour une subvention 020884466 Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

Bonjour,

Nous avons le plaisir de vous informer que le projet que vous avez soumis dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés a été approuvé pour un financement d'un montant pouvant aller jusqu'à 5 175 \$. Veuillez noter que le montant de financement approuvé peut être différent du montant que vous avez demandé.

Votre projet est prévu pour commencer le 2026-03-31 et se terminera le 2027-03-30. Veuillez noter que toutes les dépenses encourues avant la date de début du projet seront jugées inadmissibles.

1^{ère} semaine

RADIO / RYTHME	HEURES	TYPE	Campagne							QTÉ	PRIX	TOTAL
			Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di			
LIVE SAM	6a-8a	30		1	1	1				3	85 \$	270 \$
Messages	6a-8p	30	x	x	x	x	x	x	x	24	40 \$	960 \$
Messages	12a-12a	30	x	x	x	x	x	x	x	12	0 \$	0 \$
										39		1 230 \$

2^{ème} semaine

RADIO / RYTHME	HEURES	TYPE	Campagne							QTÉ	PRIX	TOTAL
			Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di			
LIVE SAM	6a-8a	30		1	1	1				3	90 \$	270 \$
Messages	6a-8p	30	x	x	x	x	x	x	x	24	0 \$	0 \$
Messages	12a-12a	30	x	x	x	x	x	x	x	12	0 \$	0 \$
										39		270 \$

EN RÉSUMÉ

- 6 mentions de type LIVE avec Chloé
- 48 messages de 30 secondes 6a-8p
- 24 messages de 30 secondes 12a-12a

VOTRE INVESTISSEMENT

1 500,00 \$ + taxes

Résolutions

Résolution – 2026-02-18-01 – Embauche du personnel aquatique pour l'été 2026



Les Loisirs de Saint-Gervais inc.
176 rue Nadeau, Saint-Gervais, GOR 3C0

RÉSOLUTION

Numéro 2026-02-18-01

RÉSOLUTION ÉCRITE de l'extrait de la rencontre ordinaire du conseil d'administration des Loisirs de Saint-Gervais inc. - NEQ : 1144722809

Embauche du personnel aquatique pour l'été 2026

CONSIDÉRANT QUE, LES LOISIRS DE SAINT-GERVAIS ont des ressources humaines à leur charge pour offrir un service aquatique.

CONSIDÉRANT QUE, LES LOISIRS DE SAINT-GERVAIS ont affiché sur les réseaux sociaux et dans le journal local les offres d'emploi pour la piscine.

CONSIDÉRANT QUE, LES LOISIRS DE SAINT-GERVAIS ont reçu plus de candidatures que de poste disponible et que des entrevues se sont déroulé le jeudi 12 février dernier.

CONSIDÉRANT QUE, LES LOISIRS DE SAINT-GERVAIS ont le souci de se garantir une relève, de former les jeunes employés pour s'assurer de la rétention et du même coup avoir le personnel suffisant dans les prochaines années pour répondre à la demande du service.

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Les Loisirs de Saint-Gervais, font l'embauche des personnes suivantes pour les postes de sauveteur, assistant-sauveteur, moniteur et assistant-moniteur à la piscine de Saint-Gervais pour la période estivale 2026 :

- Rosalie Blais, sauveteur, moniteur, coordonnateur
- Bianca Laflamme, coordonnateur pour la planification des cours de natation
- Rosalie Gosselin, sauveteur, moniteur
- Annabelle Labbé, assistant-sauveteur, moniteur
- Katiana Gravel, assistant-sauveteur, moniteur
- Anne-Sophie Marceau, assistant-sauveteur, moniteur
- Adrien Perreault, assistant-sauveteur, assistant-moniteur
- Philippe Breton, assistant-sauveteur, assistant-moniteur
- Lauralie Laflamme, assistant-sauveteur, assistant-moniteur

Proposé par Myriam Goulet et appuyé par Lucas Lapointe.
Adopté à l'unanimité lors de la rencontre ordinaire du 18 février 2026.

En conséquence, la présidente des Loisirs de Saint-Gervais inc. Jocelyne Roy, appose sa signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

Jocelyne Roy
Saint-Gervais, le 18 février 2026
Copie certifiée conforme,
donnée à Saint-Gervais, ce 18 février 2026

Résolution – 2026-02-18-02 - Tarification des services estivaux pour l'année 2026



Les Loisirs de Saint-Gervais Inc.
176 rue Nadeau, Saint-Gervais, G0R 3C0

RÉSOLUTION
Numéro 2026-02-18-02

RÉSOLUTION ÉCRITE de l'extrait de la rencontre ordinaire du conseil d'administration des Loisirs de Saint-Gervais inc. - NEQ : 1144722809

Tarification des services estivaux pour l'année 2026

CONSIDÉRANT QUE, LES LOISIRS DE SAINT-GERVAIS offre un service de camp de jour, piscine et cours de natation à l'été 2026.

CONSIDÉRANT QUE, LES LOISIRS DE SAINT-GERVAIS le salaire minimum augmentera de 3.1 % au 1^{er} mai 2026 et que les salaires des emplois étudiants sont établis en fonction de ce dernier.

CONSIDÉRANT QUE, LES LOISIRS DE SAINT-GERVAIS désirent maintenir les services estivaux accessibles pour les citoyens de Saint-Gervais ce qui suit la mission de l'organisation.

CONSIDÉRANT QUE, LES LOISIRS DE SAINT-GERVAIS doivent également diminuer la charge financière sur l'organisation.

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Les Loisirs de Saint-Gervais appliqueront une hausse des tarifs pour les différents services estivaux :

Camp de jour :

Coût	1er	2e
Été complet (8%)	480 \$	365 \$
3 sem (12 %)	365 \$	265 \$
À la semaine (18%)	145 \$	145 \$
Été complet non res (10 %)	660 \$	585 \$
3 sem non res (14 %)	470 \$	360 \$
À la semaine (18 %)	220 \$	220 \$

Carte de points	Netin Old Sol (Semaine)	Netin ET Sol (Semaine)	À la fois
80 \$	40 \$	45 \$	85 \$

Sorties	Date	Age	Coût
Eco-Parc Lac-Étchemin	07-juil-26	Apr	40 \$

Piscine :



Pour les abonnements :

Individuel : 70 \$

Famille de 4 personnes : 130 \$

Famille de 5 personnes et plus : 180 \$



Les Loisirs de Saint-Gervais Inc.
176 rue Nadeau, Saint-Gervais, G0R 3C0

Cours de natation :

COURS DE GROUPE
GROUPE 4 MOIS À 3 ANS
 Cours parents-enfants
 COÛT / 130\$ POUR 8 COURS - RÉSIDENT / 185\$ POUR 8 COURS - NON-RÉSIDENT*
GROUPE 4 ANS ET +
 Pour les utilisateurs du camp de jour, les moniteur(trices) s'assurent de la transition entre les deux services durant la journée.
 COÛT / 150\$ POUR 8 COURS - RÉSIDENT / 185\$ POUR 8 COURS - NON-RÉSIDENT*

COURS SEMI-PRIVÉ
 Pour les utilisateurs du CPE, nous assurerons la transition entre les deux services, moyennant un frais supplémentaire de 90\$ par session. Pour les utilisateurs du camp de jour, les moniteur(trices) s'assurent de la transition entre les deux services durant la journée.
 COÛT / 170\$ POUR 8 COURS - RÉSIDENT / 205\$ POUR 8 COURS - NON-RÉSIDENT*

COURS PRIVÉ
 Pour les utilisateurs du CPE, nous assurerons la transition entre les deux services, moyennant un frais supplémentaire de 90\$ par session. Pour les utilisateurs du camp de jour, les moniteur(trices) s'assurent de la transition entre les deux services durant la journée.
 COÛT / 190\$ POUR 8 COURS - RÉSIDENT / 225\$ POUR 8 COURS - NON-RÉSIDENT*
 COÛT FAMILIAL (2 PERS.) / 280\$ POUR 8 COURS - RÉSIDENT / 315\$ POUR 8 COURS - NON-RÉSIDENT*

Proposé par Jessie Lacasse et appuyé par Lucas Lapointe.
Adopté à l'unanimité lors de la rencontre ordinaire du 18 février 2026.

En conséquence, la présidente des Loisirs de Saint-Gervais inc. Jocelyne Roy, appose sa signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

Jocelyne Roy
Saint-Gervais, le 18 février 2026
Copie certifiée conforme,
donnée à Saint-Gervais, ce 18 février 2026



Projet de l'ordre du jour Conseil d'administration

Les Loisirs de Saint-Gervais

Rencontre mercredi 14 janvier 2026, 18 h 30

Centre Socio-Culturel Promutuel Assurance

De Saint-Gervais

1. Ouverture de l'ordre du jour : - **Décision**
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour : - **Décision**
3. P.V. de la rencontre du 10 décembre 2025 : - **Décision**
4. Retour sur la période des fêtes; - **Information**
5. Déclaration d'intérêt pour cette rencontre : - **Information**
6. Suivi Budget 2026; - **Information**
7. Présentation de l'état des résultats cumulatif en date du 30 novembre 2025 : - **D**
8. Retour sur les tâches de la rencontre du 10 décembre 2025 : - **Information**
9. Retour sur les activités : - **Information**
 - a. *Tournoi de Joffre du 19 décembre 2025;*
 - b. *Activité de Noël au Manoir;*
10. Activité à venir : - **Information**
 - a. *Festival des neiges;*
 - b. *Soirée reconnaissance bénévoles CCU17;*
 - c. *Jeudis show;*
 - d. *Journée des petits entrepreneurs;*
11. Bogym : - **Information**
 - a. *Nombre de membres;*
 - b. *Entente avec les entraîneurs – Dossier final;*
 - c. *Système de codes à barres;*
12. Suivi comité externe : - **Information**
 - a. Comité Crimino;
 - b. *Comité 250°;*
 - c. *URLS – CA;*
13. Planification stratégique; - **Information**
 - a. *Travaux avant la rencontre;*
14. Programmation hiver 2026; - **Information**
15. Programmation semaine de relâche; - **Information**
16. Services estivaux : - **Information**
 - a. *Offres d'emploi;*
 - b. *Camp de jour :*
 - c. *Piscine;*
17. Projet patinoire extérieure et chalet des sportifs – Retour municipalité; - **Information**
18. Rapport préliminaire des locations de salle du Centre Socio-Culturel Promutuel Assurance 2026; - **Information**
19. Résolution : - **Décision**
 - a. *Augmentation salariale 2026 (proposition comité RH);*
 - b. *Entente camp de jour Honfleur;*
20. Retour sur les évaluations des employés 2025; - **Information**
21. Prochains travaux avec les sous-comités : - **Information**
 - a. *RH :*
 - i. *Embauche équipe été 2026 (Piscine et camp de jour);*
 - ii. *Augmentation des salaires pour 2026;*
 - b. *Administration :*
 - i. *Finaliser l'entente de gestion loisirs/municipalité;*
 - ii. *Subvention pour la FQCCL;*
 - iii. *Politique de gestion contractuelle;*
 - iv. *Entente de gestion pour le camp de jour avec Honfleur;*
 - v. *Politique de remboursement des activités et des cours;*
 - c. Bogym :
 - i. *Ajustement de la liste de prix;*
 - d. *Infrastructures :*
 - i. *Panier de basket;*
 - ii. *Visiter les installations pour des patinoires couvertes;*
 - iii. *Entente de gestion pour le terrain de balle de Honfleur;*
22. Subventions : - **Information**
 - a. *Population active;*
23. Varia :
 - a. *Date AGA;*
 - b.
24. *Party de Noël – 31 janvier 2026;*
25. *Date de la prochaine rencontre - 18 février 2026, 18 h 30;*
26. *Fermeture de la rencontre.*

1. Ouverture de l'ordre du jour : - Décision

La rencontre débute à 18 h 50 au Centre Socio-Culturel Promutuel Assurance dans les bureaux des Loisirs de Saint-Gervais.

Les personnes présentes sont :

Myriam Goulet, Nelson Godbout, Carl Fradet, Lucas Lapointe, Jessie Lacasse, Jocelyne Roy

Les personnes absentes :

Dominique Lemieux

Les employés présents sont :

Maryse Prévost, responsable de la comptabilité

Geneviève Gonthier, coordonnatrice aux loisirs est absente, car elle est en vacances.

Mélody Bilodeau-Gauvin, directrice des loisirs

Invité à la rencontre :

Yvon Laflamme, représentant de la municipalité

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour : - Décision

Mélody a transmis l'ordre du jour de la rencontre le vendredi 9 janvier 2026. Les documents de travail ont été transmis au même moment. Des liens narrés ont été envoyés pour présenter les points d'information le 13 janvier 2026. Ceux-ci ne seront pas traités lors de la rencontre, à moins que les membres du C.A. ont des questions sur des sujets en particulier.

Le point varia sera ouvert tout au long de la rencontre.

L'ordre du jour de la rencontre du 14 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

Proposé par : Lucas Lapointe Appuyé par : Nelson Godbout

3. P.V. de la rencontre du 10 décembre 2025 : - Décision

Mélody a envoyé le P.V. de la rencontre du 10 décembre par courriel le 9 janvier 2026 dernier. Les membres du C.A. ont été en mesure d'en prendre connaissance et il n'y a aucune modification majeure à apporter. Le P.V. est adopté à l'unanimité et sera transmis à la municipalité.

Proposé par : Jessie Lacasse Appuyé par : Jocelyne Roy

4. Point municipalit  : - Information

Aucun   apporter, sauf en lien avec le budget, que nous aborderons au point 7.

5. Retour sur la p riode des f tes : - Information

Dans l'ensemble, tous se sont bien d roul s. Nous avons eu quelques enjeux avec Marie-France et le Bogym, en lien avec ses heures, le m nage, etc. Nous avons eu des discussions avec le comit  RH et nous avons d termin  diff rentes solutions   mettre en place pour r gler la situation.

- Liste de t ches pour Louis-Philippe;
- Prise de photos de Louis-Philippe apr s le m nage fait;
- Demande de photos de la part de Marie-France lorsqu'elle voit des situations;

M lody a rencontr  Marie-France pour lui mentionner qu'elle ne peut pas prendre la d cision de changer son horaire et de faire du temps suppl mentaire sans notre accord. Surtout que tout  tait d j  planifi  et pr par . Nous pourrions voir s'il y a de l'am lioration avec les choses mises en place durant la p riode estivale.

6. D claration d'int r t pour cette rencontre : - Information

Il n'y a aucun conflit d'int r ts sur les sujets abord s lors de cette rencontre.

7. Suivi Budget 2026 : - Information

Le budget a  t  adopt    la municipalit  le mardi 13 janvier 2026. Yvon pr sente la r flexion qu'il y a eu pour  tablir la subvention   la Corporation afin de faire la gestion des installations et des services de loisirs pour 2026.

 tapes de la r flexion :

- 1- Ils ont d termin  les services essentiels
- 2- Ils ont d termin  la moyenne des salaires pour les employ s

Le besoin pr sent  en d cembre au conseil  tait de 360 510 \$ et le montant d termin  par la municipalit  donnera   l'organisation est de 300 000 \$.

Il n'y a pas de cachette et les membres du C.A. sont grandement surpris, car il y a un manque de 60 000 \$. Suite aux explications de Yvon, il est identifi  qu'il devrait y avoir une partie du salaire de Genevi ve et de l'employ    l'entretien du Centre, pour la base, qui aurait d   tre prise en consid ration. Yvon fera des v rifications et apportera les points pr sent s au conseil municipal.

Les services essentiels seront toujours subventionn s (camp de jour, piscine, terrain de balle, terrain de volley, l'employ  pour la gestion de tout  a).

Pour ce qui est du bail, il est mentionn  que les Loisirs auront des charges de 60 000 \$ pour la location du Centre Socio, mais la municipalit  prend en charge les frais d' lectricit  et remboursera la diff rence (60 000 \$ de loyer-frais d' lectricit ) aux loisirs.

8. Présentation de l'état des résultats cumulatif en date du 30 novembre 2025 : - Décision

(Annexe 1 – État des résultats cumulatif en date du 30 novembre 2025)

Maryse a envoyé l'ensemble des documents pour la préparation le 13 janvier 2026. Elle présente l'état des résultats du mois de novembre. Nous verrons plus en profondeur les résultats au point suivant.

L'état des résultats du mois de novembre :

Revenus : 41648.75 \$

Dépenses : 46304, 66 \$

Autres revenus d'intérêt : 754.82 \$

Profits-Déficit : (3901.09 \$)

La liste des paiements en date du 9 décembre 2025 au 7 janvier 2026 a été envoyée aux membres du C.A. le 13 janvier par courriel et elle est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

Proposé par : Jessie Lacasse

Appuyé par : Carl Fradet

9. Retour sur les tâches de la rencontre du 10 décembre 2025 : - Information

Tâches	Responsable	Commentaire
Coussins de protection, équipement, grande salle.	Mélody	Martin a pris les mesures pour chacun des emplacements. Mélody a envoyé le 14 janvier par courriel une demande de soumission par une entreprise qui a été référée.
Faire des démarches pour mettre une caméra dans l'entrée du Bogym et faire de l'affichage sur le flânage.	Mélody	Nous avons déjà fait l'évaluation de l'installation d'une prise de courant. Nous sommes en attentes du coût. Une affiche a été installé le 13 janvier 2026.
Contacteur des milieux pour aller visiter les installations avec des toits sur les patinoires.	Mélody	Nous avons eu, durant la période des fêtes, une confirmation de la municipalité qu'il prévoyait un budget pour faire des plans et devis et la formation d'un comité pour le projet. Nous pourrions commencer l'ensemble des démarches de notre côté.
Finaliser les corrections sur l'entente entre la municipalité et les Loisirs.	Mélody	Nous avons déjà eu une première rencontre de réaliser le 12 janvier et une prochaine est prévue le 15 janvier pour finaliser le tout. Probablement que

		nous serons en mesure d'envoyer la version finale à la municipalité début de semaine prochaine.
Faire les rencontres d'évaluation.	Comité RH	Les rencontres d'évaluation ont été réalisées avec les employés administratifs et d'entretien. Dans l'ensemble tout s'est super bien passé. Nous sommes chanceux d'avoir une belle équipe qui se complète.
Envoyer la résolution et du bail signé à Dominic et Johanne.	Mélody	Le document a été envoyé à Johanne et Dominic le 11 décembre dernier.
Envoyer le P.V. adopté du 12 novembre 2025.	Mélody	Le P.V. du 12 novembre, adopté le 10 décembre 2025, a été envoyé par courriel à Johanne et Dominic le 14 janvier 2026.
Rencontrer Camille Brisson pour lui expliquer le fonctionnement de façon plus précise.	Mélody	Mélody est entrée en contact avec Camille le 14 janvier et elle fera la rencontre dans les jours à suivre.
Liste des tâches à réaliser lors du tournoi de Joffre.	Geneviève	Geneviève a déjà fait une ébauche de la liste de tâches qui sera transmise aux employés. Elle regarde avec Jocelyne, s'il y a des ajustements à apporter. Nous pourrions transmettre la liste pour le premier tournoi de l'année, soit ce vendredi 16 janvier.
Envoyer l'invitation pour former le comité de la St-Jean dans le journal local et sur les réseaux sociaux,	Geneviève	La publicité est déjà faite. Elle sera affichée dans le journal local et dans la programmation, en plus des réseaux sociaux.
Recruter des gens pour le comité promotion.	Geneviève	Cette tâche sera réalisée dans les prochaines semaines.

10. Retour sur les activités : - Information

a. Tournoi de Joffre :

(Annexe 2 – État des résultats tournoi de Joffre 19 décembre 2025)

Comme indiqué dans l'annexe 2, nous avons fait un profit de 319.80 \$. Cette fois si, nous avons un 50 \$ de trop. La personne responsable au bar était Benjamin et tout s'est super bien passé.

b. Activité de Noël au Manoir :

L'activité a eu lieu le 18 décembre. Les participants ont joué au Bingo avec des dessins. Geneviève avait 14 petits cadeaux et tout le monde en a eu un. Les résidents étaient extrêmement contents de leur activité et de cette petite pensée. Geneviève a le soutien de Mme Thérèse au Manoir.

11. Activité à venir : - Information

a. *Festival des neiges* :

(Annexe 3 – Programmation du Festival des neiges)

La programmation complète des activités est sortie. Nous avons été en mesure de louer la remorque de l'URLS avec l'ensemble du matériel hivernal. Toutes les activités sont confirmées. Les prochaines étapes sont plus dans l'organisation, avec la finalisation du site, les commandes pour le bar et la cuisine, la réservation du matériel et les différents plans pour les branchements électriques.

Tout se déroule dans l'ordre. Pour le plan de partenariat, nous avons en argent pratiquement 8000 \$ d'amasser. Ceci ne comprend pas les services et tous les cadeaux que nous allons chercher pour faire tirer parmi les participants et les bénévoles.

b. *Soirée reconnaissance bénévoles CCU17* :

(Annexe 4 – Invitation party des bénévoles CCU17)

Nous avons une rencontre de prévue pour finaliser l'organisation de la soirée. L'invitation à tous les bénévoles sera transmise cette semaine. La procédure et l'invitation ont été envoyées à tous les membres du comité organisateur qui ont la responsabilité de contacter leurs bénévoles. Nous désirons avoir une soirée qui se déroule dans la simplicité.

Mélody a rencontré Josée Lemieux pour travailler sur le concept du mur que nous voulons réaliser dans l'entrée du côté nord.

c. *Jeudi show* :

(Annexe 5 – Budget Jeudis Show 2026)

Encore cette année, nous avons 5 jeudis dans le mois de juillet. Tous nos artistes sont trouvés et nous avons une belle diversité. Au budget 2026, nous avons prévu un budget de 2100 \$ et pour ce qui est du cachet des artistes, nous avons actuellement 1775 \$ en dépenses. Nous devons prévoir un montant pour la technique et la promotion.

À voir si nous pouvons offrir un bar lors de ces soirées.

d. *Journée des petits entrepreneurs* :

Étant une journée régionale, celle-ci aura lieu le 6 juin 2026. Plusieurs municipalités au Québec et dans Bellechasse y participent. Ceci comprend quoi? D'inviter les jeunes entrepreneurs à présenter leur service. Geneviève propose de l'offrir à Saint-Gervais cette année. Nous devons déterminer sous quelle forme ceci pourrait prendre.

C'est un projet du comité jeunesse. L'idée de le faire au parc des sœurs et en cas de pluie au Centre. Nous pourrions travailler sur le dossier.

12. Bogym : - Information

a. Nombre de membres :

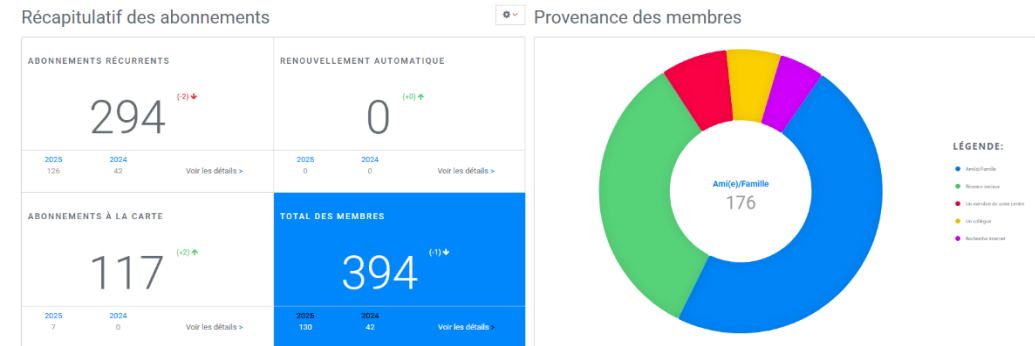
Nous avons 294 abonnements récurrents. Le 394 représente les abonnements et les usagers qui sont venus seulement 1 fois. Ces statistiques sont pour la période suivante : 1-31 décembre 2025

b. Entente avec les entraîneurs :

Les ententes avec Mathieu et Bianca sont signées. Nous avons un prix de 100 \$/mois pour l'année. Les documents sont transmis à Maryse et nous déterminerons le coût ensemble.

c. Système de code-barre :

Tout est installé et fonctionnel. Nous avons avisé l'ensemble des membres qu'ils avaient jusqu'au 29 février pour installer le code à barres sur leur cellulaire et rapporter leur carte pour avoir le dépôt de 10 \$. Par la suite, il n'y aura plus de carte et de retour possible.



13. Suivi comité externe : - Information

a. Comité Crimino :

Lors de la dernière rencontre, le bilan a été réalisé. Les autres municipalités doivent former un comité jeunesse. Il y a aussi le projet d'inclure dans la gestion de municipalité un représentant de la jeunesse. La prochaine rencontre est en avril.

b. Comité 250° :

Nous avons une rencontre la semaine prochaine afin de discuter du mandat que la municipalité aura transmis à Manon Goulet. Également, nous parlerons de la formation du comité organisateur, de la structure et du plan de match pour les prochaines années.

c. URLS-CA :

Nous avons un C.A. la semaine prochaine.

14. Planification stratégique : - Information

a. Travaux avant la rencontre :

Mélody a préparé un document avec des questions pour amorcer les réflexions avant la rencontre. Elle demande à ce que tout le monde le complète d'ici mardi prochain.

15. Programmation hiver 2026 : - Information

(Annexe 6 – Programmation hiver 2026)

Geneviève présente l'ébauche de la programmation, les éléments suivants seront à ajouter : un événement Kangoo jump, deux événements de circuit hiit en février, zumba de mars à mai et nous annonçons les différents sports en pratique libre que nous pouvons avoir dans le gymnase (volley, badminton, pickleball, basket, cage de frappeur). Il manque des activités ou des cours pour les jeunes garçons. Nous pourrions regarder pour intégrer des initiations au pickleball intergénérationnel. Nous désirons la sortir sur les réseaux sociaux d'ici la fin de la semaine et par la poste la semaine prochaine.

16. Programmation semaine de relâche : - Information

Actuellement à la semaine de relâche, les activités suivantes sont :

- Tournoi de Joffre jeunesse
- Bingo
- Volley-ball ado
- Pickle ball intergénérationnelle
- Film (à confirmer)
- Tournoi de jeux vidéos
- Party blacklight (à confirmer) – avant la relâche

La programmation sera présentée au comité jeunesse afin d'avoir leur opinion.

17. Services estivaux : - Information

a. Offres d'emploi :

La publicité générale sortira la semaine prochaine et les jeunes auront jusqu'au 6 février pour donner leur C.V.. Les entrevues seront faites au courant du mois de février pour faire une première rencontre avec les équipes durant la semaine de relâche.

b. Camp de jour :

Les besoins pour cet été sont : deux aides-animateurs et peut-être 1 animateur, selon la réponse de Marika.

c. Piscine :

Les besoins pour la piscine sont : un sauveteur/moniteur, deux assistants-sauveteurs/moniteur. Il y aura une rencontre de travail avec l'équipe de coordination le 30 janvier prochain. Nous pourrions déjà faire le plan de match pour l'été 2026. Nous désirons ajouter quelques formations supplémentaires et améliorer la structure au niveau des cours de natation (bacs pour les thématiques, formulaire pour le traitement de l'eau, procédure pour la communication avec les parents, etc.).

18. Projet patinoire extérieure et chalet des sportifs – Retour municipalité : - Information

Nous avons eu un courriel de confirmation de Dominic concernant le projet pour la patinoire et le Chalet des Sportifs. La municipalité a décidé de faire des démarches pour monter un plan et devis et de créer un comité de gestion pour ce projet. Nous pourrions débiter nos démarches et comme prévu dans notre calendrier, nous allons aller faire des visites au courant du mois de janvier.

19. Rapport préliminaire des locations de salle du Centre Socio-Culturel Promutuel Assurance 2026 : - Information

Suite à la rencontre du 9 décembre dernier avec la municipalité, certains conseillers ont demandé d'avoir une prévision des locations pour l'année 2026. Mélody regarde avec le C.A. afin de voir comment nous pouvons présenter le tout, car il nous est très difficile de faire des prévisions, car nous avons de nombreux changements chaque semaine (funérailles, party de Noël, location cage de frappeur, etc.).

Voici des pistes d'idées que nous pourrions intégrer dans le rapport :

- Les ententes avec les différents partenaires.
- Les réservations en date de janvier 2026
- Dire ce que nous allons faire pour promouvoir notre installation
- Ajouter nos prévisions
- Faire une moyenne pour les locations de plateaux.
- Sortir le nombre d'heures d'utilisation.

Nous pourrions monter un document avec un graphique à bande, afin d'avoir un aspect visuel.

20. Résolutions : - Décisionnel

a. *Augmentation salariales 2026 (Proposition comité RH) : Résolution - # 2026-01-14-01*

Proposé par : Myriam Goulet

Appuyé par : Lucas Lapointe

b. *Entente camp de jour Honfleur : Résolution - # 2026-01-14-02*

Proposé par : Jocelyne Roy

Appuyé par : Jessie Lacasse

21. Retour sur l'évaluation des employés 2025 :

Voir le point 8, sur les suivis des tâches de la rencontre du 10 décembre 2025.

22. Prochains travaux avec les sous-comités : - Information

a. RH :

- a. Embauche équipe été 2026 (Piscine et camp de jour);
- b. Augmentation des salaires pour 2026;

b. Administration :

- a. Finaliser l'entente de gestion loisirs/municipalité;
- b. Subvention pour la FQCCL;
- c. Politique de gestion contractuelle;
- d. Entente de gestion pour le camp de jour avec Honfleur;
- e. Politique de remboursement des activités et des cours;

c. Bogym :

- a. Ajustement de la liste de prix;

d. Infrastructures :

- a. Panier de basket;
- b. Visiter les installations pour des patinoires couvertes;
- c. Entente de gestion pour le terrain de balle de Honfleur;

23. Subventions :

a. Population active :

(Annexe 7 – Confirmation subvention population active)

Nous avons eu une subvention de 4000 \$ avec ce programme qui provient de la FQCCL. Dans cette demande, nous avons intégré les équipements pour le pickle ball et les paniers de basket.

24. Varia :

a. Date AGA :

Une invitation sera envoyée dans le journal local, dans la programmation du printemps et sur les réseaux sociaux. La date de l'AGA est le 22 avril 2026 à 19 h au Centre Socio-Culturel Promutuel Assurance dans la salle Desjardins 1. Nous ferons le même principe que l'an dernier. Chaque sous-comité viendra présenter le rapport de leur activité. Par la suite, nous pourrions faire la rencontre avec les sous-comités pour présenter les différents projets d'immobilisation et d'amélioration des équipements pour les prochaines années.

b. Projet plateaux sportifs :

Mélody fait part du fait que lors de la visite de Dominic Larochelle au comité du Festival des neiges, il a parlé d'un projet de soccer dans le parc du Rocher. Celle-ci a contacté M. le Maire afin de l'aviser qu'il serait pertinent lorsqu'il y a des projets de ce genre de la municipalité que l'organisation des loisirs soit consultée, puisque ceci fait partie de leur champ d'expertise et que nous sommes en mesure de connaître les besoins réels de la population pour développer des projets qui sont multi-usages.

c. Cuisine :

À la suite des différentes utilisations de la cuisine dans les derniers mois (casse-croûte éphémère, souper spag, soupe pour le village de Noël, traiteurs, dîner, spag de l'école primaire, comité jeunesse, camp de jour et etc.), nous avons de la difficulté à mettre en place un rangement efficace et un ménage adéquat. Alors, il est proposé d'engager à forfait Claudette Dion et Lucie Lemieux pour aider à faire l'inventaire, un rangement logique des équipements et un grand ménage. Par la suite, nous pourrons faire affaire avec eux pour des besoins occasionnels selon l'utilisation.

Les membres du C.A. trouvent cette idée très intéressante. Martin, l'employé à la maintenance manque de temps pour faire le grand ménage. De plus, Claudette et Lucie ont leur carte pour la réglementation de ma MAPAQ, ce qui nous garantit que les installations et le ménage réalisé respectent les normes.

Tous les membres du C.A. sont en accord à l'unanimité. Dominique Lemieux a un conflit d'intérêt pour ce dossier, mais elle est absente de la rencontre, alors elle n'a pas pris part aux discussions et à la prise de décision sur ce sujet.

Proposé par : Nelson Godbout

Appuyé par : Carl Fradet

25. Party de Noël – 31 janvier 2026 :

Il est proposé de faire quelque chose de simple avec des petites bouchées pour la soirée du 31 janvier. Le tout sera dans la salle Desjardins 1.

26. Date de la prochaine rencontre et calendrier des rencontres pour 2026 : - ajuster les dates

18 février 2026, 18 h 30

27. Fermeture de la rencontre :

La rencontre se termine à 22 h 05.

28. Huis clos :

Il n'y a pas de huis clos.

Tâches de la rencontre du 14 janvier 2026

Tâches	Responsable	Commentaire
Envoyer le P.V. de la rencontre du mois de décembre à la direction générale de Saint-Gervais.	Mélody	
Finaliser l'entente Municipalité/Loisirs et la transmettre à la municipalité.	Myriam, Jocelyne, Mélody	
Monter la liste de tâches à Louis-Philippe.	Martin et Mélody	
Recruter des gens pour le comité promotion,	Geneviève	
Monter le rapport préliminaire des locations de salle du Centre Socio-Culturel Promutuel Assurance 2026.	Mélody	

Annexes

Annexe 1 – État des résultats cumulatif en date du 30 novembre 2025

Les Loisirs de St Gervais Inc.
Budget vs réel: Budget 2025 - Exercice financier 25 État des résultats
 janvier - novembre 2025

	oct. 2025	nov. 2025	Total			
	Réel	Réel	Réel 11 mois	Budget 12 mois	Restant 1 mois	% restant 1 mois
Revenus						
40000 Chiffre d'affaires	1 800,00	-1 525,00	3 774,87	0,00	-3 774,87	
40100 Centre Socio Culturel	30 364,36	25 468,70	314 581,78	339 500,00	24 918,22	7,34%
40200 Salle d'entrainement Bogym	8 059,41	6 336,13	88 455,01	56 400,00	-32 055,01	-56,84%
40300 Chalet Sportif	200,00		200,00	1 000,00	800,00	80,00%
40400 Camp de jour	2 835,00		63 749,14	63 950,00	200,86	0,31%
40500 Piscine	120,00		42 912,95	38 450,00	-4 462,95	-11,61%
40600 Village de Noël	0,00	11 300,00	12 799,28	28 000,00	15 200,72	54,29%
40700 Festival des Neiges			18 021,89	16 365,00	-1 656,89	-10,12%
40800 Fête Nationale / St-Jean			11 274,56	9 500,00	-1 774,56	-18,68%
40900 Rev. Activités récréatives			0,00	0,00	0,00	
41100 Tournoi de Golf	50,00		26 211,00	23 000,00	-3 211,00	-13,96%
41200 Marché du coeur de Bellechasse			1 758,00	2 950,00	1 192,00	40,41%
41400 Tournoi de Joffre	366,23	13,92	2 824,01	3 950,00	1 125,99	28,51%
41500 Tournoi de Poker			763,61	2 970,00	2 206,39	74,29%
41600 Autres Activités	2 936,10	55,00	9 153,96	12 900,00	3 746,04	29,04%
41700 Terrain de balle	750,00		7 628,41	14 000,00	6 371,59	45,51%
41800 Patinoire			0,00	400,00	400,00	100,00%
41900 Semaine de relâche			2 259,25	1 500,00	-759,25	-50,62%
42100 Terrain Beach Volley			0,00	500,00	500,00	100,00%
42200 Halloween			0,00	0,00	0,00	
42300 Comité Jeunesse			516,00	0,00	-516,00	
45000 Programmation / Automne - Hiver	-121,76		800,18	5 000,00	4 199,82	84,00%
46000 Programmation / Printemps - Été			1 534,14	5 000,00	3 465,86	69,32%
49000 Campagne de financement			19 665,47	0,00	-19 665,47	
Total des revenus	\$ 47 359,34	\$ 41 648,75	\$ 628 883,51	\$ 625 335,00	-\$ 3 548,51	-0,57%
Profit brut	\$ 47 359,34	\$ 41 648,75	\$ 628 883,51	\$ 625 335,00	-\$ 3 548,51	-0,57%

	oct. 2025	nov. 2025	Total			
	Réel	Réel	Réel 11 mois	Budget 12 mois	Restant 1 mois	% restant 1 mois
Dépenses						
60000 Centre Socio Culturel -	34 517,14	30 945,22	359 105,76	322 250,00	-36 855,76	-11,44%
60500 INACTIF Activités récréatives			0,00	0,00	0,00	
60560 INACTIF Activités CCU17 M 2024			0,00	0,00	0,00	
61000 Salle d'entrainement Bogym -	4 174,74	3 247,27	43 304,29	46 386,00	3 081,71	6,64%
61500 Camp de jour -			103 478,46	108 600,00	5 121,54	4,72%
62000 Piscine -	514,55		47 253,78	56 150,00	8 896,22	15,84%
62500 Village de Noël -	-1 545,31	8 515,25	9 144,41	24 500,00	15 355,59	62,68%
63200 Festival des Neiges -	157,59	1 685,01	17 276,21	15 645,00	-1 631,21	-10,43%
63500 Fête Nationale / St-Jean -			8 669,53	8 610,00	-59,53	-0,69%
64000 Tournoi de Golf -	213,00		25 081,93	21 200,00	-3 881,93	-18,31%
64500 Marché du coeur de Bellechasse -			2 143,45	2 950,00	806,55	27,34%
65000 Chalet Sportif -	136,49	352,94	5 622,22	7 200,00	1 577,78	21,91%
65500 Jeudis Show -			2 325,00	2 000,00	-325,00	-16,25%
66000 Tournoi de Joffre -			1 260,35	2 740,00	1 479,65	54,00%
66300 Tournoi de Poker -			356,31	2 130,00	1 773,69	83,27%
66600 Autres Activités -	1 723,10	27,98	5 823,40	11 250,00	5 426,60	48,24%
67000 Terrain de balle -	4 835,00		12 004,50	9 000,00	-3 004,50	-33,38%
67500 Patinoire -		459,69	8 342,63	8 900,00	557,37	6,26%
68000 Semaine de relâche -			2 815,52	1 500,00	-1 315,52	-87,70%
68200 Skatepark -			0,00	2 000,00	2 000,00	100,00%
68300 Terrain Beach Volley -			98,19	2 100,00	2 001,81	95,32%
68400 Halloween -		121,80	121,80	1 150,00	1 028,20	89,41%
68500 Comité Jeunesse -		192,07	722,40	0,00	-722,40	
69600 Programmation / Automne - Hiver -	765,00		931,06	5 000,00	4 068,94	81,38%
69700 Programmation / Printemps - Été -			2 298,75	5 000,00	2 701,25	54,03%
69900 Campagne de financement -			13 486,65	0,00	-13 486,65	
71000 Frais d'administration	560,35	757,43	9 984,70	5 100,00	-4 884,70	-95,78%
Total des dépenses	\$ 46 051,65	\$ 46 304,66	\$ 681 651,30	\$ 671 361,00	-\$ 10 290,30	-1,53%
Bénéfice d'exploitation net	\$ 1 307,69	-\$ 4 655,91	-\$ 52 767,79	-\$ 46 026,00	\$ 6 741,79	-14,65%
Autres revenus						
81000 Autres revenus	822,19	754,82	6 401,59	0,00	-6 401,59	
Total des autres revenus	\$ 822,19	\$ 754,82	\$ 6 401,59	\$ 0,00	-\$ 6 401,59	
Autre revenu net	\$ 822,19	\$ 754,82	\$ 6 401,59	\$ 0,00	-\$ 6 401,59	
Revenu net	\$ 2 129,88	-\$ 3 901,09	-\$ 46 366,20	-\$ 46 026,00	\$ 340,20	-0,74%

Annexe 2 – État des résultats tournoi de Joffre 21 novembre 2025

État des résultats			
Tournoi de Joffre - 2025-12-19			
Revenus			
Description	Commentaires	Montant	Remb. Taxes
Moitié/Moitié		75,00 \$	75,00 \$
Bar	Argent et SQUARE	410,00 \$	356,60 \$
Entrée		100,00 \$	86,98 \$
Total revenus		585,00 \$	518,57 \$
Dépenses			
Description	Commentaires	Montant	Remb.. Taxes
Personnel au Bar		60,00 \$	60,00 \$
Dépenses Bar		205,00 \$	178,30 \$
Frais SQUARE		0,20 \$	0,20 \$
Total dépenses		265,20 \$	238,50 \$
Total solde		319,80 \$	280,08 \$



**FESTIVAL
DES NEIGES**
SAINT-GERVAIS

**VENDREDI
13 FÉVRIER**
À PARTIR DE 16H
JUSQU'À TARD!
DANS LE BOIS
À LA CABANE ÉCOPRÉ

DÈS 16H - MARCHE AUX FLAMBEAUX
PRÉSENTÉ PAR SPORTS AUX PUCES

**16H À 21H - ROULOTTE DE L'URLS
(FATBIKE, TROTINETTES DES NEIGES, RAQUETTES)**

17H30 À 21H - TRINEAUX À CHIEN AUX FLAMBEAUX
PRÉSENTÉ PAR LA PHARMACIE PROXIM DE SAINT-CHARLES

19H À 22H - CHANSONNIER SAMUEL HENRY RICHARD
DANS LA ZONE SHOW PRÉSENTÉ PAR EQUIPEMENTS DE FERME GAETAN THEBERGE

OFFERTS TOUTE LA SOIRÉE *ACCÈS ET ACTIVITÉS GRATUITES*

SERVICE DE BAR ET CASSE-CROÛTE
PRÉSENTÉ PAR COFFRAGE MJL

GLISSADES
PRÉSENTÉES PAR PRO-PHIL CONSTRUCTION

PHOTOBOOTH THÉMATIQUE ST-VALENTIN
PRÉSENTÉ PAR DESBIENS FER ET MÉTAUX

**FOYERS
ET CHALEUR
SUR PLACE!**



**FESTIVAL
DES NEIGES**
SAINT-GERVAIS

**SAMEDI
EN FOLIE!
14 FÉVRIER**
À PARTIR DE 10H
JUSQU'À TARD!
DANS LE BOIS
À LA CABANE ÉCOPRÉ

**10H À 16H - ROULOTTE DE L'URLS (FATBIKE, TROTINETTES
DES NEIGES ET RAQUETTES)**

10H À 16H - RALLYE DE TEMPÊTE

10H30 À 11H30 - BRICOLAGE ST-VALENTIN *(DANS LA ZONE SHOW)*

13H À 16H - TIRE SUR NEIGE *(SERVICE PAYANT)*

13H À 14H - SPECTACLE D'HABILITÉS DE CHIENS

14H À 15H - PARCOURS NINJA WARRIOR
PRÉSENTÉ PAR ATELIER MÉCANIQUE A.P.

VERS 19H15 - FEUX D'ARTIFICES
PRÉSENTÉ PAR PAVAGE CHARLES LACASSE

VERS 19H30 - RANDONNÉE DES VIEUX POTS
PRÉSENTÉ PAR GARAGE PATRICK FRADETTE

OFFERTS TOUTE LA JOURNÉE *ACCÈS ET ACTIVITÉS GRATUITES*

SERVICE DE BAR ET CASSE-CROÛTE *PRÉSENTÉ PAR COFFRAGE MJL*

GLISSADES *PRÉSENTÉES PAR PRO-PHIL CONSTRUCTION*

PHOTOBOOTH THÉMATIQUE ST-VALENTIN
PRÉSENTÉ PAR DESBIENS FER ET MÉTAUX

**FOYERS
ET CHALEUR
SUR PLACE!**

RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

CHAMPIONNAT CANADIEN U17 MASCULIN

CENTRE SOCIO-CULTUREL PROMUTUEL ASSURANCE
DANS LA GRANDE SALLE DESJARDINS

SAMEDI 21 FÉVRIER 2026 À 17 H

**CONFIRMER VOTRE PRÉSENCE AVANT LE 8 FÉVRIER
AUPRÈS D'UN DES MEMBRES DU COMITÉ ORGANISATEUR**



**DÉVOILEMENT DU
TABLEAU D'HONNEUR**

SERVICE DE BOUCHÉES

ANIMATION ET DJ

**SERVICE DE BAR SUR
PLACE**

**BEAUCOUP DE PLAISIR
ET D'ÉCHANGES**

Annexe 5 –Budget Jeudis Show 2026

Budget			
Les Jeudis Show 2026			
Revenus	Budget 2026	2 100,00 \$	
Description	Commentaires	Montant	Réel
Programme culturel MRC			- \$
Les Loisirs de Saint-Gervais			
Âge d'or de Saint-Gervais			- \$
Total revenus		- \$	- \$
Dépenses			
Description	Commentaires	Montant	Réel
Duo Pierre et Simonne	02-juil-26	375,00 \$	
Duo Roch et Hélène	09-juil	500,00 \$	
Hubert Coulombe	16-juil-26	300,00 \$	
Mme Charest et son groupe	23-juil	250,00 \$	
Duo Covergirl	30-juil-26	300,00 \$	
Publicité		75,00 \$	
Technicien de son		300,00 \$	
Total dépenses		2 100,00 \$	- \$
Total solde		(2 100,00) \$	- \$
2025 : 2100 \$			
2023: 1875 \$			



Loisirs
Saint-Gervais

TU VEUX TRIPPER
TOUT L'ÉTÉ?
VIENS TRAVAILLER POUR
LES LOISIRS DE SAINT-GERVAIS!

POURQUOI NOUS CHOISIR?
Un bon salaire, du fun, un employeur à l'écoute de tes besoins!
Tu peux consulter les différentes descriptions de postes disponibles
sur la page Facebook des Loisirs de Saint-Gervais.
Envoi ton C.V. à : loisirs@saint-gervais.ca
Tu as jusqu'au 30 janvier pour postuler.

POSTES DISPONIBLES))) POSTES DISPONIBLES))) POSTES DISPONIBLES

PISCINE
SAUVETEUR, ASSISTANT-SAUVETEUR
ET MONITEUR DE NATATION

CAMP DE JOUR
COORDONATEUR, ANIMATEUR
ET AIDE-ANIMATEUR

VIENS VIVRE UNE EXPÉRIENCE INNOUABIABLE !

Two photographs: one of a lifeguard with children at a swimming pool, and another of a smiling woman with her hands up.

AGA Loisirs
Saint-Gervais

AVRIL 2026
DATE ET HEURE
À VENIR

Cette invitation s'adresse à toute
la population de Saint-Gervais.

Au Centre Socio-Culturel
Promutuel Assurance
Dans la salle Desjardins 1

MOVE
Ecole de danse MOVE

COURS
DE DANSE
SAINT-GERVAIS

MERCREDI

17h30 à 18h15 : Danse enfantine 3-5 ans
18h15 à 19h15 : Initiation 3 danses 6-12 ans

Centre socio-culturel
176 rue Nadeau, Saint-Gervais

Du 21 janvier au 1 avril
10 semaines (congé 4 mars)

Coût pour la session : à partir de 85\$+tx

Inscription via les loisirs de Saint-Gervais :
[HTTPS://WWW.DIDI.GO.COM/ILES-LOISIRS-DE-SAINT-GERVAIS/ACTIVITES/SESSION](https://www.didi.go.com/iles-loisirs-de-saint-gervais/activites/session)

TOURNOI DE JOFFRE

20 FÉVRIER
13 MARS
17 AVRIL 2026

19H - INSCRIPTION
19H30 - DÉBUT DU TOURNOI
FORMULE AMÈNE TON JOUEUR

30\$
PAR
ÉQUIPE

CENTRE SOCIO-CULTUREL
PROMUTUEL ASSURANCE
176, rue Nadeau, Salle Desjardins 1

Pour plus d'informations
Tél. : 418 887-3732
direction.loisirs@saint-gervais.ca

LES VENDREDIS
DE 17H À 19H

5\$
PAR
PERSONNE

VOLLEY BALL

POUR ADOS 12 ANS ET +

**
Nous sommes
à la recherche
d'un(e) responsable
**

LES MERCREDIS DE 18H À 19H
LES JEUDIS DE 9H À 11H

PICKEL BALL

POSSIBILITÉ DE S'AJOUTER
AU GROUPE DU MERCREDI
SOIR ET DU JEUDI MATIN
AU COÛT DE 5\$

LOCATION
15\$ DE L'HEURE
PAR TERRAIN

VOLLEY BALL BADMINTON

LIBRE

Si vous désirez réserver un terrain
vous pouvez nous contacter au 418 887-3732
ou par messenger des loisirs et il nous fera plaisir
de vérifier les disponibilités.



FESTIVAL DES NEIGES

SAINT-GERVAIS
DANS LE BOIS
À LA CABANE ÉCOPRÉ

**VENDREDI
13 FÉVRIER**
À PARTIR DE 16H JUSQU'À TARD!

DÈS 16H - MARCHÉ AUX FLAMBEAUX PRÉSENTE PAR SPORTS AUX PUCCES

16H À 21H - ROULOTTE DE L'URLS (FATBIKE, TROTINETTES DES NEIGES, RAQUETTES)

17H30 À 21H - TRAINEAUX À CHIEN AUX FLAMBEAUX PRÉSENTE PAR LA PHARMACIE PROXIM DE SAINT-CHARLES

19H À 22H - CHANSONNIER SAMUEL HENRY RICHARD DANS LA ZONE SHOW PRÉSENTE PAR ÉQUIPEMENTS DE FERME GAETAN THIÉBERGE

OFFERTS TOUTE LA SOIRÉE ACCÈS ET ACTIVITÉS GRATUITES

SERVICE DE BAR ET CASSE-CROÛTE PRÉSENTE PAR COFFRAGE M.J.L.

GLISSADES PRÉSENTÉES PAR PRO-PHIL CONSTRUCTION

PHOTOBOOTH THÉMATIQUE ST-VALENTIN PRÉSENTE PAR DESBIENS FER ET MÉTAUX

**FOYERS
ET CHALEUR
SUR PLACE!**

10H À 16H - ROULOTTE DE L'URLS (FATBIKE, TROTINETTES DES NEIGES ET RAQUETTES)

10H À 16H - RALLYE DE TEMPÊTE

10H30 À 11H30 - BRICOLAGE ST-VALENTIN (DANS LA ZONE SHOW)

13H À 16H - TIRE SUR NEIGE (SERVICE PAYANT)

13H À 14H - SPECTACLE D'HABILITÉS DE CHIENS

14H À 15H - PARCOURS NINJA WARRIOR PRÉSENTE PAR ATELIER MÉCANIQUE A.P.

VERS 19H15 - FEUX D'ARTIFICES PRÉSENTE PAR PAVAGE CHARLES LACASSE

VERS 19H30 - RANDONNÉE DES VIEUX POTS PRÉSENTE PAR GARAGE PATRICK FRADETTE

OFFERTS TOUTE LA JOURNÉE ACCÈS ET ACTIVITÉS GRATUITES

SERVICE DE BAR ET CASSE-CROÛTE PRÉSENTE PAR COFFRAGE M.J.L.

GLISSADES PRÉSENTÉES PAR PRO-PHIL CONSTRUCTION

PHOTOBOOTH THÉMATIQUE ST-VALENTIN PRÉSENTE PAR DESBIENS FER ET MÉTAUX

**FOYERS
ET CHALEUR
SUR PLACE!**

**SAMEDI EN FOLIE!
14 FÉVRIER**
À PARTIR DE 10H JUSQU'À TARD!

MASSIF EXPRESS

En route vers le Sud.



Chaque dimanche, du 4 janvier au 22 février 2026, embarque dans notre navette pour une journée de plein air à la Station touristique Massif du Sud !

Cette navette vise à faciliter l'accès au plein air tout en encourageant la mobilité durable.

RÉSERVE
TA PLACE!



**10\$
PAR
PERSONNE**

DIMANCHE 31 MAI 2026

KANGOO JUMPS

Kangoo Dance est un programme d'aérobic sécuritaire, dynamique, amusant et motivant, enseigné en musique, pour tous les âges et tous les niveaux de condition physique. Ce programme fonctionnel enseigne aux participants des techniques de saut efficaces pour un plaisir accru tout en prévenant les blessures dues aux contraintes biomécaniques.

Pour inscription : QIDIGO
Bien important de compléter toutes les informations demandées

RECRUTEMENT POUR LE COMITÉ DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

Le comité des loisirs est actuellement à la recherche de citoyennes et citoyens souhaitant s'impliquer au sein du comité organisateur de la Fête de la Saint-Jean-Baptiste.

Cette implication permet de contribuer activement à la planification et à la réalisation d'un événement important pour notre communauté.

Aucune expérience requise – seulement de l'enthousiasme et l'envie de s'impliquer.

Viens célébrer, créer et t'amuser avec nous ! Rencontres ponctuelles – esprit collaboratif

Pour manifester votre intérêt, veuillez communiquer avec les loisirs soit par messenger ou encore au 418 887-3732.

LA SAINT-JEAN, ÇA SE PRÉPARE ENSEMBLE !

BOGYM

CENTRE D'ENTRAÎNEMENT

**PLATEFORME
D'INSCRIPTION
EN LIGNE**

bogym.fliipapp.com

**NOUVEAU
SYSTÈME D'ACCÈS
PAR CODES BARRES**

Disponible sur votre compte
par l'application Fliip

Je vous écris pour vous confirmer les détails liés à votre participation au **programme *Population active***. Pour votre CCL, les montants alloués sont :

- **Montant de base : 3 000\$**
- **Bonus pour les articles demandés : 1000\$**
- **Total accordé : 4 000\$**

Note : Votre demande a été ajustée (quantité d'articles) afin de vous permettre de bénéficier pleinement d'un bonus qui vous est alloué.

Normes à respecter pour le programme

Afin d'assurer une gestion uniforme et conforme aux exigences du ministère, veuillez prendre note des normes suivantes :

- Les sommes doivent être utilisées **uniquement** pour l'achat de matériel sportif ou d'équipement favorisant l'activité physique, et doivent correspondre aux **articles approuvés** dans votre demande initiale.
- Vous devez faire parvenir **toutes les factures et preuves d'achat**. Merci d'indiquer clairement, dans votre envoi, **quel matériel correspond à chaque facture**.

Résolutions

Résolution 2026-01-14-01 - Augmentation salariale 2026 (Proposition comité RH)



Les Loisirs de Saint-Gervais inc.
176 rue Nadeau, Saint-Gervais, GOR 3C0

RÉSOLUTION

Numéro 2026-01-14-01

RÉSOLUTION ÉCRITE de l'extrait de la rencontre ordinaire du conseil d'administration des Loisirs de Saint-Gervais inc. - NEQ : 1144722809

AUGMENTATION DES SALAIRES POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE, LES LOISIRS DE SAINT-GERVAIS ont des ressources humaines à leur charge.

CONSIDÉRANT QUE, LES LOISIRS DE SAINT-GERVAIS ont dans leur priorité de la planification stratégique de maintenir l'engagement et la perpétuité de la qualité, de l'expertise des ressources humaines, de notre organisation (employés et bénévoles);

CONSIDÉRANT QUE, LES LOISIRS DE SAINT-GERVAIS que le coût de la vie est évalué à 2.5 %, que l'augmentation moyenne des salaires en 2026 pour les organismes à but non lucratif est de 3.1 à 3.2 %, que nos employés à l'administration n'ont pas d'échelon salarial, que l'ensemble de nos employés n'ont pas de fonds de pension.

CONSIDÉRANT QUE, LES LOISIRS DE SAINT-GERVAIS avaient travaillé et adopté en 2025 un politique de gestion des ressources humaines et que les augmentations de salaire sont déterminées en fonction des évaluations annuelles.

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Les Loisirs de Saint-Gervais, sous la recommandation du sous-comité des ressources humaines, les augmentations salariales suivantes sont adoptés pour l'année 2026 :

Employés	Augmentation 2026
Administration	
Pleody Bilodeau-Gauvin	3,20%
Genevieve Corthier	2,50%
Marjane Prévoist	2,50%
Maintenances	
Martin Côté	2,50%
Denis Côté	2,50%
Louis-Philippe Henry	2,50%
Simon Godbout	2,50%
Bogym	
Marie-France Blaissonette	2,50%
Benjamin Carrier	2,50%

Proposé par Dominique Lemieux et appuyé par Jocelyne Roy.
Adopté à l'unanimité lors de la rencontre ordinaire du 14 janvier 2026.

En conséquence, la présidente des Loisirs de Saint-Gervais inc. Jocelyne Roy, appose sa signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

Jocelyne Roy
Saint-Gervais, le 14 janvier 2026
Copie certifiée conforme,
donnée à Saint-Gervais, ce 14 janvier 2026



ENTENTE

ENTRE :

MUNICIPALITÉ DE HONFLEUR, personne morale de droit public, ayant son bureau au 320, rue St-Jean, Honfleur, G0R 1N0, représentée aux fins des présentes par monsieur Luc Dion, maire, et madame Chantal Morency, directrice générale et greffière-trésorière, dûment autorisés au terme de la résolution adoptée par le conseil le [REDACTED] (Annexe « A »)

(Ci-après appelée la « Municipalité »)

ET :

LES LOISIRS DE ST-GERVAIS INC., personne morale sans but lucratif constitué en vertu de la Partie 3 de la *Loi sur les compagnies du Québec* (RLRQ, c. C-38), ayant son siège au 176, rue Nadeau, Saint-Gervais, G0R 3C0, représentée par madame Jocelyne Roy, présidente, et par madame Mélody Bilodeau Gauvin, directrice des loisirs, dûment autorisée au terme de la résolution adoptée par le conseil d'administration le [REDACTED] (Annexe « B »)

(Ci-après appelée la « Corporation »)

ATTENDU QUE la Municipalité n'offrira pas le service de camp de jour à l'été 2026. Les raisons sont principalement en lien avec le manque de ressources humaines pour faire la gestion, la coordination et l'offre générale du service.

ATTENDU QUE la Municipalité trouve primordiale d'offrir un service de camp de jour à l'ensemble de sa population et qu'à l'été 2025 les citoyens de Honfleur ont pu utiliser le service de camp de jour offert par la Corporation. Que ceux-ci n'ont manifesté aucun commentaire négatif sur leur expérience à Saint-Gervais.

ATTENDU QUE la Corporation a une bonne structure de leur service de camp de jour, a les ressources humaines et l'encadrement nécessaire à offrir un service de qualité, a l'espace nécessaire pour accueillir 30 enfants de plus avec l'utilisation de l'école primaire.

ATTENDU QUE la Corporation n'a aucun commentaire négatif suite à la participation des familles de Honfleur au service du camp de jour durant l'été 2025.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

- La Municipalité de Honfleur paiera le salaire de trois animateurs durant l'été 2026.
- La Municipalité respectera les éléments en lien avec le salaire qui se retrouve dans la Politique des salaires pour les emplois étudiants adoptés par la Corporation.
- La Corporation chargera le tarif résident aux citoyens de Honfleur pour l'ensemble des services du Camp de jour à l'été 2026.
- La direction de la Corporation transmettra les feuilles de temps des trois employés assumés par la Municipalité chaque semaine.
- La Corporation et la Municipalité diviseront l'ensemble des dépenses du camp de jour, sans les salaires, à la fin du service du camp de jour.
- La Corporation transmettra une facture à la Municipalité en septembre-octobre avec les détails des différentes dépenses à partager.

ET LES PARTIES ONT SIGNÉ À

HONFLEUR, le _____	SAINT-GERVAIS, le _____
MUNICIPALITÉ DE HONFLEUR	LES LOISIRS DE ST-GERVAIS INC.
Luc Dion, maire	Jocelyne Roy, présidente
Chantal Morency, directrice générale et greffière-trésorière	Mélody Bilodeau Gauvin, directrice des loisirs

De : [Émile Laplante](#)
À : [Directeurs Généraux Municipalités](#)
Cc : [Anick Beaudoin](#); [Augustin Levesque-Mongrain](#)
Objet : Inventaire du patrimoine immobilier et formations
Date : 19 mars 2026 11:05:52
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.png](#)
[image003.png](#)
[image004.png](#)
[image005.png](#)

Bonjour,

L'inventaire du patrimoine immobilier de la MRC de Bellechasse étant adopté, il est dorénavant public et accessible sur le [site web de la MRC de Bellechasse](#). Nous souhaitons vous informer que la période transitoire est officiellement terminée. Ceci signifie que dorénavant vos règlements municipaux, tant celui relatif à l'occupation et l'entretien que celui relatif à la démolition, s'appliquent aux immeubles figurant dans l'inventaire, et ce, peu importe s'il s'agit d'un inventaire final ou préliminaire.

La MRC de Bellechasse continue son processus d'analyse des bâtiments à potentiel patrimonial afin de vous fournir un inventaire final le plus rapidement possible. À cet effet, des étudiants débiteront le travail terrain en mai afin d'avancer la réalisation de l'inventaire. Les inventaires préliminaires seront modifiés. Cela dit, les immeubles figurant dans les inventaires préliminaires sont assujettis au règlement relatif à l'occupation et à l'entretien et au règlement relatif à la démolition de votre municipalité.

Tel que mentionné à la dernière séance de travail, nous vous invitons à participer à une formation dédiée au patrimoine bâti. La formation est donnée à deux reprises et il y a une place par formation pour chaque municipalité. Attention : vous devez vous y inscrire !

- Pour les directeurs généraux : le 21 avril 2026 de 13h30 à 16h30 (après la séance de travail des DG de mars) à la salle des Grands Bellechassois. [Voici le formulaire d'inscription à compléter.](#)
- Pour les élu.es (idéalement un membre de votre comité de démolition) : le 22 avril de 18h30 à 21h30 en ligne. [Voici le formulaire d'inscription à compléter.](#)

La formation est donnée par *Action Patrimoine* et elle propose une vue d'ensemble des outils juridiques, des statuts de protection et des approches théoriques en matière de patrimoine bâti. La formation s'appuie sur des exemples concrets pour analyser les réussites et les défis récents, particulièrement à la suite de l'adoption de l'inventaire du

patrimoine immobilier de la MRC de Bellechasse, tout en explorant les ressources disponibles pour mieux diffuser, valoriser et protéger le patrimoine.

Cette formation est l'occasion de mieux comprendre les différents statuts de protection applicables au patrimoine bâti et leur portée juridique et symbolique, ainsi que d'explorer les outils offerts par la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) pour la MRC et les municipalités du territoire en matière de protection du patrimoine. Du matériel de formation vous sera partagé à la suite des formations.

Si vous avez des questions citoyennes, nous vous invitons à nous les envoyer. Nous avons mis en place [une page sur notre site web](#) afin d'expliquer le processus d'inventaire et afin de répondre à certaines questions. Si des citoyens possèdent des informations relatives aux immeubles inventoriés, il est également possible de remplir [un formulaire de collecte d'informations](#).

N'oubliez pas de réserver votre place à la formation pour la formation du 21 avril et d'inscrire un.e de vos élu.es à la formation du 22 avril en ligne !

N'hésitez pas si vous avez des questions.

Bien à vous,



Émile Laplante

Agent de développement en patrimoine immobilier

✉ elaplante@bellechasse.ca

☎ 418.883.3347 x 669

📱 418.456.8665

🔗 mrcbellechasse.qc.ca

Projet de SPA Bellechasse-Montmagny-L'Islet

Hypothèse préliminaire en date du 10 mars 2026

RÉPARTITION DES FRAIS DE DÉMARRAGE POUR 21 MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES				Critère de la population			Critère RFU 2024-2025			Subvention MAMH au FRR v.4		
cod_geo	nom_organisme	desi_org	nom_mrc	Nb d'habitants	%	Coût/nb d'hab (\$)	RFU (\$)	%	Coût / RFU (\$)	TOTAL	Subvention à 75%	Part du milieu à 25%
17005	Saint-Omer	M	L'Islet	296	0.69%	2 423.47 \$	62 268 288 \$	0.91%	3 174.31 \$	5 597.78 \$	4 198.33 \$	1 399.44 \$
17015	Saint-Adalbert	M	L'Islet	480	1.13%	3 929.95 \$	83 779 062 \$	1.22%	4 270.89 \$	8 200.84 \$	6 150.63 \$	2 050.21 \$
17040	Saint-Damase-de-L'Islet	M	L'Islet	570	1.34%	4 666.82 \$	93 928 500 \$	1.37%	4 788.28 \$	9 455.10 \$	7 091.32 \$	2 363.77 \$
17055	Saint-Aubert	M	L'Islet	1408	3.30%	11 527.85 \$	338 549 810 \$	4.94%	17 258.58 \$	28 786.43 \$	21 589.82 \$	7 196.61 \$
17070	Saint-Jean-Port-Joli	M	L'Islet	3337	7.82%	27 321.34 \$	566 587 795 \$	8.27%	28 883.49 \$	56 204.83 \$	42 153.62 \$	14 051.21 \$
17078	L'Islet	M	L'Islet	3919	9.19%	32 086.40 \$	565 957 701 \$	8.26%	28 851.37 \$	60 937.77 \$	45 703.33 \$	15 234.44 \$
18005	Saint-Just-de-Bretonnières	M	Montmagny	647	1.52%	5 297.25 \$	69 257 639 \$	1.01%	3 530.61 \$	8 827.86 \$	6 620.89 \$	2 206.96 \$
18015	Saint-Fabien-de-Panet	P	Montmagny	992	2.33%	8 121.90 \$	161 752 364 \$	2.36%	8 245.80 \$	16 367.70 \$	12 275.78 \$	4 091.93 \$
18020	Sainte-Lucie-de-Beaugard	M	Montmagny	289	0.68%	2 366.16 \$	43 659 343 \$	0.64%	2 225.66 \$	4 591.82 \$	3 443.87 \$	1 147.96 \$
18025	Sainte-Apolline-de-Patton	P	Montmagny	532	1.25%	4 355.69 \$	115 247 495 \$	1.68%	5 875.08 \$	10 230.78 \$	7 673.08 \$	2 557.69 \$
18030	Saint-Paul-de-Montminy	M	Montmagny	803	1.88%	6 574.48 \$	148 854 260 \$	2.17%	7 588.29 \$	14 162.76 \$	10 622.07 \$	3 540.69 \$
18040	Notre-Dame-du-Rosaire	M	Montmagny	394	0.92%	3 225.83 \$	102 956 870 \$	1.50%	5 248.53 \$	8 474.36 \$	6 355.77 \$	2 118.59 \$
18045	Cap-Saint-Ignace	M	Montmagny	3136	7.35%	25 675.67 \$	453 139 760 \$	6.61%	23 100.14 \$	48 775.81 \$	36 581.86 \$	12 193.95 \$
18050	Montmagny	V	Montmagny	11203	26.26%	91 723.40 \$	1 534 109 694 \$	22.39%	78 205.77 \$	169 929.17 \$	127 446.88 \$	42 482.29 \$
18055	Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	P	Montmagny	814	1.91%	6 664.54 \$	204 391 987 \$	2.98%	10 419.49 \$	17 084.03 \$	12 813.02 \$	4 271.01 \$
18060	Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	M	Montmagny	1590	3.73%	13 017.96 \$	256 976 065 \$	3.75%	13 100.11 \$	26 118.07 \$	19 588.56 \$	6 529.52 \$
19025	Saint-Malachie	P	Bellechasse	1755	4.11%	14 368.88 \$	255 007 918 \$	3.72%	12 999.78 \$	27 368.66 \$	20 526.50 \$	6 842.17 \$
19037	Armagh	M	Bellechasse	1434	3.36%	11 740.73 \$	189 246 029 \$	2.76%	9 647.38 \$	21 388.10 \$	16 041.08 \$	5 347.03 \$
19055	Sainte-Claire	M	Bellechasse	3714	8.71%	30 407.99 \$	601 394 335 \$	8.78%	30 657.85 \$	61 065.84 \$	45 799.38 \$	15 266.46 \$
19075	Saint-Gervais	M	Bellechasse	2213	5.19%	18 118.71 \$	383 661 935 \$	5.60%	19 558.30 \$	37 677.01 \$	28 257.76 \$	9 419.25 \$
19105	Beaumont	M	Bellechasse	3135	7.35%	25 667.49 \$	620 911 347 \$	9.06%	31 652.79 \$	57 320.28 \$	42 990.21 \$	14 330.07 \$
TOTAL				42661	100.00%	349 282.50 \$	6 851 638 197 \$	100.00%	349 282.50 \$	698 565.00 \$	523 923.75 \$	174 641.25 \$

Hypothèse préliminaire en date du 10 mars 2026

BUDGET DE DÉMARRAGE DU PROJET (hypothèse du 10 mars 2026)	
Équipements spécialisés et matériel	302 300.00 \$
Aménagement du local selon les normes	263 000.00 \$
Services professionnels et RH	100 000.00 \$
sous-total	665 300.00 \$
Frais de gestion 5%	33 265.00 \$
TOTAL	698 565.00 \$

taxes en sus

Projet de SPA Bellechasse-Montmagny-L'Islet

Hypothèse préliminaire en date du 10 mars 2026

RÉPARTITION DES FRAIS DE DÉMARRAGE POUR 48 MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES				Critère de la population			Critère RFU 2024-2025			Subvention MAMH au FRR v.4		
cod_geo	nom_organisme	desi_org	nom_mrc	Nb d'habitants	%	Coût/nb d'hab (\$)	RFU (\$)	%	Coût / RFU (\$)	TOTAL	Subvention à 75%	Part du milieu à 25%
17005	Saint-Omer	M	L'Islet	296	0.37%	1 286.35 \$	62 268 288 \$	0.47%	1 641.96 \$	2 928.30 \$	2 196.23 \$	732.08 \$
17010	Saint-Pamphile	V	L'Islet	2409	3.00%	10 468.96 \$	264 992 080 \$	2.00%	6 987.59 \$	17 456.55 \$	13 092.41 \$	4 364.14 \$
17015	Saint-Adalbert	M	L'Islet	480	0.60%	2 085.97 \$	83 779 062 \$	0.63%	2 209.17 \$	4 295.14 \$	3 221.36 \$	1 073.79 \$
17020	Saint-Marcel	M	L'Islet	430	0.54%	1 868.68 \$	83 993 705 \$	0.63%	2 214.83 \$	4 083.51 \$	3 062.64 \$	1 020.88 \$
17025	Sainte-Félicité	M	L'Islet	369	0.46%	1 603.59 \$	56 375 175 \$	0.43%	1 486.56 \$	3 090.15 \$	2 317.61 \$	772.54 \$
17030	Sainte-Perpétue	M	L'Islet	1705	2.12%	7 409.54 \$	173 944 748 \$	1.31%	4 586.76 \$	11 996.29 \$	8 997.22 \$	2 999.07 \$
17035	Tourville	M	L'Islet	574	0.71%	2 494.47 \$	54 849 232 \$	0.41%	1 446.32 \$	3 940.79 \$	2 955.59 \$	985.20 \$
17040	Saint-Damase-de-L'Islet	M	L'Islet	570	0.71%	2 477.09 \$	93 928 500 \$	0.71%	2 476.80 \$	4 953.89 \$	3 715.42 \$	1 238.47 \$
17045	Saint-Cyrille-de-Lessard	P	L'Islet	767	0.95%	3 333.20 \$	161 338 933 \$	1.22%	4 254.35 \$	7 587.56 \$	5 690.67 \$	1 896.89 \$
17055	Saint-Aubert	M	L'Islet	1408	1.75%	6 118.84 \$	338 549 810 \$	2.56%	8 927.23 \$	15 046.08 \$	11 284.56 \$	3 761.52 \$
17060	Sainte-Louise	P	L'Islet	696	0.87%	3 024.66 \$	111 170 160 \$	0.84%	2 931.45 \$	5 956.11 \$	4 467.08 \$	1 489.03 \$
17065	Saint-Roch-des-Aulnaies	M	L'Islet	944	1.17%	4 102.41 \$	193 442 738 \$	1.46%	5 100.90 \$	9 203.31 \$	6 902.48 \$	2 300.83 \$
17070	Saint-Jean-Port-Joli	M	L'Islet	3337	4.15%	14 501.83 \$	566 587 795 \$	4.28%	14 940.38 \$	29 442.21 \$	22 081.66 \$	7 360.55 \$
17078	L'Islet	M	L'Islet	3919	4.88%	17 031.07 \$	565 957 701 \$	4.27%	14 923.76 \$	31 954.83 \$	23 966.12 \$	7 988.71 \$
18005	Saint-Just-de-Bretonnières	M	Montmagny	647	0.80%	2 811.71 \$	69 257 639 \$	0.52%	1 826.26 \$	4 637.97 \$	3 478.48 \$	1 159.49 \$
18010	Lac-Frontière	M	Montmagny	172	0.21%	747.47 \$	37 565 760 \$	0.28%	990.57 \$	1 738.05 \$	1 303.53 \$	434.51 \$
18015	Saint-Fabien-de-Panet	P	Montmagny	992	1.23%	4 311.00 \$	161 752 364 \$	1.22%	4 265.26 \$	8 576.26 \$	6 432.19 \$	2 144.06 \$
18020	Sainte-Lucie-de-Beauregard	M	Montmagny	289	0.36%	1 255.93 \$	43 659 343 \$	0.33%	1 151.26 \$	2 407.18 \$	1 805.39 \$	601.80 \$
18025	Sainte-Apolline-de-Patton	P	Montmagny	532	0.66%	2 311.95 \$	115 247 495 \$	0.87%	3 038.97 \$	5 350.92 \$	4 013.19 \$	1 337.73 \$
18030	Saint-Paul-de-Montminy	M	Montmagny	803	1.00%	3 489.65 \$	148 854 260 \$	1.12%	3 925.14 \$	7 414.80 \$	5 561.10 \$	1 853.70 \$
18035	Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	M	Montmagny	360	0.45%	1 564.48 \$	56 786 885 \$	0.43%	1 497.42 \$	3 061.89 \$	2 296.42 \$	765.47 \$
18040	Notre-Dame-du-Rosaire	M	Montmagny	394	0.49%	1 712.23 \$	102 956 870 \$	0.78%	2 714.87 \$	4 427.11 \$	3 320.33 \$	1 106.78 \$
18045	Cap-Saint-Ignace	M	Montmagny	3136	3.90%	13 628.33 \$	453 139 760 \$	3.42%	11 948.86 \$	25 577.19 \$	19 182.90 \$	6 394.30 \$
18050	Montmagny	V	Montmagny	11203	13.94%	48 685.65 \$	1 534 109 694 \$	11.58%	40 453.01 \$	89 138.66 \$	66 853.99 \$	22 284.66 \$
18055	Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	P	Montmagny	814	1.01%	3 537.46 \$	204 391 987 \$	1.54%	5 389.62 \$	8 927.08 \$	6 695.31 \$	2 231.77 \$
18060	Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	M	Montmagny	1590	1.98%	6 909.77 \$	256 976 065 \$	1.94%	6 776.21 \$	13 685.99 \$	10 264.49 \$	3 421.50 \$
18065	Berthier-sur-Mer	M	Montmagny	1806	2.25%	7 848.46 \$	365 031 228 \$	2.76%	9 625.52 \$	17 473.98 \$	13 105.49 \$	4 368.50 \$
18070	Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	P	Montmagny	107	0.13%	465.00 \$	58 952 481 \$	0.45%	1 554.52 \$	2 019.52 \$	1 514.64 \$	504.88 \$
19005	Saint-Philémon	P	Bellechasse	703	0.87%	3 055.08 \$	199 458 650 \$	1.51%	5 259.53 \$	8 314.61 \$	6 235.96 \$	2 078.65 \$
19010	Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland	P	Bellechasse	802	1.00%	3 485.31 \$	151 270 815 \$	1.14%	3 988.87 \$	7 474.17 \$	5 605.63 \$	1 868.54 \$
19015	Saint-Nazaire-de-Dorchester	P	Bellechasse	332	0.41%	1 442.80 \$	58 782 202 \$	0.44%	1 550.03 \$	2 992.83 \$	2 244.62 \$	748.21 \$
19020	Saint-Léon-de-Standon	P	Bellechasse	1039	1.29%	4 515.25 \$	161 394 324 \$	1.22%	4 255.81 \$	8 771.07 \$	6 578.30 \$	2 192.77 \$
19025	Saint-Malachie	P	Bellechasse	1755	2.18%	7 626.82 \$	255 007 918 \$	1.93%	6 724.32 \$	14 351.14 \$	10 763.35 \$	3 587.78 \$
19030	Saint-Damien-de-Buckland	P	Bellechasse	1854	2.31%	8 057.06 \$	273 199 318 \$	2.06%	7 204.00 \$	15 261.06 \$	11 445.80 \$	3 815.27 \$
19037	Armagh	M	Bellechasse	1434	1.78%	6 231.83 \$	189 246 029 \$	1.43%	4 990.24 \$	11 222.07 \$	8 416.55 \$	2 805.52 \$
19045	Saint-Nérée-de-Bellechasse	M	Bellechasse	768	0.96%	3 337.55 \$	122 972 712 \$	0.93%	3 242.67 \$	6 580.22 \$	4 935.17 \$	1 645.06 \$
19050	Saint-Lazare-de-Bellechasse	M	Bellechasse	1342	1.67%	5 832.02 \$	205 980 630 \$	1.56%	5 431.51 \$	11 263.53 \$	8 447.65 \$	2 815.88 \$
19055	Sainte-Claire	M	Bellechasse	3714	4.62%	16 140.19 \$	601 394 335 \$	4.54%	15 858.19 \$	31 998.38 \$	23 998.79 \$	7 999.60 \$
19062	Saint-Anselme	M	Bellechasse	4510	5.61%	19 599.42 \$	764 588 501 \$	5.77%	20 161.47 \$	39 760.89 \$	29 820.66 \$	9 940.22 \$
19068	Saint-Henri	M	Bellechasse	6103	7.59%	26 522.23 \$	1 060 290 818 \$	8.00%	27 958.86 \$	54 481.08 \$	40 860.81 \$	13 620.27 \$
19070	Honfleur	M	Bellechasse	877	1.09%	3 811.24 \$	186 537 800 \$	1.41%	4 918.82 \$	8 730.06 \$	6 547.55 \$	2 182.52 \$
19075	Saint-Gervais	M	Bellechasse	2213	2.75%	9 617.19 \$	383 661 935 \$	2.90%	10 116.80 \$	19 733.99 \$	14 800.49 \$	4 933.50 \$
19082	Saint-Raphaël	M	Bellechasse	2498	3.11%	10 855.73 \$	371 554 549 \$	2.81%	9 797.54 \$	20 653.27 \$	15 489.95 \$	5 163.32 \$
19090	La Durantaye	P	Bellechasse	817	1.02%	3 550.49 \$	134 291 505 \$	1.01%	3 541.14 \$	7 091.63 \$	5 318.72 \$	1 772.91 \$
19097	Saint-Charles-de-Bellechasse	M	Bellechasse	2743	3.41%	11 920.44 \$	438 499 926 \$	3.31%	11 562.82 \$	23 483.27 \$	17 612.45 \$	5 870.82 \$
19105	Beaumont	M	Bellechasse	3135	3.90%	13 623.99 \$	620 911 347 \$	4.69%	16 372.84 \$	29 996.82 \$	22 497.62 \$	7 499.21 \$
19110	Saint-Michel-de-Bellechasse	M	Bellechasse	1943	2.42%	8 443.83 \$	426 401 053 \$	3.22%	11 243.79 \$	19 687.62 \$	14 765.71 \$	4 921.90 \$
19117	Saint-Vallier	M	Bellechasse	1042	1.30%	4 528.29 \$	220 625 427 \$	1.67%	5 817.68 \$	10 345.97 \$	7 759.48 \$	2 586.49 \$
			TOTAL	80373	100.00%	349 282.50 \$	13 245 929 552 \$	100.00%	349 282.50 \$	698 565.00 \$	523 923.75 \$	174 641.25 \$

Projet de SPA Bellechasse-Montmagny-L'Islet

Hypothèse préliminaire en date du 10 mars 2026

RÉPARTITION DES FRAIS D'OPÉRATIONS ESTIMÉS POUR 21 MUNICIPALITÉS					Coût / hab.	
cod_geo	nom_organisme	desi_org	nom_mrc	Nb d'habitants	TOTAL	
17005	Saint-Omer	M	L'Islet	296	3 081 \$	
17015	Saint-Adalbert	M	L'Islet	480	4 996 \$	
17040	Saint-Damase-de-L'Islet	M	L'Islet	570	5 932 \$	
17055	Saint-Aubert	M	L'Islet	1408	14 654 \$	
17070	Saint-Jean-Port-Joli	M	L'Islet	3337	34 730 \$	
17078	L'Islet	M	L'Islet	3919	40 788 \$	
18005	Saint-Just-de-Bretonnières	M	Montmagny	647	6 734 \$	
18015	Saint-Fabien-de-Panet	P	Montmagny	992	10 324 \$	
18020	Sainte-Lucie-de-Beauregard	M	Montmagny	289	3 008 \$	
18025	Sainte-Apolline-de-Patton	P	Montmagny	532	5 537 \$	
18030	Saint-Paul-de-Montminy	M	Montmagny	803	8 357 \$	
18040	Notre-Dame-du-Rosaire	M	Montmagny	394	4 101 \$	
18045	Cap-Saint-Ignace	M	Montmagny	3136	32 638 \$	
18050	Montmagny	V	Montmagny	11203	116 597 \$	
18055	Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	P	Montmagny	814	8 472 \$	
18060	Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	M	Montmagny	1590	16 548 \$	
19025	Saint-Malachie	P	Bellechasse	1755	18 265 \$	
19037	Armagh	M	Bellechasse	1434	14 925 \$	
19055	Sainte-Claire	M	Bellechasse	3714	38 654 \$	
19075	Saint-Gervais	M	Bellechasse	2213	23 032 \$	
19105	Beaumont	M	Bellechasse	3135	32 628 \$	
TOTAL				42661	444 000 \$	

Hypothèse préliminaire en date du 10 mars 2026

Budget d'opération annuel estimé:	444 000.00 \$
Coût par habitant:	10.41 \$

Projet de SPA Bellechasse-Montmagny-L'Islet

Hypothèse préliminaire en date du 10 mars 2026

ESTIMATION DES FRAIS D'OPÉRATIONS POUR 48 MUNICIPALITÉS					10\$ / hab	
cod_geo	nom_organisme	desi_org	nom_mrc	Nb d'habitants	TOTAL	
17005	Saint-Omer	M	L'Islet	296	2 960 \$	
17010	Saint-Pamphile	V	L'Islet	2409	24 090 \$	
17015	Saint-Adalbert	M	L'Islet	480	4 800 \$	
17020	Saint-Marcel	M	L'Islet	430	4 300 \$	
17025	Sainte-Félicité	M	L'Islet	369	3 690 \$	
17030	Sainte-Perpétue	M	L'Islet	1705	17 050 \$	
17035	Tourville	M	L'Islet	574	5 740 \$	
17040	Saint-Damase-de-L'Islet	M	L'Islet	570	5 700 \$	
17045	Saint-Cyrille-de-Lessard	P	L'Islet	767	7 670 \$	
17055	Saint-Aubert	M	L'Islet	1408	14 080 \$	
17060	Sainte-Louise	P	L'Islet	696	6 960 \$	
17065	Saint-Roch-des-Aulnaies	M	L'Islet	944	9 440 \$	
17070	Saint-Jean-Port-Joli	M	L'Islet	3337	33 370 \$	
17078	L'Islet	M	L'Islet	3919	39 190 \$	
18005	Saint-Just-de-Bretenières	M	Montmagny	647	6 470 \$	
18010	Lac-Frontière	M	Montmagny	172	1 720 \$	
18015	Saint-Fabien-de-Panet	P	Montmagny	992	9 920 \$	
18020	Sainte-Lucie-de-Beauregard	M	Montmagny	289	2 890 \$	
18025	Sainte-Apolline-de-Patton	P	Montmagny	532	5 320 \$	
18030	Saint-Paul-de-Montminy	M	Montmagny	803	8 030 \$	
18035	Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	M	Montmagny	360	3 600 \$	
18040	Notre-Dame-du-Rosaire	M	Montmagny	394	3 940 \$	
18045	Cap-Saint-Ignace	M	Montmagny	3136	31 360 \$	
18050	Montmagny	V	Montmagny	11203	112 030 \$	
18055	Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	P	Montmagny	814	8 140 \$	
18060	Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	M	Montmagny	1590	15 900 \$	
18065	Berthier-sur-Mer	M	Montmagny	1806	18 060 \$	
18070	Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	P	Montmagny	107	1 070 \$	
19005	Saint-Philémon	P	Bellechasse	703	7 030 \$	
19010	Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland	P	Bellechasse	802	8 020 \$	
19015	Saint-Nazaire-de-Dorchester	P	Bellechasse	332	3 320 \$	
19020	Saint-Léon-de-Standon	P	Bellechasse	1039	10 390 \$	
19025	Saint-Malachie	P	Bellechasse	1755	17 550 \$	
19030	Saint-Damien-de-Buckland	P	Bellechasse	1854	18 540 \$	
19037	Armagh	M	Bellechasse	1434	14 340 \$	
19045	Saint-Nérée-de-Bellechasse	M	Bellechasse	768	7 680 \$	
19050	Saint-Lazare-de-Bellechasse	M	Bellechasse	1342	13 420 \$	
19055	Sainte-Claire	M	Bellechasse	3714	37 140 \$	
19062	Saint-Anselme	M	Bellechasse	4510	45 100 \$	
19068	Saint-Henri	M	Bellechasse	6103	61 030 \$	
19070	Honfleur	M	Bellechasse	877	8 770 \$	
19075	Saint-Gervais	M	Bellechasse	2213	22 130 \$	
19082	Saint-Raphaël	M	Bellechasse	2498	24 980 \$	
19090	La Durantaye	P	Bellechasse	817	8 170 \$	
19097	Saint-Charles-de-Bellechasse	M	Bellechasse	2743	27 430 \$	
19105	Beaumont	M	Bellechasse	3135	31 350 \$	
19110	Saint-Michel-de-Bellechasse	M	Bellechasse	1943	19 430 \$	
19117	Saint-Vallier	M	Bellechasse	1042	10 420 \$	
				TOTAL	80373	803 730 \$

Observations

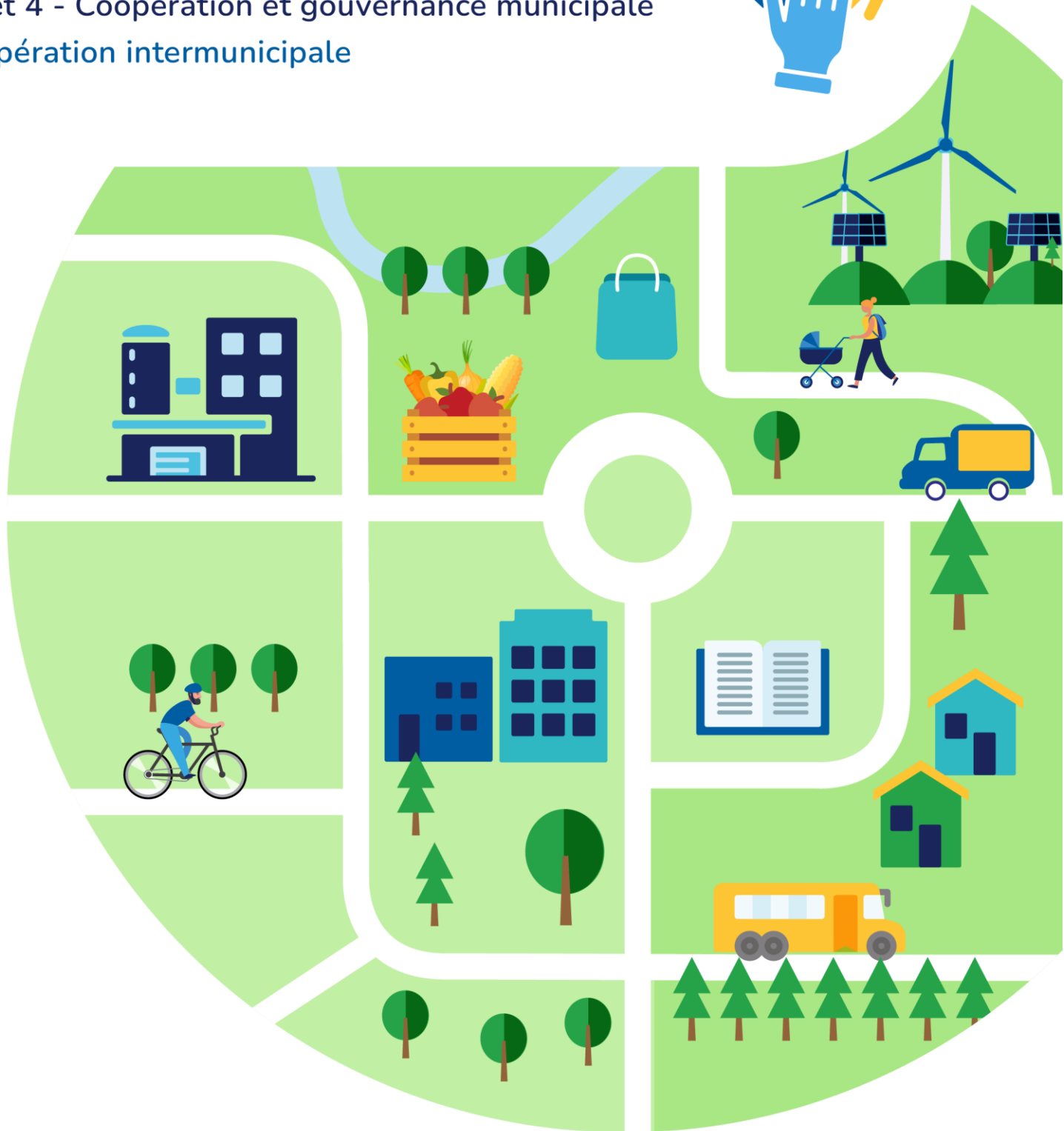
De façon générale, le modèle SPA au Québec est basé sur une contribution par habitant pour le financement des opérations. En effet, comme la majorité des interventions concernent des animaux appartenant à des résidents, le facteur « population » constitue généralement une bonne base pour établir le financement des opérations d'une SPA.

D'après SPA Lévis, le coût d'opération moyen est de 10\$ par habitant.

Avec un partenariat de 40 municipalités, SPA Lévis croit que les frais d'opération pourraient être inférieur à 10\$/habitants.

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Volet 4 - Coopération et gouvernance municipale
Coopération intermunicipale



Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : [Québec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation](https://quebec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation).

ISBN 978-2-555-01140-3 (PDF)

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025.

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2025

Table des matières

Table des acronymes	5
Contexte	6
Accompagnement du MAMH	6
Définitions.....	7
Coopération intermunicipale.....	7
Organismes municipaux.....	7
Regroupement municipal	7
Objectif	8
Organismes admissibles	8
Projets admissibles	8
Projets non admissibles	9
Dépenses admissibles	10
Dépenses non admissibles	10
Calcul de la subvention	11
Montant maximal.....	11
Taux d'aide	11
Bonification	11
Règles de cumul des subventions.....	11
Modalité de versement	12
Durée de l'aide	12
Processus de sélection des projets.....	12
Première étape – Analyse préliminaire des dossiers.....	12
Deuxième étape – Évaluation des projets	13
Troisième étape – Décision.....	13
Critères de sélection des projets	13

Présentation d'une demande	14
Dates de dépôt	15
Information.....	15
Annexe A	16
Dépenses d'administration	16
Annexe B	17
Modèle de résolution pour l'organisme municipal responsable du projet	17
Annexe C.....	18
Modèle de résolution pour les organismes municipaux dont le territoire est visé par le projet.....	18
Annexe D.....	19
Modèle de résolution pour les organismes municipaux qui entreprennent une démarche de réflexion de regroupement.....	19

Table des acronymes

FRR	Fonds régions et ruralité
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MRC	Municipalité régionale de comté
PGAMR	Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales

Contexte

En tant que gouvernements de proximité, les municipalités exercent de nombreux pouvoirs et compétences et se sont vu confier, au fil des années, des responsabilités dans des domaines de plus en plus variés. Cependant, plusieurs municipalités sont confrontées à un défi de rareté de main-d'œuvre et à des ressources financières limitées générant des difficultés significatives pour la préservation de certains services aux citoyennes et citoyens.

Dans ce contexte, la coopération intermunicipale apparaît comme une solution judicieuse pour des municipalités qui veulent offrir des services de qualité à des coûts raisonnables et améliorer leur efficacité. Les projets de coopération peuvent faire l'objet d'une entente intermunicipale prévoyant une fourniture de services ou une délégation de compétence, se réaliser par la création d'une régie intermunicipale, ou encore, se concrétiser par une déclaration de compétence par la municipalité régionale de comté (MRC).

Le sous-volet *Coopération intermunicipale* du Fonds régions et ruralité (FRR) vise ainsi à soutenir la mise en place ou la bonification de projets de coopération visant la mise en commun structurante de services municipaux. Il offre aussi l'occasion aux organismes municipaux de réaliser un diagnostic ou une étude pour évaluer les besoins en coopération et la faisabilité des projets en amont de leur réalisation.

Accompagnement du MAMH

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) souhaite encourager la collaboration entre les municipalités, notamment par le renforcement de son offre de services en accompagnement en matière de coopération intermunicipale et de regroupement de municipalités. Pour répondre aux besoins exprimés par le milieu municipal en matière d'accompagnement et de soutien, le MAMH a élaboré la *Stratégie pour un renforcement de la gouvernance municipale*.

Le MAMH offre également, par l'entremise de ses directions régionales, un service d'accompagnement et de soutien aux municipalités qui en font la demande. Cet accompagnement peut intervenir à différentes étapes du processus selon les besoins et propose une démarche pouvant inclure les actions suivantes :

- Soutien des intervenantes et intervenants dans le processus de réflexion;
- Fourniture d'informations générales sur l'encadrement légal ainsi que sur l'élaboration et le cheminement administratif d'une entente intermunicipale ou d'un regroupement municipal;
- Assistance aux représentantes et représentants municipaux dans la négociation des modalités des ententes intermunicipales ou la réalisation d'étude sur l'opportunité d'un regroupement municipal;
- Accès à des ressources gouvernementales spécialisées dans des domaines particuliers.

Définitions

Coopération intermunicipale

Coopération volontaire entre des organismes municipaux se soldant par une entente intermunicipale conclue en vertu des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). L'entente peut concerner la fourniture de services, la délégation d'une compétence ou la création d'une régie intermunicipale. La déclaration de compétence par une MRC est un autre mode de coopération. Elle est réalisée en vertu des articles 678.0.1 et suivant du *Code municipal du Québec*.

Organismes municipaux

Organismes visés par l'article 5 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Regroupement municipal

Le regroupement municipal se définit, conformément à l'article 84 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, chapitre O-9), comme une situation où plusieurs municipalités dont les territoires sont contigus demandent au gouvernement de constituer une municipalité locale dont le territoire correspond à l'ensemble des leurs.

Objectif

L'objectif du volet Coopération et gouvernance municipale du FRR est d'assurer une prestation de services de qualité aux citoyennes et citoyens en établissant des collaborations structurantes et durables entre les municipalités, et en renforçant la gouvernance municipale, notamment au moyen de regroupements de municipalités.

Le sous-volet Coopération intermunicipale a pour objectif de mettre en place ou de bonifier des projets de coopération visant la mise en commun de services suivant l'un ou l'autre des modes évoqués précédemment.

Organismes admissibles

Les organismes suivants sont admissibles :

- Les municipalités locales;
- Les régies intermunicipales dûment mandatées par les municipalités locales concernées par le projet;
- Les MRC et les communautés métropolitaines dûment mandatées par les municipalités locales concernées par le projet;
- Les organismes municipaux tels que définis à l'article 5 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) dûment mandatés par les municipalités locales concernées par le projet;
- Les localités de la région du Nord-du-Québec telles que définies en vertu de l'article 26 de la *Loi instituant le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James* (RLRQ, chapitre G-1.04).

Bien qu'elles ne puissent elles-mêmes soumettre une demande, les communautés autochtones peuvent être partie prenante d'un projet déposé par un organisme admissible.

Projets admissibles

Pour être admissible, le projet doit viser l'établissement de collaborations structurantes et durables par la mise en commun de services selon une des modalités de coopération suivantes :

- La mise en place ou la bonification d'une entente intermunicipale visant une délégation de compétence à une autre municipalité ou à la MRC;
- La création d'une régie intermunicipale ou l'ajout d'un objet ou d'une municipalité à une régie existante;
- La mise en place ou la bonification d'une entente intermunicipale visant la fourniture de services, prévoyant obligatoirement :
 - › qu'une des municipalités soit mandatée pour fournir le service;
 - › la mise en place d'actions visant à harmoniser les outils et les procédures entre les municipalités.
- La déclaration de compétence par la MRC.

On entend par bonification :

- L'adhésion de nouvelles municipalités ou MRC à une entente intermunicipale existante;
- L'ajout d'un nouvel objet à une entente intermunicipale déjà en cours.

Sont également admissibles les projets de coopération visant :

- La réalisation d'un diagnostic évaluant les besoins et les potentiels en matière de coopération des municipalités locales participantes;
- La réalisation d'une étude de faisabilité ou d'opportunité analysant la possibilité et la viabilité économique, organisationnelle et technique d'un projet de coopération intermunicipale.

Projets non admissibles

Ne sont pas admissibles :

- Les projets qui n'ont aucun lien avec l'une ou l'autre des compétences d'une municipalité locale, telles qu'elles sont définies dans les lois municipales;
- Les modalités de coopération pour lesquelles chaque municipalité poursuit la gestion de son service de manière autonome (ex. : un projet qui se limite à l'acquisition et à la mise en commun d'équipements, l'embauche d'une ressource dont l'affectation des tâches est sous la responsabilité de plusieurs employeuses ou employeurs);
- Le remplacement d'équipements ou d'infrastructures en lien avec des services faisant déjà l'objet d'une entente intermunicipale ou d'une déclaration de compétence par la MRC;
- La conclusion d'ententes menant uniquement à l'adjudication de contrat pour l'achat regroupé de biens ou de services ou pour l'exécution de travaux sans coopération intermunicipale par la suite;
- Les événements;
- Les projets visant un soutien direct à l'entreprise privée;
- Les études ou diagnostics admissibles au Programme d'aide financière au regroupement municipal;
- Les projets ayant été réalisés avant le dépôt de la demande.

L'admissibilité d'un projet ne garantit pas l'octroi d'une subvention.

Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles sont :

- Les dépenses directes exclusivement nécessaires à la mise en œuvre du projet, telles que :
 - › l'acquisition d'équipements;
 - › les salaires du personnel en proportion du temps consacré au projet, y compris les avantages sociaux;
 - › les contrats de service;
 - › les frais de déplacement¹.
- Les dépenses directes exclusivement nécessaires à la réalisation d'un diagnostic ou d'une étude de faisabilité ou d'opportunité :
 - › les salaires du personnel en proportion du temps consacré au projet, y compris les avantages sociaux;
 - › les contrats de service;
 - › les frais de déplacement;
 - › les coûts associés à la réalisation d'une consultation publique liée au projet.
- Les dépenses d'administration, jusqu'à un maximum de 5 % des dépenses admissibles (avant taxes), telles qu'elles sont prévues à l'annexe A.

Dépenses non admissibles

Ne sont pas admissibles, notamment :

- Les dépenses engagées par le demandeur avant la présentation de sa demande de subvention;
- Les coûts associés à la construction ou à l'amélioration d'une infrastructure;
- Les dépenses récurrentes engagées par l'organisme dans le but d'assurer son fonctionnement régulier en dehors des ressources imparties à la réalisation du projet de coopération;
- Le remboursement d'une dette contractée avant la réalisation du projet;
- La portion de la taxe de vente du Québec et de la taxe sur les produits et services que l'organisme peut se faire rembourser;
- Toutes dépenses qui ne sont pas directement liées au projet;
- Toutes dépenses liées à un événement ou une activité publique;
- Le déficit d'opération d'un organisme admissible, les frais d'intérêt, le remboursement d'emprunts ou le renflouement de son fonds de roulement;
- Toutes dépenses liées à des activités encadrées par des règles budgétaires approuvées par le gouvernement du Québec;
- Toute forme de prêt, de garantie de prêt ou de prise de participation;

¹ Ne dépassant pas les barèmes en vigueur dans la fonction publique québécoise.

- Les indemnités de départ;
- Les dépenses d'activités de lobbyisme, au sens des articles 26 et 27 de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (RLRQ, chapitre T-11.011);
- Les frais juridiques liés à des accusations de nature civile ou criminelle impliquant la responsabilité personnelle des dirigeantes ou dirigeants ou du personnel des entités subventionnées;
- Les dépenses, y compris à titre de sous-traitante ou de sous-traitant, au bénéfice de toute entité se trouvant inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics ou ayant fait défaut de respecter ses obligations après avoir été dûment mise en demeure en lien avec l'octroi d'une aide financière antérieure par un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec.

Calcul de la subvention

Montant maximal

Le montant maximal de la subvention pouvant être accordé par projet est de **350 000 \$**. La subvention maximale pour la réalisation d'un diagnostic ou d'une étude est de **20 000 \$**.

Taux d'aide

Le taux d'aide s'élève à un maximum de **50 %** des dépenses admissibles pour un projet et à **20 %** pour la réalisation d'un diagnostic ou d'une étude.

Bonification

Lorsque le projet d'entente intermunicipale s'inscrit dans le contexte d'une réflexion pouvant mener vers un regroupement municipal, le montant de la subvention est bonifié de **50 %**. Le taux d'aide peut alors représenter jusqu'à **75 %** des dépenses admissibles.

Pour avoir accès à cette bonification, les conseils municipaux concernés doivent confirmer leur intention de débiter une réflexion pouvant mener vers un regroupement municipal par l'adoption d'une résolution qui devra être jointe à la demande de subvention.

	Projet de coopération	Projet de coopération bonifié	Diagnostic ou étude
Subvention maximale par projet	350 000 \$	525 000 \$	20 000 \$
Taux d'aide maximal de subvention	50 %	75 %	20 %

Règles de cumul des subventions

Le cumul des aides financières directes ou indirectes reçues des ministères, organismes et sociétés d'État des gouvernements du Québec et du Canada, incluant les crédits d'impôt ainsi que les entités municipales qui ne sont pas directement bénéficiaires du programme, ne doit pas dépasser 75 % des dépenses admissibles.

Aux fins des règles de calcul du taux de cumul des aides financières publiques, le terme « entités municipales » réfère aux organismes municipaux visés par l'article 5 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Lorsque le taux de cumul des aides financières publiques est inférieur à 100 % des dépenses admissibles, un apport minimal du bénéficiaire ou du milieu est exigé afin de s'assurer que les aides gouvernementales ne financent pas la totalité des dépenses admissibles du projet. La contribution en nature du bénéficiaire et des organismes participants ne peut être considérée dans les dépenses admissibles.

La contribution du demandeur et des autres organismes participants ne peut pas provenir d'un autre volet du FRR.

L'actif visé au paragraphe 1 du premier alinéa de l'article 89 de la *Loi instituant le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James* (RLRQ, c. G 1.04) n'est pas considéré dans la règle de cumul de la présente norme.

Modalité de versement

Une convention de subvention est conclue entre l'organisme et la ministre. Elle prévoit les modalités de versement de la subvention et les obligations que doit respecter le demandeur, notamment afin de pouvoir recevoir le dernier versement de la subvention qui lui est accordée, incluant celle de fournir les informations nécessaires à l'évaluation de l'atteinte des résultats.

Durée de l'aide

La réalisation d'un projet ne peut excéder un maximum de trois ans à partir de la date de la signature de la convention. Cette durée est de deux années pour un projet dont l'unique dépense constitue la réalisation d'un plan ou d'une étude ou l'acquisition de données, de matériel et d'équipement.

Processus de sélection des projets

Des appels de projets sont lancés par la ministre pour recevoir les demandes. Les dates de dépôt des projets sont notamment diffusées sur le site Internet du MAMH.

Première étape – Analyse préliminaire des dossiers

Tous les dossiers seront analysés afin de déterminer leur admissibilité.

À la fin de cette première étape, les demandeurs dont les dossiers ne sont pas admissibles seront avisés.

L'admissibilité d'un projet n'accorde aucune garantie d'octroi d'une subvention.

Deuxième étape – Évaluation des projets

Une fois l’admissibilité des dossiers reconnue, les projets seront évalués en fonction des critères de sélection présentés dans la section suivante.

Dans le cadre de l’évaluation des demandes, le MAMH peut demander des avis aux ministères et aux organismes gouvernementaux concernés.

Troisième étape – Décision

Le MAMH informera par écrit tous les demandeurs de la décision rendue à la suite de l’évaluation des projets.

Pour les demandeurs dont les projets sont retenus pour une subvention, les étapes administratives afin de signer la convention de subvention seront entamées dans les meilleurs délais.

Critères de sélection des projets

Les projets admissibles font l’objet d’une analyse par des représentantes ou représentants de la ministre selon les critères suivants :

- La qualité de la demande, la démonstration de la problématique et la cohérence de la démarche;
- La collaboration, la planification et la réflexion en amont de la demande ainsi que la structure de gouvernance du projet;
- La démonstration de la réflexion pouvant mener vers un regroupement municipal, le cas échéant;
- Le caractère essentiel du service visé (en référence à la définition);
- Les retombées pour les communautés visées en matière d’amélioration de la qualité de vie ou des services offerts aux citoyennes et citoyens;
- L’aspect structurant du projet et sa pérennité (type d’entente², nombre de municipalités impliquées et leur contribution, durée de l’entente et mutualisation des ressources et des outils);
- La qualité du plan de financement (réalisme des coûts anticipés, contributions des partenaires impliqués et des programmes gouvernementaux applicables et confirmation des contributions);
- La qualité du plan de réalisation du projet (liens probants entre les étapes, les activités, les ressources et les cibles) ainsi que la capacité de l’organisme et de son équipe à mener à terme le projet.

² Les types d’ententes seront considérés de la moins structurante à la plus structurante, dans l’ordre suivant : entente de fourniture de services, entente de délégation à une municipalité locale, régie intermunicipale, entente de délégation à une MRC et déclaration de compétence dans la MRC.

Présentation d'une demande

Lors d'un appel de projets annoncé par la ministre, l'organisme qui désire présenter une demande de subvention doit se rendre sur le site du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR) à l'adresse suivante : www.portailmunicipal.gouv.qc.ca pour remplir le formulaire de demande en français³ et joindre l'ensemble des documents nécessaires à l'analyse. Il est à noter que le formulaire de demande sera accessible uniquement lors des périodes d'ouverture des appels de projets.

Étapes pour déposer une demande	
1.	<p>Remplir le formulaire de demande de subvention de l'appel de projets en coopération intermunicipale dans l'outil de suivi intégré du FRR à partir du PGAMR.</p> <p>Vous pourrez enregistrer un brouillon et y revenir avant de transmettre la version finale du formulaire.</p> <p>Le formulaire comprend notamment les sections suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">■ La présentation de l'organisme demandeur et, le cas échéant, des organismes partenaires;■ La description détaillée du projet permettant de l'analyser selon les critères d'analyse;■ L'échéancier;■ Le montage financier du projet permettant une ventilation des coûts et un financement du projet, y compris le détail des autres sources de financement prévues.
2.	<p>Ajoutez les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Résolution de chacune des municipalités locales participantes, désignant l'organisme responsable du projet et autorisant le dépôt du projet. Le cas échéant, la résolution doit mentionner l'intention de s'inscrire dans une réflexion de regroupement;■ Résolution de l'organisme désigné responsable du projet, acceptant le mandat et autorisant une représentante ou un représentant à signer tout document;■ Lettres d'engagement ou d'intention des autres partenaires (s'il y a lieu);■ Copie de l'entente intermunicipale déjà conclue entre les municipalités locales si le projet entraîne la modification de celle-ci par l'adhésion d'une nouvelle municipalité locale ou plus, ou par l'ajout d'un nouvel objet à une entente déjà en cours;■ Copie du règlement démontrant la délégation de la compétence visée par le projet pour les localités du Nord-du-Québec (s'il y a lieu);■ Tout autre document pertinent (ex. : l'offre de service du fournisseur).
3.	Prendre connaissance des clauses de déclaration et signer le formulaire virtuellement.
4.	Soumettre le formulaire.
5.	Vous recevrez un avis de réception automatique.

Le MAMH pourra exiger tout autre document visant à compléter la proposition de projet.

³ En vertu de la Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11), les demandeurs doivent communiquer en français avec l'administration publique québécoise. Certaines exceptions y sont toutefois prévues.

Dates de dépôt

Pour les années 2025 et 2026, deux périodes d'appel de projets sont prévues :

	Date d'ouverture	Date de clôture
1 ^{er} appel de projets	2 mai 2025	22 août 2025
2 ^e appel de projets	5 janvier 2026	17 avril 2026
3 ^e appel de projets	Automne 2026	

Pour les années subséquentes, les dates d'ouverture et de clôture des projets seront diffusées sur le site Internet du MAMH.

Information

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec la [direction régionale](#) du territoire auquel votre organisme est associé.

Annexe A

Dépenses d'administration

Les **dépenses d'administration** suivantes entraînées par la réalisation d'un projet, jusqu'à concurrence de 5 % de la subvention accordée, sont admissibles :

- Les frais de déplacement et de repas que nécessite un déplacement, ne dépassant pas les barèmes en vigueur au sein de la fonction publique du Québec;
- Les frais de poste ou de messagerie;
- La tenue de livres et la comptabilité;
- Les frais liés aux activités de communication pour les consultations ou pour faire connaître les décisions prises par les autorités compétentes;
- Les locations de salles;
- Les fournitures de bureau;
- Les télécommunications et le site web;
- Les frais de formation;
- Les assurances générales;
- Les cotisations et les abonnements;
- La promotion;
- Les frais bancaires et les intérêts;
- Les loyers et l'entretien des locaux;
- Les frais de représentation.

Annexe B

Modèle de résolution pour l'organisme municipal responsable du projet

ATTENDU QUE [nom de l'organisme responsable du projet] reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de [inscrire les noms des municipalités, villes, MRC, régies participantes au projet] désirent présenter un projet de (indiquer le type de projet comme indiqué dans le formulaire de demande [mise en place ou bonification de fourniture de service, délégation/déclaration de compétence, régie]) dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par [M./Mme prénom et nom], appuyé par [M./Mme prénom et nom] et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de [nom de l'organisme municipal qui adopte la résolution] s'engage à participer au projet de [nommer le titre du projet];
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- La mairesse ou le maire et la (directrice ou le directeur général ou greffière ou greffier ou greffière-trésorière ou greffier-trésorier ou toute ou tout autre fonctionnaire nommé et autorisé par l'organisme municipal) sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

À la séance du conseil du [date]

Annexe C

Modèle de résolution pour les organismes municipaux dont le territoire est visé par le projet

ATTENDU QUE [nom de l'organisme participant] reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de [inscrire les noms des municipalités, villes, MRC, régies] désirent présenter un projet de (indiquer le type de projet comme indiqué dans le formulaire de demande [mise en place ou bonification de fourniture de service, délégation/déclaration de compétence, régie]) dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par [M./Mme prénom et nom], appuyé par [M./Mme prénom et nom] et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de [nom de l'organisme municipal qui adopte la résolution] s'engage à participer au projet de [nommer le titre du projet];
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil nomme la municipalité/ville/MRC/régie de [nom de l'organisme municipal], organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le conseil désigne (une élue ou un élu et/ou une ou un fonctionnaire) pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

À la séance du conseil du [date]

Annexe D

Modèle de résolution pour les organismes municipaux qui entreprennent une démarche de réflexion de regroupement

ATTENDU QUE [nom de l'organisme participant] reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de [inscrire les noms des municipalités, villes, MRC, régies] désirent présenter un projet de (indiquer le type de projet comme indiqué dans le formulaire de demande [mise en place ou bonification de fourniture de service, délégation/déclaration de compétence, régie]) dans le cadre de la subvention;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de (inscrire les noms des municipalités et/ou villes qui entreprennent une démarche de réflexion de regroupement) s'engagent à entreprendre une démarche de réflexion pouvant mener à un regroupement municipal;

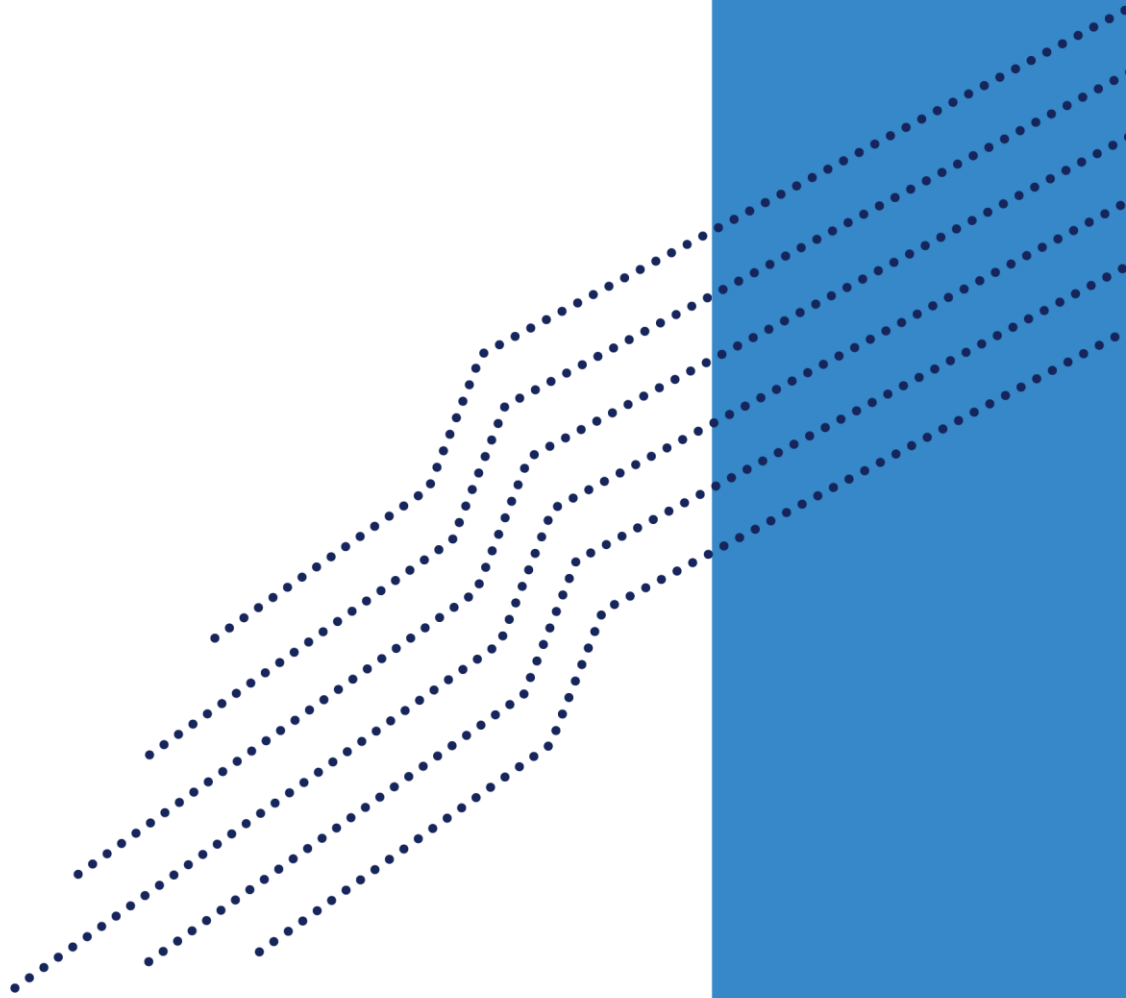
ATTENDU QUE cette démarche de réflexion inclut des responsabilités et obligations de la part des organismes municipaux participants.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par [M./Mme prénom et nom], appuyé par [M./Mme prénom et nom] et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de [nom de l'organisme municipal qui adopte la résolution] s'engage à participer au projet de [nommer le titre du projet];
- Le conseil s'engage à participer à la démarche pouvant mener à un regroupement municipal;
- Le conseil désigne (une élue ou un élu et/ou fonctionnaire) pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

À la séance du conseil du [date]



**Affaires municipales
et Habitation**

Québec





Étude préliminaire – Projet de SPA Bellechasse–Montmagny– L'Islet

Analyse initiale pour le
développement d'un service régional
de gestion animalière

PROJET DE SPA
BELLECHASSE—
MONTMAGNY—
L'ISLET

Présentation générale du projet

Objectif du projet

Mettre sur pied un service régional de gestion animalière avec des installations modernes pour répondre aux besoins de prise en charge animale dans la région.

Aspects opérationnels et infrastructurels

Acquisition d'équipements spécialisés et travaux d'aménagement et d'amélioration locative pour adapter l'espace aux normes et besoins fonctionnels.

Soutien financier

L'étude préliminaire s'appuie principalement sur l'hypothèse d'une aide financière du Fonds régions et ruralité – volet 4 (coopération intermunicipale) et de la contribution des 21 municipalités participantes.

Autres avenues de financement potentielles

Campagnes de collecte de fonds, sociofinancement et autres programmes d'aide.



INFRASTRUCTURE ET BESOINS DU LOCAL

Caractéristiques nécessaires



Espace et aménagements requis

Un espace d'au moins 600 m² est nécessaire pour accueillir les zones d'accueil, de soins, d'isolation, de stockage et les bureaux.

Localisation centrale et en zone industrielle

La localisation du projet doit être relativement centrale dans la région afin de favoriser une desserte efficace, mais aussi de favoriser l'attractivité de la clientèle.

L'emplacement doit éviter les quartiers résidentiels pour prévenir les nuisances sonores et incidents liés aux animaux du voisinage.

Enclos extérieur

Un enclos extérieur conforme aux normes MAPAQ est essentiel pour les sorties sécurisées des animaux.

Bâtiment à analyser

Un bâtiment spécifique est étudié par la Ville de Montmagny mais nécessite encore des analyses techniques pour valider sa fonctionnalité.

BÂTIMENTS À L'ÉTUDE

Localisation et potentiel du bâtiment souhaité



Emplacement stratégique

Le bâtiment souhaité serait situé à Montmagny, en zone industrielle, proche des axes routiers importants (autoroute 20, sortie 376) pour une couverture régionale efficace et accessible.

Potentiel d'aménagement

La superficie et la configuration du bâtiment permettraient un aménagement répondant aux besoins fonctionnels du centre SPA.

Validation technique requise

Une analyse approfondie est nécessaire pour évaluer la structure, les réseaux mécaniques et la conformité du bâtiment.

Étude d'investissement

Les analyses préliminaires aideront à estimer les investissements nécessaires pour adapter le bâtiment aux standards SPA.

Bâtiment ciblé, mais non retenu

Quartier général d'Hydro-Québec

235, 6^e avenue, Montmagny

- Projet d'agrandissement du poste Taché non compatible avec une activité de SPA
- Bâtiment vétuste, démantèlement prévu à court terme



ÉVALUATION DES COÛTS DE DÉMARRAGE

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Volet 4 - Coopération et gouvernance municipale
Coopération intermunicipale



Subvention maximale disponible

La subvention peut atteindre 75 % du montant admissible ou un montant maximal de 525 000 \$. Considérant les paramètres du programme FRR, le coût de projet optimal serait de 700 000 \$.

Contribution des partenaires

Le budget final doit intégrer la contribution minimale de 25 % des municipalités et organismes de soutien au projet.

Budget préliminaire de démarrage



Acquisition d'équipements

Le budget alloué à l'achat de cages, de matériel sanitaire, d'outils vétérinaires et d'équipements spécialisés est d'environ 302 310 \$.

Aménagement et installation

Les travaux d'aménagement et de ventilation pour adapter le local coûteraient au moins 263 000 \$.

Services professionnels et RH

Les services d'architecture, d'ingénierie et le personnel initial représenteraient minimalement 100 000 \$ du budget.

Frais de gestion

Les frais de gestion pourraient correspondre à 5 % du total, soit au moins 33 265 \$ pour la coordination du projet.

Coût total préliminaire

698 565 \$ taxes en sus

Budget préliminaire de démarrage – hypothèse à 21 municipalités

Code	Municipalités	MRC	Nb d'hab.	%	Coût prop. Nb d'hab.	RFU	%	Coût prop. RFU	COÛT TOTAL	Subv. FRR (75%)	Part des mun. (25%)
17005	Saint-Omer	L'Islet	296	0.69%	2 423.47 \$	62 268 288 \$	0.91%	3 174.31 \$	5 597.78 \$	4 198.33 \$	1 399.44 \$
17015	Saint-Adalbert	L'Islet	480	1.13%	3 929.95 \$	83 779 062 \$	1.22%	4 270.89 \$	8 200.84 \$	6 150.63 \$	2 050.21 \$
17040	Saint-Damase-de-L'Islet	L'Islet	570	1.34%	4 666.82 \$	93 928 500 \$	1.37%	4 788.28 \$	9 455.10 \$	7 091.32 \$	2 363.77 \$
17055	Saint-Aubert	L'Islet	1408	3.30%	11 527.85 \$	338 549 810 \$	4.94%	17 258.58 \$	28 786.43 \$	21 589.82 \$	7 196.61 \$
17070	Saint-Jean-Port-Joli	L'Islet	3337	7.82%	27 321.34 \$	566 587 795 \$	8.27%	28 883.49 \$	56 204.83 \$	42 153.62 \$	14 051.21 \$
17078	L'Islet	L'Islet	3919	9.19%	32 086.40 \$	565 957 701 \$	8.26%	28 851.37 \$	60 937.77 \$	45 703.33 \$	15 234.44 \$
18005	Saint-Just-de-Bretonnières	Montmagny	647	1.52%	5 297.25 \$	69 257 639 \$	1.01%	3 530.61 \$	8 827.86 \$	6 620.89 \$	2 206.96 \$
18015	Saint-Fabien-de-Panet	Montmagny	992	2.33%	8 121.90 \$	161 752 364 \$	2.36%	8 245.80 \$	16 367.70 \$	12 275.78 \$	4 091.93 \$
18020	Sainte-Lucie-de-Beaugard	Montmagny	289	0.68%	2 366.16 \$	43 659 343 \$	0.64%	2 225.66 \$	4 591.82 \$	3 443.87 \$	1 147.96 \$
18025	Sainte-Apolline-de-Patton	Montmagny	532	1.25%	4 355.69 \$	115 247 495 \$	1.68%	5 875.08 \$	10 230.78 \$	7 673.08 \$	2 557.69 \$
18030	Saint-Paul-de-Montminy	Montmagny	803	1.88%	6 574.48 \$	148 854 260 \$	2.17%	7 588.29 \$	14 162.76 \$	10 622.07 \$	3 540.69 \$
18040	Notre-Dame-du-Rosaire	Montmagny	394	0.92%	3 225.83 \$	102 956 870 \$	1.50%	5 248.53 \$	8 474.36 \$	6 355.77 \$	2 118.59 \$
18045	Cap-Saint-Ignace	Montmagny	3136	7.35%	25 675.67 \$	453 139 760 \$	6.61%	23 100.14 \$	48 775.81 \$	36 581.86 \$	12 193.95 \$
18050	Montmagny	Montmagny	11203	26.26%	91 723.40 \$	1 534 109 694 \$	22.39%	78 205.77 \$	169 929.17 \$	127 446.88 \$	42 482.29 \$
18055	Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	Montmagny	814	1.91%	6 664.54 \$	204 391 987 \$	2.98%	10 419.49 \$	17 084.03 \$	12 813.02 \$	4 271.01 \$
18060	Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	Montmagny	1590	3.73%	13 017.96 \$	256 976 065 \$	3.75%	13 100.11 \$	26 118.07 \$	19 588.56 \$	6 529.52 \$
19025	Saint-Malachie	Bellechasse	1755	4.11%	14 368.88 \$	255 007 918 \$	3.72%	12 999.78 \$	27 368.66 \$	20 526.50 \$	6 842.17 \$
19037	Armagh	Bellechasse	1434	3.36%	11 740.73 \$	189 246 029 \$	2.76%	9 647.38 \$	21 388.10 \$	16 041.08 \$	5 347.03 \$
19055	Sainte-Claire	Bellechasse	3714	8.71%	30 407.99 \$	601 394 335 \$	8.78%	30 657.85 \$	61 065.84 \$	45 799.38 \$	15 266.46 \$
19075	Saint-Gervais	Bellechasse	2213	5.19%	18 118.71 \$	383 661 935 \$	5.60%	19 558.30 \$	37 677.01 \$	28 257.76 \$	9 419.25 \$
19105	Beaumont	Bellechasse	3135	7.35%	25 667.49 \$	620 911 347 \$	9.06%	31 652.79 \$	57 320.28 \$	42 990.21 \$	14 330.07 \$
		TOTAL	42661	100.00%	349 282.50 \$	6 851 638 197 \$	100.00%	349 282.50 \$	698 565.00 \$	523 923.75 \$	174 641.25 \$

SOURCES DE FINANCEMENT



Contributions envisagées

Contribution principale du MAMH

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation apporte un soutien financier majeur par le FRR volet 4 d'un montant maximal de 525 000 \$.

Campagne de financement communautaire

La SPA Lévis organise une campagne pour générer environ 100 000 \$ via son réseau de partenaires, donateurs et initiatives locales.

Partenariats municipaux

Les municipalités de Bellechasse, Montmagny et L'Islet pourraient contribuer financièrement selon la répartition convenue entre les 21 municipalités concernées.

L'adhésion d'un plus grand nombre de municipalités au projet permettrait de mieux répartir les coûts.

Autres programmes à solliciter

Des organismes comme Hydro-Québec et Desjardins pourraient offrir un soutien supplémentaire, valorisant l'impact social du projet.

COÛTS D'OPÉRATION

Budget d'opération annuel estimé

Hypothèse à 21 municipalités

10.41\$ / habitant

du budget municipal annuel

Code	Municipalités	MRC	Population	Coût
17005	Saint-Omer	L'Islet	296	3 081 \$
17015	Saint-Adalbert	L'Islet	480	4 996 \$
17040	Saint-Damase-de-L'Islet	L'Islet	570	5 932 \$
17055	Saint-Aubert	L'Islet	1408	14 654 \$
17070	Saint-Jean-Port-Joli	L'Islet	3337	34 730 \$
17078	L'Islet	L'Islet	3919	40 788 \$
18005	Saint-Just-de-Bretenières	Montmagny	647	6 734 \$
18015	Saint-Fabien-de-Panet	Montmagny	992	10 324 \$
18020	Sainte-Lucie-de-Beauregard	Montmagny	289	3 008 \$
18025	Sainte-Apolline-de-Patton	Montmagny	532	5 537 \$
18030	Saint-Paul-de-Montminy	Montmagny	803	8 357 \$
18040	Notre-Dame-du-Rosaire	Montmagny	394	4 101 \$
18045	Cap-Saint-Ignace	Montmagny	3136	32 638 \$
18050	Montmagny	Montmagny	11203	116 597 \$
18055	Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	Montmagny	814	8 472 \$
18060	Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	Montmagny	1590	16 548 \$
19025	Saint-Malachie	Bellechasse	1755	18 265 \$
19037	Armagh	Bellechasse	1434	14 925 \$
19055	Sainte-Claire	Bellechasse	3714	38 654 \$
19075	Saint-Gervais	Bellechasse	2213	23 032 \$
19105	Beaumont	Bellechasse	3135	32 628 \$
		TOTAL	42661	444 000 \$

PROCHAINES ÉTAPES

Prochaines étapes

17

AVRIL: dépôt du projet au FRR volet 4

.Adoption préalable des résolutions par les municipalités participantes

→

PRINTEMPS: poursuite de l'étude

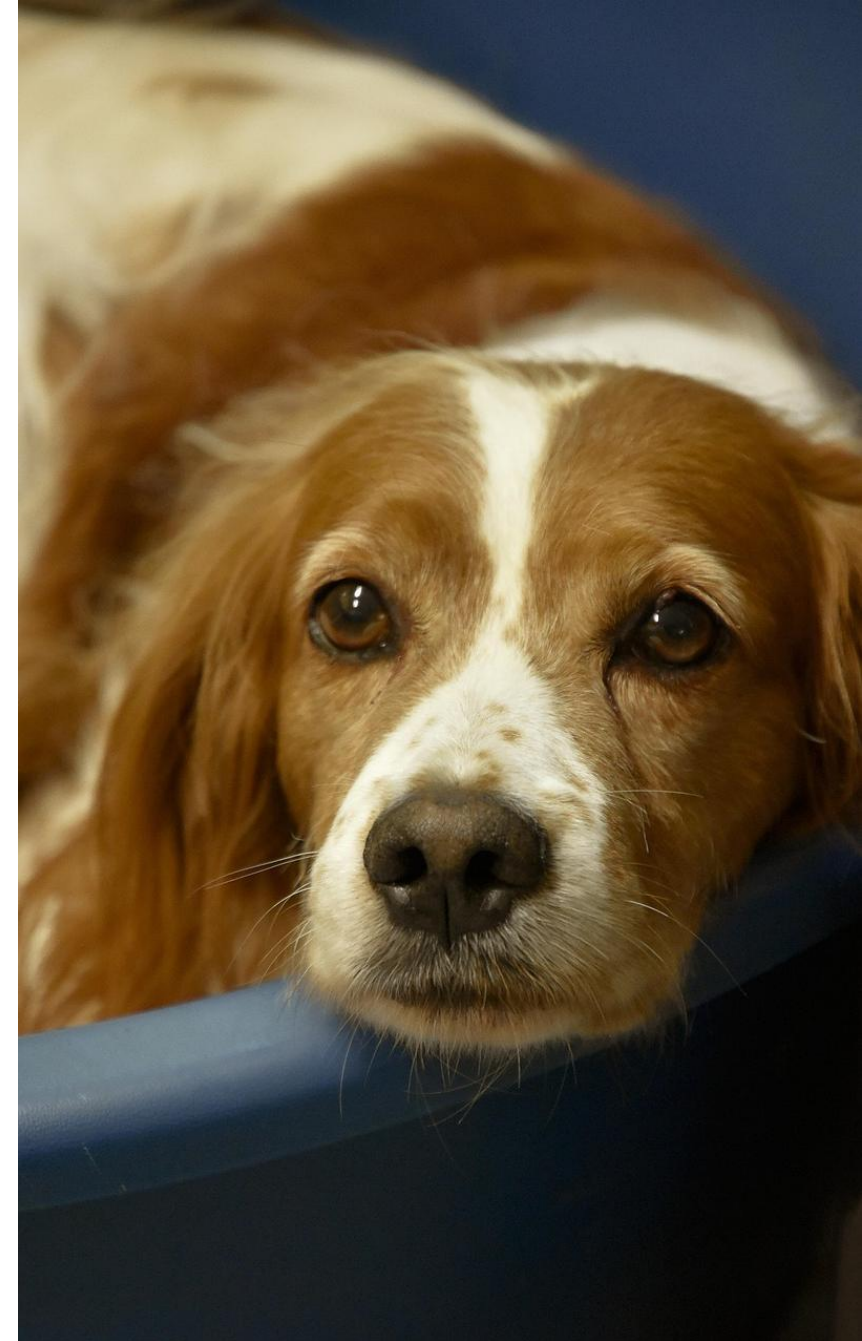
.Évaluation des travaux d'aménagement et des coûts

.Élaboration d'une campagne de financement

✓

Rapport de l'étude et présentation

.Décision des municipalités « go, no go »



Prochaines étapes de l'étude

Choix du site / bâtiment

.Offre d'achat ou entente de location à long terme

Gouvernance du projet

.

Entente de service avec SPA Lévis

.



De : municipal@finances.gouv.qc.ca
À : [Johanne Simms](#)
Cc : [Émilie Fortier](#); Daphne.Harpin@bnc.ca; valerie.saintonge@bnc.ca
Objet : Documents importants relatifs au financement - 19075- 20
Date : 10 mars 2026 10:13:34
Pièces jointes : [ECH_19075_20.pdf](#)
[DECISION MINISTRE 19075_20.pdf](#)



Bonjour,

Vous trouverez ci-joint les documents suivants :

Documents à conserver dans vos dossiers :

- Décision du ministre des Finances
- L'échéancier de paiement

Vos résultats de soumissions sont disponibles à l'adresse suivante :
<https://www.finmun.finances.gouv.qc.ca> en cliquant sur le lien Accès aux résultats.

Si ce n'est pas déjà fait, n'oubliez pas de nous transmettre votre résolution de concordance, de courte échéance et, le cas échéant, de prolongation adoptée à votre séance de conseil ainsi que votre tableau combiné signé.

Merci de votre collaboration et bonne journée,

Équipe du financement municipal
Direction du financement à long terme
Ministère des Finances
390, boulevard Charest Est, 7e étage
Québec (Québec) G1K 5H4
Tél.: 418 528-8959
municipal@finances.gouv.qc.ca
www.finances.gouv.qc.ca

Pensez vert?! Devez-vous vraiment imprimer ce courriel

Suivez-nous!



Avis de confidentialité : Ce courriel peut contenir des renseignements confidentiels. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur.

Échéancier de paiement

L'institution financière prêteuse se doit de respecter cet échéancier.

N/Réf.: 19075-20

Municipalité/organisme : Municipalité de Saint-Gervais

Date d'ouverture :	10 mars 2026	Terme	Taux
Date d'émission :	17 mars 2026	2027	2,70%
Date d'échéance du financement :	17 mars 2031	2028	3,05%
Date d'échéance de la dette :	17 mars 2036	2029	3,25%
Montant :	339 000,00\$	2030	3,40%
Montant à refinancer à terme :	185 900,00\$	2031	3,60%

Institution financière mun./org. : Caisse desjardins de Bellechasse (815-20034)

Institution financière prêteuse : Financière Banque Nationale Inc.

Date du paiement	Capital (C)	Intérêts (I)	Total (C + I)	Solde d'emprunt
2026-09-17	0,00\$	5 808,45\$	5 808,45\$	339 000,00\$
2027-03-17	28 300,00\$	5 808,45\$	34 108,45\$	310 700,00\$
2027-09-17	0,00\$	5 426,40\$	5 426,40\$	310 700,00\$
2028-03-17	29 400,00\$	5 426,40\$	34 826,40\$	281 300,00\$
2028-09-17	0,00\$	4 978,05\$	4 978,05\$	281 300,00\$
2029-03-17	30 600,00\$	4 978,05\$	35 578,05\$	250 700,00\$
2029-09-17	0,00\$	4 480,80\$	4 480,80\$	250 700,00\$
2030-03-17	31 800,00\$	4 480,80\$	36 280,80\$	218 900,00\$
2030-09-17	0,00\$	3 940,20\$	3 940,20\$	218 900,00\$
2031-03-17	33 000,00\$	3 940,20\$	36 940,20\$	185 900,00\$ ¹
Total:	153 100,00\$	49 267,80\$	202 367,80\$	

Exemple de prélèvements à votre compte la première année :

Date du paiement	Montant	Type de paiement	Obligation
2026-09-17	382,05\$	Intérêts	Billet 1
2026-09-17	448,35\$	Intérêts	Billet 2
2026-09-17	497,25\$	Intérêts	Billet 3
2026-09-17	540,60\$	Intérêts	Billet 4
2026-09-17	3 940,20\$	Intérêts	Billet 5
Total au 2026-09-17:	<u>5 808,45\$</u>		
2027-03-17	28 300,00\$	Capital	Billet 1
2027-03-17	382,05\$	Intérêts	Billet 1
2027-03-17	448,35\$	Intérêts	Billet 2
2027-03-17	497,25\$	Intérêts	Billet 3
2027-03-17	540,60\$	Intérêts	Billet 4
2027-03-17	3 940,20\$	Intérêts	Billet 5
Total au 2027-03-17:	<u>34 108,45\$</u>		

À noter que les prélèvements sont faits en fonction des billets en vigueur aux dates de paiement et que la somme des prélèvements correspond au total en intérêt et capital présentés au tableau à la page 1.

1 : Refinancement de 185 900,00\$ prévu le 17 mars 2031 et venant à échéance le 17 mars 2036.

Pour fin de statistiques seulement, le taux utilisé est de 5,00 %

Date du paiement	Capital (C)	Intérêts (I)	Total (C + I)	Solde d'emprunt
2031-09-17	0,00\$	4 647,50\$	4 647,50\$	185 900,00\$
2032-03-17	34 400,00\$	4 647,50\$	39 047,50\$	151 500,00\$
2032-09-17	0,00\$	3 787,50\$	3 787,50\$	151 500,00\$
2033-03-17	35 700,00\$	3 787,50\$	39 487,50\$	115 800,00\$
2033-09-17	0,00\$	2 895,00\$	2 895,00\$	115 800,00\$
2034-03-17	37 100,00\$	2 895,00\$	39 995,00\$	78 700,00\$
2034-09-17	0,00\$	1 967,50\$	1 967,50\$	78 700,00\$
2035-03-17	38 600,00\$	1 967,50\$	40 567,50\$	40 100,00\$
2035-09-17	0,00\$	1 002,50\$	1 002,50\$	40 100,00\$
2036-03-17	40 100,00\$	1 002,50\$	41 102,50\$	0,00\$

Décision du ministre des Finances afin d'adjuger l'émission des billets de la Municipalité de Saint-Gervais, au montant de 339 000 \$

Décision n° : MFQ-20260310-19075-20

ATTENDU QUE, conformément à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1065 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1), la Municipalité de Saint-Gervais a sollicité des soumissions pour réaliser, par voie d'adjudication, un emprunt d'un montant de 339 000 \$, en émettant des billets datée du 17 mars 2026;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gervais a, en vertu de l'article 555 de la Loi sur les cités et villes ou de l'article 1066 du Code municipal du Québec, mandaté le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions pour tout appel d'offres ainsi effectué;

ATTENDU QUE, puisque ce mandat lui est confié, le ministre ou tout représentant désigné par lui peut effectuer l'adjudication, sans qu'une résolution du conseil municipal ne soit requise;

ATTENDU QU' au terme de cet appel d'offres, le ministre des Finances a reçu les soumissions suivantes et procédé à leur analyse :

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

28 300 \$	2,70000 %	2027
29 400 \$	3,05000 %	2028
30 600 \$	3,25000 %	2029
31 800 \$	3,40000 %	2030
218 900 \$	3,60000 %	2031

Prix : 98,59500 Coût réel : 3,88873 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

28 300 \$	3,89000 %	2027
29 400 \$	3,89000 %	2028
30 600 \$	3,89000 %	2029
31 800 \$	3,89000 %	2030
218 900 \$	3,89000 %	2031

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,89000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE BELLECHASSE

28 300 \$	3,94000 %	2027
29 400 \$	3,94000 %	2028
30 600 \$	3,94000 %	2029
31 800 \$	3,94000 %	2030
218 900 \$	3,94000 %	2031

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,94000 %

ATTENDU QU'en fonction du calcul des coûts réels, la soumission présentée par FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

IL EST EN CONSÉQUENCE DÉCIDÉ :

QUE, conformément au pouvoir délégué en vertu de l'Arrêté numéro 25 du 20 novembre 2024 du ministre des Finances, l'émission des billets au montant de 339 000 \$ par la Municipalité de Saint-Gervais soit adjugée à FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC..

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le 10 mars 2026

Le ministre des Finances

Par : 

Mathieu Fleurant

Directeur

Direction du financement à long terme

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES

2026-2027 - 2027-2028 - 2028-2029

NOTES IMPORTANTES

Chaque année, la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le centre de services scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Ce plan est transmis pour consultation à chaque municipalité dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien.

Le centre de services scolaire détermine par la suite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles, de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

Le comité de parents doit être consulté sur le plan, la liste des écoles et les actes d'établissement [article 193].

Le conseil d'établissement doit être consulté sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de l'école ou du centre [articles 79 et 110,1].

Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud est élaboré dans le cadre de la *Politique de maintien ou de fermeture des écoles et modification de certains services éducatifs dispensés dans une école* [art. 212].

ÉCHÉANCIER DE CONSULTATION

10 décembre 2025	Consultation en CCG auprès des gestionnaires des écoles et des centres
27 janvier 2026	Présentation au conseil d'administration
29 janvier 2026	Début de la période de consultation auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres ainsi qu'auprès des municipalités des 3 MRC de L'Islet, de Montmagny et de Bellechasse
17 mars 2026	Consultation auprès du comité de parents
Au plus tard le 13 mars 2026	Retour de consultation des conseils d'établissement des écoles et des centres ainsi que des municipalités des 3 MRC de L'Islet, de Montmagny et de Bellechasse
31 mars 2026	Adoption par le conseil d'administration

En vertu de la *Loi sur l'instruction publique* et de notre *Politique de maintien ou de fermeture des écoles et modification de certains services éducatifs dispensés dans une école*, le centre de services scolaire rend disponible annuellement la prévision de la clientèle de chacune des écoles primaires et secondaires pour les trois prochaines années scolaires au moment de sa consultation relative à l'adoption du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles.

Historique de la clientèle scolaire

TABEAU 1

SYNTHÈSE COMPARATIVE DES ANNÉES SCOLAIRES 1998-2026

	Préscolaire 4 ans	Préscolaire 5 ans	Primaire	Secondaire	Total	Variation annuelle d'élèves	Variation en %
1998-1999		798	5 553	4 549	10 900		
1999-2000		755	5 445	4 462	10 662	- 238	-2,18
2000-2001		785	5 368	4 273	10 426	- 236	-2,22
2001-2002		740	5 225	4 098	10 063	- 363	-3,47
2002-2003		726	5 004	3 971,66	9 701,66	- 361,34	-3,6
2003-2004		691	4 821	3 960,97	9 472,97	- 228,69	-2,36
2004-2005		650	4 617	3 905	9 172	- 301	-3,18
2005-2006		658	4 411	3 847	8 916	- 256	-2,78
2006-2007		614	4 261	3 700	8 575	- 341	-3,82
2007-2008		629	4 087	3 589	8 305	- 270	-3,15
2008-2009		626	3 969	3 387	7 982	- 323	-3,89
2009-2010		632	3 890	3 294	7 816	-166	-2,08
2010-2011		605	3 897	3 110	7 614	- 202	-2,58
2011-2012		692	3 881	3 029	7 602	-12	-0,16
2012-2013		719	3 934	2 871	7 524	-78	-1,00
2013-2014		662	4 007	2 818	7 487	-39	-0,52
2014-2015		695	4 051	2 665	7 411	-76	-1,02
2015-2016		709	4 084	2 586	7 379	-32	-0,43
2016-2017	38	653	4 125	2 570	7 386	7	0,09
2017-2018	49	672	4 175	2 541	7 437	51	0,69
2018-2019	53	714	4 135	2 514	7 416	21	0,28
2019-2020	72	705	4 173	2 578	7 528	112	1,51
2020-2021	132	727	4 181	2 637	7 677	149	1,98
2021-2022	226	725	4 269	2 685	7 905	228	2,97
2022-2023	236	700	4306	2788	8030	125	1,58%
2023-2024	259	704	4383	2882	8228	198	2.47%
2024-2025	300	718	4467	2942	8427	199	2.36%
2025-2026	324	760	4517	3053	8654	227	2.62%
ÉCART 98-26	286	- 38	- 1 036	- 1 496	- 2 246		-27.14%

Enseignement préscolaire, primaire et secondaire

- Pour assurer des services de qualité et sécuritaires tant pour les élèves que pour les membres du personnel, aucune école ne comptera moins de deux groupes d'élèves du primaire. Lorsqu'une école ne compte que deux groupes d'élèves, le centre de services scolaire favorise une organisation de service par cycle d'apprentissage en excluant toutefois la possibilité de chevaucher sur plus de 2 cycles.
- Le centre de services scolaire doit s'assurer que pour les écoles ou les immeubles à deux groupes du primaire, la clientèle de fréquentation doit générer, chaque année scolaire, le nombre de postes enseignant (titulaires et spécialistes) financés par les règles budgétaires du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).

À partir du nombre d'élèves inscrits chaque année en date du 1^{er} mars, le centre de services scolaire simule le niveau d'allocation à recevoir du MEQ pour procéder à l'attribution des postes enseignants (titulaires et spécialistes).

- Si le niveau de ressources allouées par le MEQ permet de financer l'organisation des services (titulaires et spécialistes), pour un minimum de deux groupes du primaire, comptant un minimum de 6 élèves par groupe, l'école demeure ouverte l'année suivant le processus d'analyse initié au 1^{er} mars
- Dans le cas où le niveau de ressources escompté du MEQ est inférieur à ce qu'il en coûte pour organiser les services (titulaires et spécialistes), l'école bénéficie d'une année de transition et demeure ouverte pour l'année scolaire qui suit le 1^{er} mars où le processus d'analyse a été effectué.

Le milieu est invité à mettre en place des initiatives qui permettraient de maintenir l'école ouverte au terme de cette période de transition pourvu que les allocations de financement du MEQ à ce chapitre (titulaires et spécialistes) l'autorisent.

Dans un contexte d'organisation à deux groupes du primaire, un milieu ne sera pas tenu de maintenir des groupes à plus de trois années d'études. Une analyse des besoins des élèves et de la capacité de l'école à assurer la mise en œuvre de services de qualité devra se tenir, le cas échéant. Il peut être pertinent d'envisager le déplacement d'une partie de la clientèle (élèves ou cycle d'études ou partie de cycle d'études) vers une autre école disposant de la capacité d'accueil nécessaire et située à une distance et à un temps de déplacement raisonnables de la résidence, pour une période d'un an et sous l'angle d'un transfert administratif, afin de favoriser l'organisation de services de qualité pour tous les élèves. Le transfert administratif relève de la responsabilité du centre de services scolaire.

Au cours de cette année scolaire, dite de transition, une nouvelle analyse du nombre d'inscriptions au 1^{er} mars permettra de décider si l'école demeure ouverte (financement suffisant du MEQ quant aux postes enseignant, titulaire et spécialiste ou si celle-ci générera encore moins de revenus que ce qu'il en coûtera pour organiser les services d'enseignement (titulaires et spécialistes). Dans ce dernier cas, l'école sera soumise au processus de révocation de l'acte d'établissement et de fermeture.

- Une école pourra continuer d'offrir des services avec un minimum de deux groupes d'élèves du primaire pourvu que les dépenses majeures d'investissement, qui menacent l'intégrité de l'immeuble ou la sécurité des élèves, du personnel et des autres utilisateurs, ne soient nécessaires.

Élèves inscrits

- Seuls les élèves du primaire sont considérés puisqu'ils sont assujettis à la fréquentation scolaire obligatoire selon l'article 14 de la *Loi sur l'instruction publique*.
- Les élèves du secteur préscolaire sont considérés seulement pour la capacité d'accueil et non dans le cadre du maintien et fermeture d'un établissement.
- Seuls les élèves du secteur inscrits au 1^{er} mars conformément aux critères d'inscription des élèves sont reconnus aux fins d'application de l'article 6 de la *Politique de maintien ou de fermeture des écoles et modification de certains services éducatifs dispensés dans une école*.

Les élèves admis à l'enseignement primaire pour une année additionnelle en vertu de l'article 96.18 de la *Loi sur l'instruction publique* et les élèves admis pour raisons humanitaires (ex. : dérogation) en vertu de l'article 241.1 de la *Loi sur l'instruction publique* ne sont pas reconnus aux fins de l'application de l'article 6.

L'inscription des élèves en classe d'adaptation scolaire au primaire peut faire varier le nombre d'élèves fréquentant l'école concernée.

Légende :

O = Ouverte (2 groupes et nombre d'élèves minimum)
 T = Transition
 F = Fermée
 * = École de milieu défavorisé reconnu par le MEES
 • = Classe d'adaptation scolaire (primaire)

Écoles secondaires – parcours au 2^e cycle
 PFG : Parcours de formation générale
 PFGA : Parcours de formation générale appliquée
 PFMSS : Parcours de formation à un métier semi-spécialisé
 PFPT : Parcours de formation préparatoire au travail

¹ La capacité d'accueil tient compte du nombre d'élèves dans une classe selon le type de milieu. Celle-ci est de 18 élèves dans les milieux défavorisés et de 22 dans les autres milieux. La capacité d'accueil peut varier en fonction des règles de formation des groupes. On compte 9 élèves par local destiné à l'adaptation scolaire. Elle tient compte des paramètres du MEQ (excluant le gymnase, la bibliothèque et un local polyvalent).

PÔLE 1 SAINT-ANSELME		DESTINATION				CAPACITÉ D'ACCUEIL ¹ (destinée à l'ensemble des élèves (préscolaire / primaire))
Bâtisse	NOM ET ADRESSE DE L'ÉCOLE	2025-2026 Clientèle au 1er octobre 2025	2026-2027	2027-2028	2028-2029	
110	ÉCOLE PROVENCHER 45, rue Provencher, Saint-Anselme (Québec) G0R 2N0	Préscolaire: 120 élèves Primaire: 419 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 1 ^{re} année du 3 ^e cycle) (2 ^e année du 3 ^e cycle va à 216) Total : 539	Préscolaire: 106 élèves Primaire: 421 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 1 ^{re} année du 3 ^e cycle) (2 ^e année du 3 ^e cycle va à 216) Total : 527	Préscolaire: 101 élèves Primaire: 410 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 1 ^{re} année du 3 ^e cycle) (2 ^e année du 3 ^e cycle va à 216) Total : 511	Préscolaire: 107 élèves Primaire: 394 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 1 ^{re} année du 3 ^e cycle) (2 ^e année du 3 ^e cycle va à 216) Total : 501	21 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
113	ÉCOLE MORISSETTE 60, rue de la Fabrique, Sainte-Claire (Québec) G0R 2V0	Préscolaire: 71 élèves Primaire: 239 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 1 ^{re} année du 3 ^e cycle) (2 ^e année du 3 ^e cycle va à 216) Total : 310 élèves	Préscolaire: 64 élèves Primaire: 242 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 1 ^{re} année du 3 ^e cycle) (2 ^e année du 3 ^e cycle va à 216) Total : 306 élèves	Préscolaire: 73 élèves Primaire: 234 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 1 ^{re} année du 3 ^e cycle) (2 ^e année du 3 ^e cycle va à 216) Total : 307 élèves	Préscolaire: 54 élèves Primaire: 231 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 1 ^{re} année du 3 ^e cycle) (2 ^e année du 3 ^e cycle va à 216) Total : 285 élèves	14 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
114	ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS 1165, rue Principale, Saint-Malachie (Québec) G0R 3N0	Préscolaire: 27 élèves Primaire: 78 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 105 élèves	Préscolaire: 26 élèves Primaire: 98 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 124 élèves	Préscolaire: 32 élèves Primaire: 96 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 128 élèves	Préscolaire: 27 élèves Primaire: 103 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 130 élèves	5 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
115	ÉCOLE DES MÉANDRES 514, rue Principale, Saint-Léon-de-Standon (Québec) G0R 4L0	Préscolaire: 6 élèves Primaire: 43 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 49 élèves	Préscolaire: 15 élèves Primaire: 42 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 57 élèves	Préscolaire: 16 élèves Primaire: 37 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 53 élèves	Préscolaire: 10 élèves Primaire: 36 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 46 élèves	10 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
216	ÉCOLE SECONDAIRE DE SAINT-ANSELME 825, route Bégin, Saint-Anselme (Québec) G0R 2N0	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFMSS Total: 505 élèves + 124 prim (6 ^e 110) + 46 prim (6 ^e 113) Grand total : 675	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFMSS Total: 534 élèves + 84 prim + 46 prim (6 ^e 110 et 113) Grand total : 664	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFMSS Total: 597 élèves + 87 prim + 46 prim (6 ^e 110 et 113) Grand total : 730	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFMSS Total: 645 élèves + 79 prim + 51 prim (6 ^e 110 et 113) Grand total : 775	764 élèves (à 85% d'utilisation de la grille horaire)
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
239	ÉCOLE DE L'ENVOL 244-A, chemin de la Montagne, Saint-Malachie (Québec) G0R 3N0	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA	Idem	Idem	Idem	40 places financées
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
416	CENTRE DE FORMATION AGRICOLE 819, route Bégin, Saint-Anselme (Québec) G0R 2N0					

416 B 016	Centre de formation agricole 819, route Bégin, Saint-Anselme (Québec) G0R 2N0	Enseignement professionnel aux jeunes et aux adultes Formation des adultes Formation générale - 0 -	Idem - 0 -	Idem - 0 -	Idem - 0 -	
416 B 001	Centre de recherche et de formation en production porcine Rang de la Fourche Ouest, Armagh (Québec) G0R 1A0	Enseignement professionnel aux jeunes et aux adultes - 0 -	Idem - 0 -	Idem - 0 -	Idem - 0 -	

PÔLE 2 SAINT-CHARLES		DESTINATION				
Bâtisse	NOM ET ADRESSE DE L'ÉCOLE	2025-2026 Clientèle au 1 ^{er} octobre 2025	2026-2027	2027-2028	2028-2029	CAPACITÉ D'ACCUEIL ¹ (destinée à l'ensemble des élèves (préscolaire / primaire)
120	ÉCOLE DE LA MARELLE 116, rue du Domaine, Beaumont (Québec) G0R 1C0	Préscolaire : 44 élèves Primaire: 257 élèves (1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle) Total : 301 élèves	Préscolaire : 44 élèves Primaire: 256 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 300 élèves	Préscolaire : 42 élèves Primaire: 251 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 293 élèves	Préscolaire : 43 élèves Primaire: 248 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 291 élèves	12 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
121	ÉCOLE DU PHARE 39, rue Principale, Saint-Michel (Québec) G0R 3S0	Préscolaire : 38 élèves Primaire: 136 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total :174 élèves	Préscolaire : 38 élèves Primaire: 134 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total :172 élèves	Préscolaire : 33 élèves Primaire: 137 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total :170 élèves	Préscolaire : 29 élèves Primaire: 137 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total :166 élèves	8 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
122	ÉCOLE DE LA RUCHE-DE LANAUDIÈRE 364, rue Principale, Saint-Vallier (Québec) G0R 4J0	Préscolaire : 17 élèves Primaire: 63 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total :80 élèves	Préscolaire : 12 élèves Primaire: 60 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total :72 élèves	Préscolaire : 11 élèves Primaire: 59 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total :70 élèves	Préscolaire : 9 élèves Primaire: 57 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 66 élèves	5 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
123	ÉCOLE PLEIN-SOLEIL 539, rue du Piedmont, La Durantaye (Québec) G0R 1W0	Préscolaire : 21 élèves Primaire: 52 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 73 élèves	Préscolaire : 14 élèves Primaire: 60 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 74 élèves	Préscolaire : 15 élèves Primaire: 57 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total :72 élèves	Préscolaire : 11 élèves Primaire: 60 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 71 élèves	5 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
124	ÉCOLE DE LA SOURCE 88, rue du Foyer, Saint-Raphaël (Québec) G0R 4C0	Préscolaire : 19 élèves Primaire: 116 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 135 élèves	Préscolaire : 34 élèves Primaire: 123 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total :157 élèves	Préscolaire : 22 élèves Primaire: 133 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total :155 élèves	Préscolaire : 24 élèves Primaire: 137 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 161 élèves	10 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
125	ÉCOLE DE LA NOUVELLE-CADIE 177, rue Principale, Saint-Gervais (Québec) G0R 3C0	Préscolaire : 26 élèves Primaire: 201 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 227 élèves	Préscolaire : 34 élèves Primaire: 160 élèves (1 ^{er} , 2 ^e cycle, 3 ^e cycle) Total : 194 élèves	Préscolaire : 29 élèves Primaire: 168 élèves (1 ^{er} , 2 ^e cycle, 3 ^e cycle) Total : 197 élèves	Préscolaire : 35 élèves Primaire: 166 élèves (1 ^{er} , 2 ^e cycle, 3 ^e cycle) Total : 201 élèves	12 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
126	ÉCOLE DE L'ÉTINCELLE / DES PERSÉIDES 2829, avenue Royale, Saint-Charles (Québec) G0R 2T0					
126 B 026	École de l'Étincelle 2829, avenue Royale, Saint-Charles (Québec) G0R 2T0	Aucun élève	École à pédagogie Freinet à venir	École à pédagogie Freinet à venir	École à pédagogie Freinet à venir	École à pédagogie Freinet à venir
189 B 003	École des Perséides 1, rue Lemieux, Saint-Charles (Québec) G0R 2T0	Préscolaire : 64 élèves Primaire: 232 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 296 élèves	Préscolaire : 43 élèves Primaire: 238 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 281 élèves	Préscolaire : 37 élèves Primaire: 243 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 280 élèves	Préscolaire : 38 élèves Primaire: 233 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 271 élèves	15 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	

227	ÉCOLE SECONDAIRE DE SAINT-CHARLES 24, avenue Saint-Georges, Saint-Charles (Québec) G0R 2T0	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA Total: 574 élèves	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA Total : 632 élèves	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA Total : 679 élèves	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA Total : 732 élèves	592 élèves (à 85% d'utilisation de la grille horaire)
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
228	CENTRE DE FORMATION EN ENTREPRISE ET RÉCUPÉRATION DE BELLECHASSE (CFER) 3, avenue du Couvent, Saint-Raphaël (Québec) G0R 4C0	PFPT, PMSS Total : 41 élèves	PFPT, PMSS Total : 40 élèves	PFPT, PMSS Total : 40 élèves	PFPT, PMSS Total : 40 élèves	60 élèves
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	

PÔLE 2 SAINT-CHARLES		DESTINATION				
Bâtisse	NOM ET ADRESSE DE L'ÉCOLE	2025-2026 Clientèle au 1er octobre 2025	2026-2027	2027-2028	2028-2029	CAPACITÉ D'ACCUEIL¹ Élèves
329	CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DE BELLECHASSE 189, rue Principale, Saint-Gervais (Québec) G0R 3C0					
329 B 089	Centre d'éducation des adultes de Bellechasse 189, rue Principale, Saint-Gervais (Québec) G0R 3C0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 016	Centre de formation agricole 819, route Bégin, Saint-Anselme (Québec) G0R 2N0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 037	Centre des Plastiques 74, route St-Gérard, Saint-Damien-de-Buckland (Québec) G0R 2Y0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 010	École Provencher 45, rue Provencher, Saint-Anselme (Québec) G0R 2N0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 013	École Morissette 60, rue de la Fabrique, Sainte-Claire (Québec) G0R 2V0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 014	École aux Quatre-Vents 1165, rue Principale, Saint-Malachie (Québec) G0R 3N0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 015	École des Méandres 514, rue Principale, Saint-Léon-de-Standon (Québec) G0R 4L0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 020	École de la Marelle 116, rue du Domaine, Beaumont (Québec) G0R 1C0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 021	École du Phare 39, rue Principale, Saint-Michel-de-Bellechasse (Québec) G0R 1C0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	

PÔLE 2 SAINT-CHARLES		DESTINATION				
Bâtisse	NOM ET ADRESSE DE L'ÉCOLE	2025-2026 Clientèle au 1er octobre 2025	2026-2027	2027-2028	2028-2029	CAPACITÉ D'ACCUEIL¹ Élèves
329 B 022	École de la Ruche-De Lanaudière 364, rue Principale, Saint-Vallier (Québec) G0R 4J0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 023	École Plein-Soleil 539, rue du Piedmont, La Durantaye (Québec) G0R1W0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 024	École de la Source 88, rue du Foyer, Saint-Raphaël (Québec) G0R 4C0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 025	École de la Nouvelle-Cadie 177, rue Principale, Saint-Gervais (Québec) G0R 3C0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 026	École de l'Étincelle 2829, avenue Royale, Saint-Charles-de-Bellechasse	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 030	École Belle-Vue 100, rue du Collège, Armagh (Québec) G0R 1A0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 031	École des Échos-de-la-Forêt 1460, rue Saint-Louis, Saint-Philémon (Québec) G0R 4A0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 032	École du Bon-Vent 2033, rue de l'Église, Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland (Québec) G0R 1G0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 035	École du Tremplin 118, rue de la Fabrique, Saint-Lazare-de-Bellechasse (Québec) G0R 3J0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 036	École de l'Éveil 2141, rue Principale, Saint-Nérée-de-Bellechasse (Québec) G0R 3V0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 038	École des Rayons-de-Soleil 75, route Saint-Gérard, Saint-Damien-de-Buckland (Québec) G0R 2Y0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	

PÔLE 3 SAINT-DAMIEN		DESTINATION				
Bâtisse	NOM ET ADRESSE DE L'ÉCOLE	2025-2026 Clientèle au 1er octobre 2025	2026-2027	2027-2028	2028-2029	CAPACITÉ D'ACCUEIL ¹ (destinée à l'ensemble des élèves (préscolaire / primaire))
130	ÉCOLE BELLE-VUE 100, rue du Collège, Armagh (Québec) G0R 1A0	Préscolaire : 25 élèves Primaire: 75 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 100 élèves	Préscolaire : 19 élèves Primaire: 93 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 112 élèves	Préscolaire : 26 élèves Primaire: 88 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 114 élèves	Préscolaire : 23 élèves Primaire: 90 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 113 élèves	6 locaux
		- O -	- O -	- O -	- O -	
131	ÉCOLE DES ÉCHOS-DE-LA-FORÊT 1460, rue Saint-Louis, Saint-Philémon (Québec) G0R 4A0	Préscolaire : 11 élèves Primaire: 24 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 35 élèves	Préscolaire : 9 élèves Primaire: 30 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 39 élèves	Préscolaire: 8 élèves Primaire: 29 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 37 élèves	Préscolaire : 3 élèves Primaire: 29 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 32 élèves	5 locaux
		- O -	- T -	A venir	A venir	
132	ÉCOLE DU BON-VENT 2033, rue de l'Église, Buckland (Québec) G0R 1G0	Préscolaire : 0 élèves Primaire: 17 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 17 élèves	Préscolaire: 7 élèves Primaire: 14 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 21 élèves	Préscolaire : 6 élèves Primaire: 18 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 24 élèves	Préscolaire : 5 élèves Primaire: 17 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 22 élèves	4 locaux
		- O -	- T -	A venir	A venir	
135	ÉCOLE DU TREMLIN 118, rue de la Fabrique, Saint-Lazare (Québec) G0R 3J0	Préscolaire : 20 élèves Primaire: 91 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 111 élèves	Préscolaire: 21 élèves Primaire: 106 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 127 élèves	Préscolaire: 20 élèves Primaire: 110 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 130 élèves	Préscolaire: 13 élèves Primaire: 108 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 121 élèves	7 locaux
		- O -	- O -	- O -	- O -	
136	ÉCOLE DE L'ÉVEIL 2141, rue Principale, Saint-Nérée (Québec) G0R 3V0	Préscolaire : 15 élèves Primaire: 45 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 60 élèves	Préscolaire: 12 élèves Primaire: 52 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 64 élèves	Préscolaire: 2 élèves Primaire: 55 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 57 élèves	Préscolaire : 5 élèves Primaire: 47 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 52 élèves	6 locaux
		- O -	- O -	- O -	- O -	
138	ÉCOLE DES RAYONS-DE-SOLEIL 75, route Saint-Gérard, Saint-Damien (Québec) G0R 2Y0					
138 B 038	École des Rayons-de-Soleil 75, route Saint-Gérard, Saint-Damien (Québec) G0R 2Y0	Préscolaire : 33 élèves Primaire: 219 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 252	Préscolaire: 32 élèves Primaire: 170 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 202 élèves	Préscolaire: 25 élèves Primaire: 169 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 194 élèves	Préscolaire : 17 élèves Primaire: 156 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 173 élèves	11 locaux
		- O -	- O -	- O -	- O -	
138 B 037	École secondaire de Saint-Damien 70, route Saint-Gérard, Saint-Damien (Québec) G0R 2Y0	Primaire: 56 élèves (2e année du 3e cycle) Programme particulier Total : 226 élèves	Primaire (2e année du 3e cycle) Programme particulier (selon les inscriptions)	Primaire (2e année du 3e cycle) Programme particulier (selon les inscriptions)	Primaire (2e année du 3e cycle) Programme particulier (selon les inscriptions)	
		- O -	- O -	- O -	- O -	
237	ÉCOLE SECONDAIRE DE SAINT-DAMIEN 70, route Saint-Gérard, Saint-Damien (Québec) G0R 2Y0	1er et 2e cycle du secondaire PFG, PFGA Total : 375 élèves	1er et 2e cycle du secondaire PFG, PFGA Total : 388 élèves	1er et 2e cycle du secondaire PFG, PFGA Total : 390 élèves	1er et 2e cycle du secondaire PFG, PFGA Total : 398 élèves	412 élèves (à 85% d'utilisation de la grille horaire)
		- O -	- O -	- O -	- O -	
437	CENTRE DES PLASTIQUES 74, route Saint-Gérard, Saint-Damien (Québec) G0R 2Y0	Enseignement professionnel aux jeunes et aux adultes	Idem	Idem	Idem	

		- 0 -	- F/O -	- F/O -	- F/O -	
--	--	-------	---------	---------	---------	--

PÔLE 4 MONTMAGNY		DESTINATION				
Bâtisse	NOM ET ADRESSE DE L'ÉCOLE	2025-2026 Clientèle au 1 ^{er} octobre 2025	2026-2027	2027-2028	2028-2029	CAPACITÉ D'ACCUEIL ¹ (destinée à l'ensemble des élèves (préscolaire / primaire)
140	ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION / LA FRANCOLIÈRE 605, boul. Saint-François, Saint-François (Québec) G0R 3A0					
140 B 040	École Notre-Dame-de-L'Assomption 1, rue du Couvent, Berthier-sur-Mer (Québec) G0R 1E0	Préscolaire : 45 élèves Primaire: 120 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 165 élèves	Préscolaire: 37 élèves Primaire: 133 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 170 élèves	Préscolaire: 37 élèves Primaire: 131 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 168 élèves	Préscolaire: 31 élèves Primaire: 137 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 168 élèves	7 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
140 B 041	École de la Francoière 605, boul. Saint-François, Saint-François (Québec) G0R 3A0	Préscolaire : 32 élèves Primaire: 138 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 170 élèves	Préscolaire: 32 élèves Primaire: 133 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 165 élèves	Préscolaire: 31 élèves Primaire: 133 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 164 élèves	Préscolaire: 24 élèves Primaire: 133 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 157 élèves	7 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
142	ÉCOLE DES TILLEULS 620, rue Principale, Saint-Pierre (Québec) G0R 4B0	Préscolaire : 9 élèves Primaire: 47 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 56 élèves	Préscolaire: 11 élèves Primaire: 43 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 54 élèves	Préscolaire: 11 élèves Primaire: 49 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 60 élèves	Préscolaire : 9 élèves Primaire: 49 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 58 élèves	7 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
143	ÉCOLE SAINT-THOMAS 111, 7 ^e Rue, Montmagny (Québec) G5V 3H2	Préscolaire : 28 élèves Primaire: 105 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 133 élèves	Préscolaire: 23 élèves Primaire: 103 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 126 élèves	Préscolaire: 20 élèves Primaire: 100 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 120 élèves	Préscolaire: 15 élèves Primaire: 103 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 118 élèves	8 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
144	ÉCOLE BEAUBIEN 95, rue de l'Anse, Montmagny (Québec) G5V 1G9	Préscolaire : 47 élèves Primaire: 216 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 263 élèves	Préscolaire: 62 élèves Primaire: 184 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 246 élèves	Préscolaire: 67 élèves Primaire: 194 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 261 élèves	Préscolaire: 55 élèves Primaire: 220 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 275 élèves	16 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
145	ÉCOLE SAINT-NICOLAS 280, avenue Corriveau, Montmagny (Québec) G5V 2M6	Préscolaire: 17 élèves Primaire: 84 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 101 élèves	Préscolaire: 22 élèves Primaire: 87 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 109 élèves	Préscolaire: 19 élèves Primaire: 93 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 112 élèves	Préscolaire: 20 élèves Primaire: 95 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 115 élèves	5 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
146	ÉCOLE SAINT-PIE-X 388, boulevard Taché Est, Montmagny (Québec) G5V 1E2	Préscolaire : 54 élèves Primaire: 206 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 260 élèves	Préscolaire: 39 élèves Primaire: 211 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 250 élèves	Préscolaire: 44 élèves Primaire: 200 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 244 élèves	Préscolaire: 48 élèves Primaire: 195 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 243 élèves	12 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
148	ÉCOLE MONSIEUR-SIROIS 9, boulevard. Sacré-Cœur, Cap-Saint-Ignace (Québec) G0R 1H0	Préscolaire : 37 élèves Primaire: 176 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 213 élèves	Préscolaire: 39 élèves Primaire: 163 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 202 élèves	Préscolaire: 32 élèves Primaire: 161 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 193 élèves	Préscolaire: 26 élèves Primaire: 158 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 184 élèves	15 locaux

		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
247	ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JACQUES-CASAULT 141, boulevard Taché Est, Montmagny (Québec) G5V 1B9	1er et 2e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFMSS, PFPT Total : 805 élèves	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFMSS, PFPT Total : 815 élèves	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFMSS, PFPT Total : 807 élèves	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFMSS, PFPT Total : 852 élèves	1233 élèves (à 85% d'utilisation de la grille horaire)
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
383	CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DE MONTMAGNY-L'ISLET-NORD 111, rue Saint-Pierre, Montmagny (Québec) G5V 2P7					
383 B 083	Centre d'éducation des adultes de Montmagny-L'Islet-Nord 111, rue Saint-Pierre, Montmagny (Québec) G5V 2P7	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
383 B 051	Centre d'éducation des adultes de Montmagny-L'Islet-Nord 166, chemin des Pionniers Ouest, L'Islet (Québec) G0R 2B0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
383 B 041	École de la Francoière 605, boul. Saint-François, Saint-François (Québec) G0R 3A0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
383 B 047	École secondaire Louis-Jacques-Casault 141, boulevard Taché Est, Montmagny (Québec) G5V 1B9	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
383 B 052	École Saint-Jean 5, place de l'Église, Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
383 B 047	Centre de formation professionnelle de l'Envolée 141, boul. Taché Est, Montmagny (Québec) G5V 1B9	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
383 B 048	École Monseigneur-Sirois 9, boul. Sacré-Cœur, Cap-Saint-Ignace (Québec) G0R 1H0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
383 B 084	Siège social du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 157, rue Saint-Louis, Montmagny (Québec) G5V 4N3	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
447	CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ENVOLEE 141, boul. Taché Est, Montmagny (Québec) G5V 1B9					
447 B 047	Centre de formation professionnelle de l'Envolée 141, boul. Taché Est, Montmagny (Québec) G5V 1B9	Enseignement professionnel aux jeunes et aux adultes	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
447 B 084	Siège social du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 157, rue Saint-Louis, Montmagny (Québec) G5V 4N3	Administration CSS Enseignement professionnel aux jeunes et aux adultes	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	

PÔLE 5 L'ISLET		DESTINATION				
Bâtisse	NOM ET ADRESSE DE L'ÉCOLE	2025-2026 Clientèle au 1er octobre 2025	2026-2027	2027-2028	2028-2029	CAPACITÉ D'ACCUEIL ¹ (destinée à l'ensemble des élèves (préscolaire / primaire)
150	ÉCOLE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER 25, chemin des Pionniers Ouest, L'Islet-sur-Mer (Québec) GOR 2B0	Préscolaire : 30 élèves Primaire: 148 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 178 élèves	Préscolaire: 36 élèves Primaire: 129 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 165 élèves	Préscolaire: 41 élèves Primaire: 127 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 168 élèves	Préscolaire: 49 élèves Primaire: 124 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 173 élèves	12 locaux
		- O -	- O -	- O -	- O -	
152	ÉCOLE SAINT-JEAN 5, place de l'Église, Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0	Préscolaire : 41 élèves Primaire: 184 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 225 élèves	Préscolaire: 39 élèves Primaire: 183 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 222 élèves	Préscolaire: 30 élèves Primaire: 186 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 216 élèves	Préscolaire: 28 élèves Primaire: 178 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 206 élèves	12 locaux
		- O -	- O -	- O -	- O -	
153	ÉCOLE AUBERT-DE GASPÉ 43, rue Principale Ouest, Saint-Aubert (Québec) G0R 2R0	Préscolaire : 18 élèves Primaire: 96 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 114 élèves	Préscolaire: 23 élèves Primaire: 106 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 129 élèves	Préscolaire: 17 élèves Primaire: 108 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 125 élèves	Préscolaire: 22 élèves Primaire: 99 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 121 élèves	7 locaux
		- O -	- O -	- O -	- O -	
155	ÉCOLE DE SAINT-CYRILLE * 282, rue de l'École, Saint-Cyrille (Québec) G0R 2W0	Préscolaire : 8 élèves Primaire: 26 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 34 élèves	Préscolaire: 9 élèves Primaire: 23 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 32 élèves	Préscolaire: 7 élèves Primaire: 26 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 33 élèves	Préscolaire: 13 élèves Primaire: 26 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 39 élèves	5 locaux
		- O -	- T -	À venir	À venir	
156	ÉCOLE JEANNE-DE CHANTAL 88, Monseigneur-Bernier, Saint-Eugène (Québec) G0R 1X0	Préscolaire : 24 élèves Primaire: 58 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 82 élèves	Préscolaire: 23 élèves Primaire: 66 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 89 élèves	Préscolaire: 25 élèves Primaire: 69 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 94 élèves	Préscolaire: 17 élèves Primaire: 77 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 94 élèves	5 locaux
		- O -	- O -	- O -	- O -	
251	ÉCOLE SECONDAIRE BON-PASTEUR 166, chemin des Pionniers Ouest, L'Islet-sur-Mer (Québec) GOR 2B0	1er et 2e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFPT, PFMS Total : 336 élèves	1er et 2e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFPT, PFMS Total : 336 élèves	1er et 2e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFPT, PFMS Total : 345 élèves	1er et 2e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFPT, PFMS Total : 389 élèves	419 élèves (à 85% d'utilisation de la grille horaire)
		- O -	- O -	- O -	- O -	
383 B 051	CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DE MONTMAGNY-L'ISLET-NORD 166, chemin des Pionniers Ouest, L'Islet-sur-Mer (Québec) GOR 2B0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- O -	- O -	- O -	- O -	

PÔLE 6 SAINT-PAUL		DESTINATION				
Bâtisse	NOM ET ADRESSE DE L'ÉCOLE	2025-2026 Clientèle au 1 ^{er} octobre 2025	2026-2027	2027-2028	2028-2029	CAPACITÉ D'ACCUEIL¹ (destinée à l'ensemble des élèves (préscolaire / primaire))
160	ÉCOLE DE LA COLLINE/SAINTE-APOLLINE 399, 13 ^e Rue, Saint-Paul-de-Montminy (Québec) G0R 3Y0					
160 B 060	École de la Colline * 399, 13 ^e Rue, Saint-Paul-de-Montminy (Québec) G0R 3Y0	Préscolaire : 17 élèves Primaire: 74 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 91 élèves	Préscolaire: 11 élèves Primaire: 74 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 85 élèves	Préscolaire: 14 élèves Primaire: 70 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 84 élèves	Préscolaire: 9 élèves Primaire: 70 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 79 élèves	5 locaux (avec la possibilité d'en utiliser 8 comme locaux de classe)
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
165 B 065	École de Sainte-Apolline * 105, route de l'Église, Sainte-Apolline (Québec) G0R 2P0	Préscolaire : 10 élèves Primaire: 20 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 30 élèves	Préscolaire: 5 élèves Primaire: 21 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 26 élèves	Préscolaire : 3 élèves Primaire: 25 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 28 élèves	Préscolaire : 6 élèves Primaire: 23 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 29 élèves	5 locaux
		- T -	À venir	À venir	À venir	
162	ÉCOLE CHANOINE-FERLAND / SAINT-JUST 185, rue Bilodeau, Saint-Fabien-de-Panet (Québec) G0R 2J0					
162 B 062	École Chanoine-Ferland * 185, rue Bilodeau, Saint-Fabien-de-Panet (Québec) G0R 2J0	Préscolaire : 27 élèves Primaire: 71 élèves (1 ^{er} , 2 ^e cycle) (3 ^e cycle va à 163) Total : 98 élèves	Préscolaire: 20 élèves Primaire: 71 élèves (1 ^{er} , 2 ^e cycle) (3 ^e cycle va à 163) Total : 91 élèves	Préscolaire: 18 élèves Primaire: 62 élèves (1 ^{er} , 2 ^e cycle) (3 ^e cycle va à 163) Total : 80 élèves	Préscolaire: 21 élèves Primaire: 54 élèves (1 ^{er} , 2 ^e cycle) (3 ^e cycle va à 163) Total : 75 élèves	5 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
163 B 063	École de Saint-Just * 2, rue du Couvent, Saint-Just-de-Bretenières (Québec) G0R 3H0	Préscolaire : vont à 162 Primaire: 32 élèves (3 ^e cycle 162 et 163) Total : 32 élèves	Préscolaire: vont à 162 Primaire: 32 élèves (3 ^e cycle 162 et 163) Total : 32 élèves	Préscolaire:vont à 162 Primaire: 34 élèves (3 ^e cycle 162 et 163) Total : 34 élèves	Préscolaire:vont à 162 Primaire: 34 élèves (3 ^e cycle 162 et 163) Total : 34 élèves	5 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
261	ÉCOLE SECONDAIRE DE SAINT-PAUL * 420, route 283, Saint-Paul-de-Montminy (Québec) G0R 3Y0	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFPT Total : 157 élèves	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFPT, PFMSS Total : 163 élèves	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFPT PFMSS Total : 159 élèves	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFPT, PFMSS Total : 156 élèves	370 élèves (à 85% d'utilisation de la grille horaire)
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	

PÔLE 6 SAINT-PAUL		DESTINATION				
Bâtisse	NOM ET ADRESSE DE L'ÉCOLE	2025-2026 Clientèle au 1 ^{er} octobre 2025	2026-2027	2027-2028	2028-2029	CAPACITÉ D'ACCUEIL¹ Élèves
361	CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DE SAINT-PAUL 420, route 283, Saint-Paul-de-Montminy (Québec) G0R 3Y0					
361 B 061	Centre d'éducation des adultes de Saint-Paul 420, route 283, Saint-Paul-de-Montminy (Québec) G0R 3Y0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
361 B 060	École de la Colline 399, 13 ^e Rue, Saint-Paul-de-Montminy (Québec) G0R 3Y0	Idem	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
361 B 062	École Chanoine-Ferland * 185, rue Bilodeau, Saint-Fabien-de-Panet (Québec) G0R 2J0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
361 B 063	École de Saint-Just * 2, rue du Couvent, Saint-Just-de-Bretonnières (Québec) G0R 3H0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
361 B 065	École de Sainte-Apolline * 105, route de l'Église, Sainte-Apolline (Québec) G0R 2P0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -				

PÔLE 7 SAINT-PAMPHILE		DESTINATION				
Bâtisse	NOM ET ADRESSE DE L'ÉCOLE	2025-2026 Clientèle au 1 ^{er} octobre 2025	2026-2027	2027-2028	2028-2029	CAPACITÉ D'ACCUEIL1 (destinée à l'ensemble des élèves préscolaire / primaire)
170	ÉCOLE DE SAINT-MARCEL 46, rang Taché Est, Saint-Marcel (Québec) G0R 3R0	Préscolaire : 0 élèves Primaire: 19 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 19 élèves	Préscolaire: 1 élèves Primaire: 14 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 15 élèves	Préscolaire: 6 élèves Primaire: 14 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 20 élèves	Préscolaire : 4 élèves Primaire: 17 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 21 élèves	7 locaux
		- 0 -	- T -	À venir	À venir	
174	ÉCOLE SAINT-JOSEPH 56, rue du Collège, Saint-Pamphile (Québec) G0R 3X0	Préscolaire : 30 élèves Primaire: 174 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 204 élèves	Préscolaire: 26 élèves Primaire: 153 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 179 élèves	Préscolaire: 34 élèves Primaire: 154 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 188 élèves	Préscolaire: 32 élèves Primaire: 155 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 187 élèves	12 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
175	ÉCOLE DES HAUTS-SOMMETS 5, rue du Couvent, Sainte-Perpétue (Québec) G0R 3Z0	Préscolaire : 36 élèves Primaire: 110 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 146 élèves	Préscolaire: 12 élèves Primaire: 114 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 126 élèves	Préscolaire: 29 élèves Primaire: 103 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 132 élèves	Préscolaire : 20 élèves Primaire: 88 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 108 élèves	7 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
277	ÉCOLE SECONDAIRE DE LA RENCONTRE 240, rue Saint-Pierre, Saint-Pamphile (Québec) G0R 3X0	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFPT, PFMSS Total : 263 élèves	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFPT, PFMSS Total : 280 élèves	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFPT, PFMSS Total : 264 élèves	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFPT, PFMSS Total : 268 élèves	838 élèves (à 85% d'utilisation de la grille horaire)
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
378	CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DE L'ISLET-SUD 240, rue Saint-Pierre, Saint-Pamphile (Québec) G0R 3X0					
378 B 077	Centre d'éducation des adultes de L'Islet-Sud 240, rue Saint-Pierre, Saint-Pamphile (Québec) G0R 3X0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
170 B 070	École de Saint-Marcel 46, rang Taché Est, Saint-Marcel (Québec) G0R 3R0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -				
174 B 074	École Saint-Joseph 56, rue du Collège, Saint-Pamphile (Québec) G0R 3X0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
175 B 075	École des Hauts-Sommets 5, rue du Couvent, Sainte-Perpétue (Québec) G0R 3Z0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	

		DESTINATION				
Bâtisse	SIÈGE SOCIAL	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	CAPACITÉ D'ACCUEIL ¹ Élèves
B 084	CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD 157, rue Saint-Louis Montmagny (Québec) G5V 4N3	Services pédagogiques et administratifs Éducation des adultes Enseignement professionnel aux jeunes et aux adultes	Idem	Idem	Idem	
Bâtisse	AUTRES BÂTIMENTS					
B 018	SERVICE DE GARDE MORISSETTE 58, rue de la Fabrique, Sainte-Claire (Québec) G0R 2V0	Services de garde en milieu scolaire et Préscolaire 4 ans (Passe-Partout)	Idem	Idem	Idem	
B 068	RÉSIDENCE DE LA COLLINE 401, 13 ^e Rue, Saint-Paul-de-Montminy (Québec) G0R 3Y0	Aucune activité				

De : glambert@fqm.ca
À : [Johanne Simms](mailto:Johanne.Simms)
Cc : glambert@fqm.ca; rlaverdiere@ellipse.ca
Objet : Rapport de visite - Sécurité incendie et des lieux - MU19075
Date : 6 mars 2026 11:36:45
Pièces jointes : [Rapport SIDL 2026 MU19075.pdf](#)

Cher membre,

Vous trouverez ci-joint mon rapport à la suite de ma récente visite préventive.

Merci de vous référer aux délais requis pour les correctifs à apporter et me retourner le document complété et signé.

J'attire votre attention sur le fait que votre signature attestera que tous les correctifs émis auront été réalisés conformément à mes demandes.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez recevoir mes sincères salutations.

Guylain Lambert

Conseiller, TPI
Prévention des sinistres



7100, Jean Talon Est, bur. 805
Montréal (Québec)
H1M 3S3

T 514-722-1402 | poste 9130
Sans frais 1-866-662-0661

*** Le Fonds d'assurance des municipalités du Québec est une division de la Fédération québécoise des municipalités. Le cabinet en assurance de dommages, le cabinet en assurance de personnes et le cabinet d'expertise en règlement des sinistres sont exploités par FQM Assurances Inc., une filiale de la Fédération québécoise des municipalités.**

AVIS IMPORTANT: Ce courriel est strictement réservé à l'usage de la (des) personne(s) à qui il est adressé et peut contenir de l'information privilégiée et confidentielle. Toute divulgation, distribution, copie, ou autre utilisation par une autre personne est strictement prohibée. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez s'il vous plaît communiquer immédiatement avec l'expéditeur et détruire le courriel sans en faire de copie sous quelque forme.

6 mars 2026
Envoyé par courriel

Johanne Simms
Municipalité de Saint-Gervais - MU19075
150 rue Principale, C P 9

OBJET : Rapport de visite préventive de vos installations

Cher membre,

Dans le but de soutenir ses membres dans la mise en place des meilleures pratiques en gestion des risques et des mesures de prévention, le Fonds d'assurance des municipalités du Québec a procédé à la visite préventive de vos installations le 3 mars dernier.

Ces visites ont permis de déceler certains points à corriger afin de prévenir les risques de sinistres et d'améliorer la sécurité des lieux. À cet égard, vous trouverez ci-joint le rapport de visite indiquant les correctifs à apporter, les recommandations en continu ainsi que les bonnes pratiques à adopter. Ainsi, il vous sera possible de faire un suivi adéquat des éléments déjà corrigés, et ceux demeurant à finaliser, le tout selon les délais impartis.

Légende pour le rapport de visite:

- **CORRECTIF** : Désigne une anomalie représentant un risque important devant être corrigé. Les travaux correctifs doivent être réalisés dans les délais impartis indiqués dans le rapport.
- **RECOMMANDATIONS EN CONTINU** : Ces recommandations doivent être vérifiées régulièrement pour s'assurer qu'elles sont respectées et maintenues dans le temps.
- **BONNES PRATIQUES À ADOPTER** : Recommandations visant à vous faire connaître les bonnes pratiques de prévention, afin d'accroître la sécurité des lieux, des occupants et de vos installations.

Nous vous demandons de retourner au soussigné, et ce, avant la date d'échéance, ce rapport de visite qui aura été dûment signé, daté et annoté par une personne responsable attestant que les correctifs à l'égard des anomalies répertoriées ont été apportés, ou le seront selon une proposition d'échéancier raisonnable que vous indiquerez dans le document, et ce, pour chacune des anomalies dont la date de réalisation sera postérieure à la date d'échéance impartie.

Nous vous rappelons qu'à titre de membre du Fonds d'assurance, vous bénéficiez sans frais de l'expertise municipale de nos conseillers en gestion des risques. Pour toute information additionnelle, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer nos meilleures salutations.

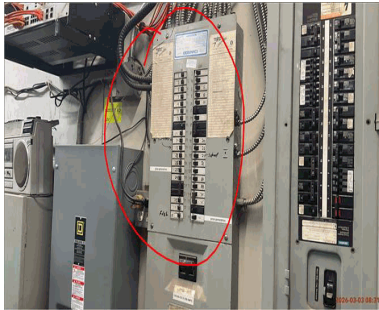



Guylain Lambert
Conseiller en prévention des sinistres


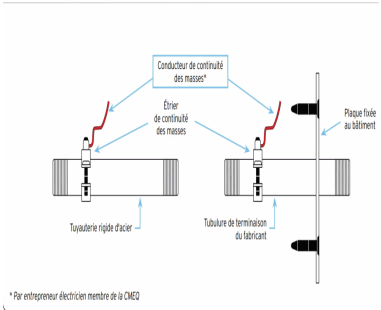
c.c. Renée Laverdière - Ellipse Assurances

Rapport de visite

148 et 150 rue Principale Saint-Gervais G0R 3C0 Québec
Hôtel de ville / Bureau administratif principal , Garage municipal , Autres (précisez): équipement de garage
montant bâtiment inclus génératrice installée en 2023
laveuse contenu 9060\$ 150 Principale et


Point(s) d'inspection	Gestion du risque
Est-ce que l'appareillage est vétuste?	<p>Correctif à apporter Échéance: 01/06/2026 #1</p> <p>Veillez faire remplacer le panneau électrique par un maître électricien, car certains modèles présentent des risques de sécurité importants. Ces panneaux contiennent des disjoncteurs qui pourraient ne pas se déclencher, augmentant ainsi le risque d'incendie.</p> <p>Panneau Commander</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div>

148 et 150 rue Principale Saint-Gervais G0R 3C0 Québec
Hôtel de ville / Bureau administratif principal , Garage municipal , Autres (précisez): équipement de garage
montant bâtiment inclus génératrice installée en 2023
laveuse contenu 9060\$ 150 Principale et



Point(s) d'inspection	Gestion du risque
Est-ce que la mise à la terre est conforme?	<p>Correctif à apporter Échéance: 01/06/2026 #2</p> <p>Faire installer une mise à la terre.</p> <p>Le chapitre II, Gaz, du Code de construction du Québec (incluant notamment le Code d'installation du gaz naturel et du propane CAN/CSA-B149.1-10), prescrit au nouvel article 4.7.3 du Code B149.1-10 (entré en vigueur le 31 juillet 2010), que la continuité des masses et la mise à la terre doivent être conformes au Code de l'électricité article 10-406 4.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p><small>* Par entrepreneur électricien membre de la CMEQ</small></p>

Rapport de visite

148 et 150 rue Principale Saint-Gervais G0R 3C0 Québec
Hôtel de ville / Bureau administratif principal , Garage municipal , Autres (précisez): équipement de garage
montant bâtiment inclus génératrice installée en 2023
laveuse contenu 9060\$ 150 Principale et


Point(s) d'inspection	Gestion du risque
<p>Est-ce que des travaux par points chauds à risque ont lieu dans le bâtiment?</p>	<p>Correctif en continu #3</p> <p>Gérer le risque d'incendie lors des travaux par points chauds de la façon suivante:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Réaliser les travaux à au moins 15 m de toutes matières combustibles ou installer des écrans de protection ignifuges autour du poste de travail; 2) Assurer une surveillance incendie pendant les travaux et 60 minutes après les travaux; 3) Installer un extincteur portatif à proximité du poste de travail. 

148 et 150 rue Principale Saint-Gervais G0R 3C0 Québec
Hôtel de ville / Bureau administratif principal , Garage municipal , Autres (précisez): équipement de garage
montant bâtiment inclus génératrice installée en 2023
laveuse contenu 9060\$ 150 Principale et

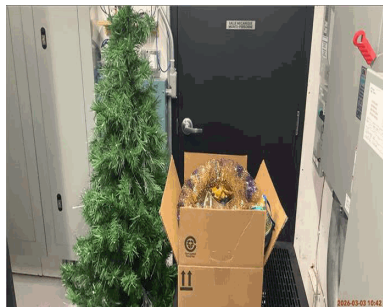

Point(s) d'inspection	Gestion du risque
<p>Est-ce que l'appareillage est vétuste?</p>	<p>Correctif à apporter #4</p> <p>Échéance: 01/06/2026</p> <p>Veillez faire remplacer le panneau électrique par un maître électricien, car certains modèles présentent des risques de sécurité importants. Ces panneaux contiennent des disjoncteurs qui pourraient ne pas se déclencher, augmentant ainsi le risque d'incendie.</p> <p>Panneau Commander</p>  

Rapport de visite

176 rue Nadeau Saint-Gervais G0R 3C0 Québec
Autres (précisez): Cabines pour piscine, centre de loisirs incluant cloture

Point(s) d'inspection	Gestion du risque
<p>Est-ce que des extincteurs portatifs sont présents?</p>	<p>Correctif à apporter Échéance: 01/06/2026 #5</p> <p>Installer tout extincteur portatif sur un support mural, à proximité d'une issue et accessible en tout temps. Les extincteurs portatifs doivent être installés de façon que le sommet ne soit pas à plus de 5 pi (1,53 m) du sol et, en aucun cas, on ne doit laisser moins de 4 po (102 mm) entre le dessous de l'extincteur et le sol. Installer également une affiche indiquant son emplacement.</p> 

176 rue Nadeau Saint-Gervais G0R 3C0 Québec
Centres communautaires et culturels , Autres (précisez): et centre de conditionnement physique et remise 20 X 30 Le bâtiment inclus 8 500\$ cabane marqueur- Gym

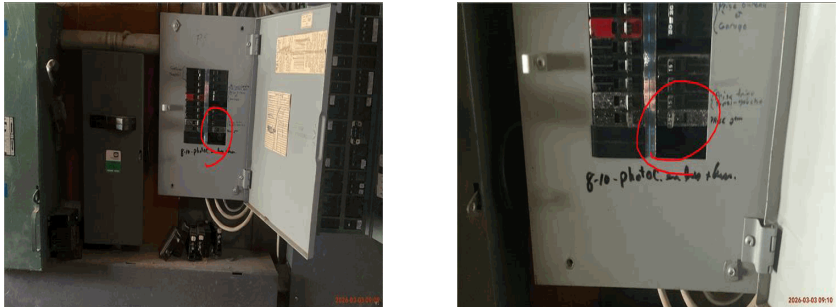
Point(s) d'inspection	Gestion du risque
<p>La chambre d'appareillage électrique est-elle conforme?</p>	<p>Bonne pratique à adopter #6</p> <p>*2-312 Les passages et les espaces utiles autour de l'appareillage électrique ne doivent pas être utilisés pour l'entreposage et doivent toujours être dégagés et disposés de façon à permettre aux personnes autorisées un accès facile aux éléments qui exigent de la surveillance.</p>  

Rapport de visite

176 rue Nadeau Saint-Gervais G0R 3C0 Québec
Centres communautaires et culturels , Autres (précisez): et centre de conditionnement physique et remise 20 X 30 Le
bâtiment inclus 8 500\$ cabane marqueur- Gym



Point(s) d'inspection	Gestion du risque
<p>Le calcul de capacité est-il fait et affiché?</p>	<p>Correctif à apporter Échéance: 01/06/2026 #7</p> <p>Demander au préventionniste incendie desservant votre localité de faire un calcul de capacité d'occupation pour chacune des salles se trouvant dans le bâtiment. Le document émis doit être affiché à l'intérieur, près de l'entrée principale de chacune des salles.</p> 

227 Principale Saint-Gervais G0R 3C0 Québec
Bâtiment vacant propriétaire immobilier (ancien presbytère)


Point(s) d'inspection	Gestion du risque
<p>Est-ce que les boîtes et coffrets sont conformes?</p>	<p>Correctif à apporter Échéance: 01/06/2026 #8</p> <p>*12-3024 Les ouvertures inutilisées dans les boîtes, les coffrets et les garnitures doivent être bien fermées au moyen de bouchons ou de plaques qui assurent une protection équivalente à celle des parois de la boîte, du coffret ou de la garniture.</p> 

Rapport de visite

227 Principale Saint-Gervais G0R 3C0 Québec
Bâtiment vacant propriétaire immobilier (ancien presbytère)

Point(s) d'inspection	Gestion du risque
<p>Est-ce que les séparations coupe-feu sont intègres?</p>	<p>Correctif à apporter Échéance: 01/06/2026 #9</p> <p>Installer une séparation coupe-feu ayant une résistance au feu d'au moins 45 minutes sur l'assemblage plafond/plancher de l'étage ou du local indiqué ci-après. Une compartimentation des étages est nécessaire afin d'y permettre tout entreposage et toute occupation. Les options possibles sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retirer tous les matériaux combustibles de l'étage ou du local et le maintenir libre de tout entreposage et de toute occupation; - Protéger l'assemblage plafond/plancher à l'aide d'un gypse avec joints tirés; - Protéger l'assemblage plafond/plancher à l'aide d'un plafond suspendu; - Protéger l'assemblage plafond/plancher à l'aide d'un enduit ignifuge pulvérisé. <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div>

27 rue Leclerc Saint-Gervais G0R 3C0 Québec
Usine de filtration INCLUANT les bassins , Autres (précisez): et génératrice



Point(s) d'inspection	Gestion du risque
<p>Est-ce que les extincteurs portatifs, le système d'alarme incendie ou les systèmes de protection contre l'incendie sont inspectés, entretenus et mis à l'essai?</p>	<p>Correctif à apporter Échéance: 01/06/2026 #10</p> <p>Faire inspecter et mettre à l'essai annuellement la pompe incendie par une entreprise spécialisée en système de protection contre l'incendie. De plus, afficher à proximité de la pompe incendie le dernier certificat reçu suivant l'inspection de ce système.</p> <div style="text-align: center;">  </div>

Rapport de visite

27 rue Leclerc Saint-Gervais G0R 3C0 Québec
Usine de filtration INCLUANT les bassins , Autres (précisez): et génératrice


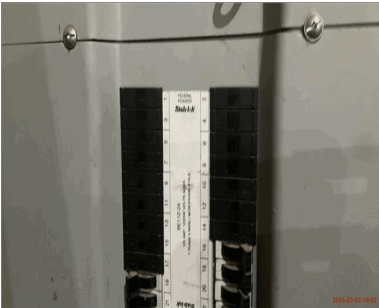
Point(s) d'inspection	Gestion du risque
<p>Respecte-t-il les différentes normes de sécurité?</p>	<p>Bonne pratique à adopter #11</p> <p>Afin de diminuer la possibilité de fuites, il serait plus sécuritaire de remplacer le réservoir extérieur ayant plus de 15 ans, ou celui situé à l'intérieur, ayant de plus de 20 ans. Année 2008</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div>

30 rue de la Fabrique Saint-Gervais G0R 3C0 Québec
Bâtiment vacant Maison de la famille à venir


Point(s) d'inspection	Gestion du risque
<p>Est-ce que l'appareillage est vétuste?</p>	<p>Correctif à apporter #12</p> <p>Échéance: 01/06/2026</p> <p>Veillez faire remplacer le panneau électrique par un maître électricien, car certains modèles présentent des risques de sécurité importants. Ces panneaux contiennent des disjoncteurs qui pourraient ne pas se déclencher, augmentant ainsi le risque d'incendie. Panneau Federal Pioneer - Modèle Stab-Lok</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div>

Rapport de visite

339 Principale Saint-Gervais G0R 3C0 Québec
Autres (précisez): Remise du tracteur du club motoneige


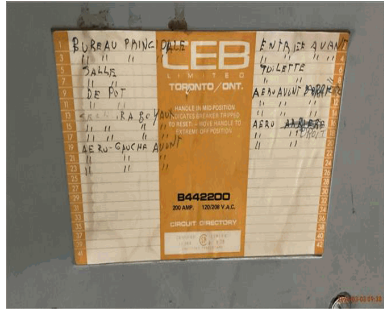
Point(s) d'inspection	Gestion du risque
<p>Est-ce que l'appareillage est vétuste?</p>	<p style="text-align: right;">Échéance: 01/06/2026 #13</p> <p>Correctif à apporter</p> <p>Veillez faire remplacer le panneau électrique par un maître électricien, car certains modèles présentent des risques de sécurité importants. Ces panneaux contiennent des disjoncteurs qui pourraient ne pas se déclencher, augmentant ainsi le risque d'incendie.</p> <p>Panneau Federal Pioneer - Modèle Stab-Lok</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div>

34 de la Fabrique Est Saint-Gervais G0R 3C0 Québec
Autres (précisez): Garderie louée à des tiers - agrandissement 2024

Point(s) d'inspection	Gestion du risque
<p>La chambre d'appareillage électrique est-elle conforme?</p>	<p style="text-align: right;">Échéance: 01/06/2026 #14</p> <p>Correctif à apporter</p> <p>*2-308 Il doit y avoir un espace utile d'au moins 1 m assurant une position stable autour de l'appareillage électrique tel que les panneaux de dérivation, les tableaux de contrôle et de distribution, ainsi que les centres de commande.</p> 

Rapport de visite

36-36A de la Fabrique Saint-Gervais G0R 3C0 Québec
Caserne incendie , Bibliothèque , Autres (précisez): Biens du CRSBP 139,678\$(2025)


Point(s) d'inspection	Gestion du risque
<p>Est-ce que l'appareillage est vétuste?</p>	<p>Correctif à apporter Échéance: 01/06/2026 #15</p> <p>Veillez faire remplacer le panneau électrique par un maître électricien, car certains modèles présentent des risques de sécurité importants. Ces panneaux contiennent des disjoncteurs qui pourraient ne pas se déclencher, augmentant ainsi le risque d'incendie. Panneau CEB</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div>

36-36A de la Fabrique Saint-Gervais G0R 3C0 Québec
Caserne incendie , Bibliothèque , Autres (précisez): Biens du CRSBP 139,678\$(2025)

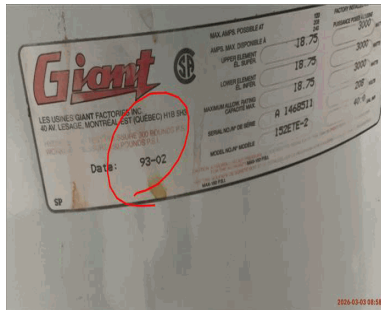

Point(s) d'inspection	Gestion du risque
<p>Est-ce que la mise à la terre est conforme?</p>	<p>Correctif à apporter Échéance: 01/06/2026 #16</p> <p>Faire fixer la mise à la terre.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p><small>* Par entrepreneur électricien membre de la CNECQ</small></p>

Rapport de visite

36-36A de la Fabrique Saint-Gervais G0R 3C0 Québec
Caserne incendie , Bibliothèque , Autres (précisez): Biens du CRSBP 139,678\$(2025)

Point(s) d'inspection	Gestion du risque
Est-ce que les portes d'issue sont accessibles?	<p>Correctif en continu #17</p> <p>Il ne doit pas y avoir d'accumulation de neige ou de glace empêchant l'ouverture des portes d'issue.</p> 

9395 Rte 279 Saint-Gervais G0R 3C0 Québec
Autres (précisez): Poste d'assainissement

Point(s) d'inspection	Gestion du risque
Est-ce que le chauffe-eau présente un risque de fuite ?	<p>Bonne pratique à adopter #18</p> <p>Prévoir le remplacement de votre réservoir d'eau chaude, car la durée de vie utile d'un réservoir d'eau chaude est de 10 ans.</p>  

ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS

Par ma signature, j'atteste que les anomalies sont corrigées telles que décrites dans ce rapport de visite.
Les autres anomalies en cours seront corrigées conformément aux échéanciers mentionnés dans le rapport.

Signature:		Date:	
-------------------	--	--------------	--

Confidentiel

L'Assureur et ses mandataires ont le droit, sans y être tenus, d'inspecter le risque à leur convenance, de faire part par écrit à l'Assuré désigné de leurs constatations et de recommander des modifications. Ces inspections, constatations et recommandations visent uniquement l'assurabilité et la tarification du risque. Ils ne constituent pas une garantie que les lieux, les biens ou les activités sont salubres et sans danger ni qu'ils sont conformes à la loi, aux codes ou aux normes. Les informations données ne constituent pas un avis légal et sont présentées uniquement en référence à une norme, un règlement ou une loi seulement pour le bénéfice de l'assuré seulement, les documents ne peuvent servir à d'autres fins.

Demande de M. Nicolas Asselin, 80, rang du Bras à Saint-Gervais (17 mars 2026)

Demande du citoyen :

Bonjour, je vous écris afin de vous présenter un projet d'aménagement que je souhaite réaliser sur ma propriété située au 80 rang du bras Saint-Gervais.

Je suis un jeune entrepreneur de 23 ans résidant dans la municipalité et je souhaite développer un projet acéricole en convertissant mon garage existant en cabane à sucre. Mon objectif est d'y installer une bouilleuse afin de produire du sirop d'érable.

Actuellement, il n'y a pas d'alimentation en eau dans le bâtiment. Le puits artésien existant sur la propriété est situé à proximité de l'endroit indiqué sur le plan (cercle rouge). Je souhaiterais installer une conduite d'eau souterraine d'environ 90 pieds reliant ce puit au bâtiment (indiqué par le cercle vert) afin d'alimenter la future cabane à sucre en eau. Ce qui m'aiderait à réduire les coûts de mon projet, car je n'aurais pas besoin de creuser de puits artésien.

Le tuyau de pvc serait enfoui sous terre à environ 7 à 8 pieds à l'intérieur d'un drain de 4 pouces et entourer d'isolant de 2 pouces d'épaisseur afin de prévenir le gel et d'assurer une installation durable et conforme.

Dans le cas où un plan d'implantation ou une autorisation particulière serait requis par la municipalité, je suis tout à fait disposé à entreprendre les démarches nécessaires afin de respecter toutes les règles en vigueur. Mon intention est que ce projet soit entièrement conforme et réalisé dans les règles de l'art.

Je vous remercie à l'avance pour votre temps et votre collaboration, et je demeure disponible si vous avez besoin d'informations supplémentaires ou de documents concernant ce projet.

Enjeux à garder en tête :

- La route devra être bloquée pendant les travaux.
- On a déjà eu un refus dans les dernières années sur la route Arthur, pour un cas où un fil électrique passait sous la route.
- Risque de créer un précédent. Si on accepte ce projet, il faut être conscient que d'autres pourraient revenir avec des demandes similaires.
- Vérifier si on a des projets prévus dans ce secteur du rang du Bras. Il faut s'assurer que ce projet ne viendra pas nous compliquer la vie plus tard, que ce soit pour :
 - la structure de la route
 - le pavage
 - la création de fossés
- Rappel : la municipalité garde son droit de regard, entre autres sur le compactage des sols.

ADJUDICATION DE CONTRAT – LIGNAGE DE RUES

ATTENDU QUE des travaux de lignage des rues au centre des routes ainsi que des lignes de rives sont prévus au budget 2026;

ATTENDU QU'une demande de prix a été effectuée auprès de deux compagnies;

ATTENDU QUE nous avons reçu deux propositions tarifaires de :

Entreprises	Prix par mètre (excluant les taxes)
Durand Marquage et Associés	0.35 \$
Marquage Traçage Québec	0.40 \$

IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉE PAR

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Gervais octroie à la firme Durand Marquage et Associés inc. le contrat 2026 pour le lignage des rues en latex pour ligne simple jaune et ligne de rive blanche de la Municipalité au coût de 0.35 \$ par mètre pour une somme totalisant 25 805 \$ plus les taxes applicables;

QUE le poste budgétaire affecté sera le 02-320-00-625-00.

Résolution adoptée à l'unanimité.

C.P. 730
Saint-Germain-de-Grantham, QC J0C 1K0
Tel.: (819) 395-5451
info@marquagetracagequebec.com

No. Devis: 3074
Date: 09-03-26
Page: 1

Vendu à:

Municipalité de Saint-Gervais
150, rue Principale
Saint-Gervais, (QC) G0R 3C0

Expédié à:

Municipalité de Saint-Gervais
150, rue Principale
Saint-Gervais, (QC) G0R 3C0

Tél.: (418) 887-6116

Fax.: (418) 887-6312

No. d'entreprise: 1166868670

R.B.Q.: 5621-7763-01

Article	Quantité	Unité	Description	Taxe	Prix unit.	Montant
			Lignage 2026			
02	4 300	m.l.	Ligne axiale simple continue	GQ	0.40	1 720.00
01	39 000	m.l.	Ligne de rive	GQ	0.40	15 600.00
03	19 500	m.l.	Lignes Doubles	GQ	0.70	13 650.00
			Sous-total:			30 970.00
			GQ - TPS 5%, TVQ9.975%			
			TPS			1 548.50
			TVQ			3 089.26
			Date des travaux à déterminer après entente			
Marquage et Traçage du Québec inc. TPS: #838123206						
Marquage et Traçage du Québec inc. TVC: #1216928543						
Expédié par					Montant total	35 607.76
Conditions : Net 30. Échu 08-04-26.						
Remarques						
Vendu par:						



Durand Marquage et Associés Inc
630 Avenue des Entreprises
Thetford Mines, Québec
Canada, G6H 4B3
418-332-4183
info@durandmarquage.com

Dossier: 202601305
Créé par: Bobby Couture
Date de création: 2026-01-30
TPS: 142462068
TVQ: 1021358858
RBQ: 5596-4662-01

Soumission

Client: Municipalité Saint-Gervais
(Chaudière-Appalaches)
Contact: Roch Côté
Téléphone: (418) 887-6116
Courriel: Voirie@Saint-Gervais.ca

Adresse du client:
150, rue Principale
Saint-Gervais, Québec
G0R 3C0 Canada

Adresse des travaux:
150, rue Principale
Saint-Gervais, Québec
G0R 3C0 Canada

Description

Marquage longitudinal Latex (courte durée) 10204 et Microbille 14601

Lignage de rues 2026

Autres produits et services	Qté	Unité	Vendu/Unité	Total
Marquage longitudinal; sur revêt. en enrobé; courte durée; latex 10204 (Ligne centrale SIMPLE jaune 120 mm - mètre)	4300	mètre	\$0.35	\$1,505.00
Marquage longitudinal; sur revêt. en enrobé; courte durée; latex 10204 (Ligne centrale DOUBLE jaune 120 mm - mètre)	39000	mètre	\$0.35	\$13,650.00
Marquage longitudinal; sur revêt. en enrobé; courte durée; latex 10204 (Ligne de rive blanche 120 mm - mètre)	39000	mètre	\$0.35	\$13,650.00
Sous-total				\$28,805.00

Total services	\$28,805.00
Total produits	\$0.00
Sous-total	\$28,805.00
TPS/GST	\$1,440.25
TVQ/QST	\$2,873.30
Total	\$33,118.55

Termes et conditions

- **Soumission valide 30 jours**
- **Frais supplémentaires pour tout temps d'attente. (800 \$ / Heure)**
- **Paielement exigé à la réception de chaque facture.**
- **Frais d'administration de 2% par mois sur tout compte passé dû.**
- **Si nous sommes sélectionné pour votre projet, nous devons recevoir votre bon de commande, 60 jours avant les travaux. Pour ainsi mieux vous servir et vous cédulez dans notre calendrier.**
- **À la réception du bon de commande, ce prix est valide seulement pour l'année en cour (2026).**

Conditions préalables pour l'exécution des travaux :

1. **Le balayage doit avoir été effectué avec une confirmation écrite de votre part.**
2. **Le plan détaillé doit nous avoir été transmis.**
3. **Le nom et les coordonnées du responsable à joindre sur le chantier doivent nous être communiqués (courriel et numéro de téléphone cellulaire).**
4. **Une confirmation écrite de votre part indiquant que vous êtes prêts à nous recevoir est requise.**
5. **La résolution doit nous avoir été transmise.**
6. **Avoir reçu l'adresse courriel pour la facturation.**
7. **La ville ou la Municipalité, doit assumer le pré-marquage au sol, qui doit être effectué avant l'arrivé de l'équipe de marquage sur place. Pour le pré-marquage, l'utilisation de peinture blanche est requise pour le début et la fin de chaque ligne ainsi que pour les changements de lignes.**

Dès réception de l'ensemble de ces 7 éléments, nous céduleons les travaux de marquage.

J'accepte les termes et conditions décrits dans le présent document et consent à acheter les produits et/ou services correspondants. Date 2026-02-03

Signature du client

Nom

0.0 ADJUDICATION CONTRAT – ABAT POUSSIÈRE

ATTENDU QUE le besoin estimé pour l'année 2026 est de 31 000 litres d'abat-poussière;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions;

Entreprises	Prix par litre (excluant les taxes)
Enviro Solution Canada inc	0.48 \$
Entreprises Bourget	0.51\$

Conformément au règlement #337-18 sur la gestion contractuelle portant sur le contrôle et le suivi budgétaire, il est recommandé d'attribuer le contrat à la firme Enviro Solution Canada Inc (plus bas soumissionnaire conforme);

IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Gervais octroie à la firme Enviro Solution Canada In le contrat 2026 pour la fourniture, le transport et l'épandage de 31 000 litres d'abat-poussière liquide de type chlorure de calcium 35 %, soit pour un prix de 0.48 \$ / litre (taxes en sus);

QUE le poste budgétaire affecté sera le 02-320-00-620-00.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Enviro Solutions Canada Inc

21, rue Montpas
 Quebec QC G2M 0H5
 +14183162063
 info@envirosci.ca
 www.envirosci.ca
 N° d'inscription à la TPS/TVH :
 775495682RT0001
 N° d'enregistrement de la TVQ :
 1225337639TQ0001



Devis

ADRESSE

M. Roch Côté
 Municipalité de Saint-Gervais
 150, rue Principale
 Saint-Gervais Québec G0R 3C0

EXPÉDIER À

M. Roch Côté
 Municipalité de Saint-Gervais
 150, rue Principale
 Saint-Gervais Québec G0R
 3C0

DEVIS N° 1768

DATE 18/02/2026

EXPÉDIER PAR

Enviro Solutions Canada Inc.

DATE	ACTIVITÉ	DESCRIPTION	QTÉ	TAUX	MONTANT
18/02/2026	e-35c - municipal	Chlorure de calcium liquide 35%	31,000	0.483	14,973.00

Payable net 30 jours

TOTAL PARTIEL

14,973.00

TPS @ 5%

748.65

TVQ @ 9.975%

1,493.56

TOTAL

\$17,215.21**SOMMAIRE DE LA TAXE DE VENTE**

TAUX	TAXE	NET
TPS @ 5%	748.65	14,973.00
TVQ @ 9.975%	1,493.56	14,973.00

Accepté par

Date d'acceptation

Client :	Mun. St-Gervais	Tél. :	(418) 887-6116	Ext. :	
Personne ressource :	Roch Côté	Cell. :			
Courriel :	voirie@saintgervaisca.onmicrosoft.com	Fax :	(418) 887-6312		
Adresse client :	150, rue Principale, St-Gervais, GOR 3C0				

Cette soumission est pour le :	Superficie à traiter :	Date :	Numéro :
150, rue Principale, St-Gervais, GOR 3C0	31 000,00 m ² à un taux d'application de 1,00 litre/m ²	10-03-2026	S-ABT2346

Quantité	Unité	Produit	Prix unitaire
31 000,00	litre	Chlorure de calcium 35% (AP-35)	0,5180
		Frais de transport	Inclus

Note: La quantité minimum facturée est de 1,000 litres

MESSAGE SUPPLÉMENTAIRE
PRIX VALIDE POUR LA SAISON 2026

CONDITIONS DE VENTE
La facturation sera faite selon la quantité réelle épandue. Fondée sur les informatins fournies par le client. Par conséquent, cette soumission ne tient pas compte des quantités additionnelles requises lors de l'épandage.
S'il y a annulation dans les 24 heures avant l'épandage, des frais d'administration seront exigés au montant de 200\$.
Tout temps d'attente lors de notre visite vous sera facturé au coût de 160\$/heure.
L'offre est valide pour une période de 30 jours.

TERME DE PAIEMENT	Initiales:
<input checked="" type="checkbox"/> Net 30 jours de la livraison	
Intérêt de 1.5% par mois (18%/an) sur tout compte passé dû. (Les frais de collection seront à la charge du client)	


 Sonia Maltais, Directrice Ventes & Marketing
 Signature LES ENTREPRISES BOURGET INC.

96 Chemin Delangis, Saint-Paul, QC J0K 3E0
bourget.qc.ca
Tel. : (450) 755-6646
Fax : (450) 755-4049



Merci de toujours exiger des produits certifiés BNQ et d'encourager un produit 100% canadien.